

COLLECTION DES RaPPORTS

JANVIER 2000



N° 209

OPINIONS SUR LA POLITIQUE
DES PRESTATIONS FAMILIALES
ET SUR LE RMI

Patricia CROUTTE
Georges HATCHUEL

Département "Conditions de vie et Aspirations des Français"

CRÉDOC

L'ENTREPRISE DE RECHERCHE

**Crédoc - Collection des
rapports. N° 0209. Janvier 2000.**

R 292



0000100550/ ex 01

CRÉDOC Bibliothèque

Alexandrie™

er 2000.



Alexandrie™



CREDOC

Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français"

(Vague de début 1999)

**Opinions sur la politique
des prestations familiales
et sur le RMI**

Patricia Croutte

Georges Hatchuel

Etude réalisée à la demande de la
Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF)

DECEMBRE 1999

142, rue du Chevaleret
7 5 0 1 3 - P A R I S

CONDITIONS DE VIE ET ASPIRATIONS DES FRANCAIS

Ce rapport a été réalisé à la demande de :
La Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF)

Le département "Conditions de vie et Aspirations des Français" est composé de :

- . Georges Hatchuel (Directeur Général adjoint du CREDOC)
- . Régis Bigot, Patricia Croutte, Isabelle Delakian, Catherine Duflos, Laurent Ortalda.

CREDOC

Président : Bernard Schaefer
Directeur Général : Robert Rochefort

Sommaire

	Pages
Note de synthèse	I à VIII
Introduction	3
Avant propos - Quelques éléments de cadrage général sur les allocataires de prestations familiales	5
Première partie - Connaissance et compréhension des objectifs poursuivis par les pouvoirs publics en matière de prestations familiales	11
1.1 L'objectif actuel visé par les pouvoirs publics en matière de prestations familiales : lutter contre la pauvreté et les inégalités	11
1.2 Un jugement mitigé sur la réussite de ces objectifs.....	15
1.3 L'objectif préféré pour le futur : assurer une redistribution verticale des revenus	17
1.4 Aider d'abord les familles qui ont le moins de revenus	25
Deuxième partie - Les attentes en matière d'aides familiales par grands types d'interventions	29
2.1 Une majorité de Français estime que les politiques familiales doivent viser en priorité les familles les plus pauvres	29
2.2 Les aides à renforcer en priorité : celles destinées aux grands enfants.....	34
2.3 Prolonger les allocations familiales jusqu'à 22 ans pour les enfants non-actifs..	51
2.4 Une nette préférence pour des aides en nature	56
Troisième partie – Quelques arbitrages possibles au sein des prestations familiales	77
3.1 Arbitrage en fonction du nombre d'enfants et de leur rang.....	77
3.2 Arbitrage en fonction de l'âge des enfants	89
3.3 Arbitrage entre allocation de rentrée scolaire et aides pour les vacances.....	94
3.4 Arbitrage entre complexité du système et multiplicité des prestations : les Français sont partagés, mais le sentiment de complexité recule	99

Quatrième partie - Les opinions des Français sur quelques revenus minima (RMI, API)	105
4.1 On connaît un peu mieux le montant du RMI qu'il y a quatre ans.....	105
4.2 Les minima sociaux apparaissent insuffisants à une majorité de Français	109
4.3 C'est le risque possible de désincitation au travail qui, le plus souvent, fait dire du RMI que son montant est suffisant	118
Cinquième partie - Les prestations sociales à augmenter ou à diminuer en priorité	125
5.1 Les prestations sociales et le RMI sont les deux prestations à augmenter en priorité.....	125
5.2 Les prestations-logement demeurent celles que les Français diminueraient en priorité.....	139
5.3 Un moindre attachement relatif aux prestations familiales	143
Annexe.....	149

**Opinions sur la politique des prestations familiales
et sur le RMI****- Note de synthèse -**

A quels principes de distribution des aides à la famille les Français donnent-ils leur préférence ? Quels objectifs voudraient-ils voir poursuivre par les prestations familiales dans les années qui viennent ? Trouvent-ils suffisants les montants des revenus minima servis dans quelques situations difficiles ? Enfin, quelle importance nos concitoyens accordent-ils aujourd'hui aux prestations familiales au sein de la panoplie des différentes aides sociales ? Voilà les principales questions auxquelles ce rapport, réalisé pour le compte de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF), tente d'apporter quelques éléments de réponse.

Il n'existe évidemment pas de réponse unique, consensuelle, à chacune de ces interrogations. D'abord, parce que le système actuel des prestations familiales est relativement complexe (il existe plus d'une vingtaine de prestations différentes), que les aides sont très diversifiées et que dans ce contexte, il est particulièrement malaisé, pour beaucoup, d'avoir des opinions totalement tranchées : les attitudes sur ces sujets relèvent autant de positions de principe que d'intérêts catégoriels ou personnels. Ensuite, parce que si l'on veut que chaque enquêté exprime des priorités, il faut adopter des méthodes de questionnement reposant sur des hypothèses d'arbitrage très contraignantes, où chacun désigne **un** objectif, **une** prestation, **une** préférence..., alors même que sur ces sujets, les choix sont très souvent difficiles à formuler. C'est la raison pour laquelle nous avons tenté, quand nous le pouvions, de procéder par une série d'approches successives. Les résultats gagnent alors en richesse -mais aussi en ambiguïté- ce qu'ils perdent en unanimité.

En tout état de cause, **six grands types d'enseignement** se dégagent des réponses obtenues aux questions soumises, au début 1999, à un échantillon représentatif de la population (2000 enquêtés), interrogés dans le cadre de l'enquête du CREDOC sur « *Les Conditions de Vie et les Aspirations des Français* ».

Les prestations familiales doivent surtout, à l'avenir, assurer un rôle de redistribution verticale des revenus.

Près de la moitié de la population (49 % exactement), et aussi bien les allocataires de prestations familiales que les non-allocataires, estiment que les deux premiers objectifs que les pouvoirs publics visent aujourd'hui, au travers des prestations familiales, sont **la lutte contre la pauvreté (32 %) et la correction des inégalités de revenus (17 %)**. Il y a là un vrai renversement de tendance par rapport aux observations antérieures : en 1996, les réponses étaient bien plus partagées. Par exemple, 26 % des Français pensaient alors que l'objectif principal était d'assurer une aide aux familles ayant des enfants quel que soit leur revenu ; ce n'est, aujourd'hui, le cas que de 14 % d'entre eux. Les débats de l'année 1998 sur la mise sous conditions de ressources des prestations familiales et sur l'AGED (Allocation de Garde d'Enfant à Domicile) doivent être, pour une bonne part, à l'origine de cette inflexion. Autrement dit, la population estime que les prestations familiales sont maintenant plus, pour les pouvoirs publics, **un outil de lutte contre la précarité, qu'un instrument de soutien à la famille ou à la natalité.**

Il reste que les Français n'apparaissent, globalement, **pas très satisfaits des résultats obtenus** : 23% seulement pensent que l'objectif des pouvoirs publics est aujourd'hui « assez bien » ou « très bien » atteint. Seuls deux objectifs, l'aide aux familles quel que soit le revenu et l'aide aux familles qui ont de jeunes enfants, obtiennent une majorité d'avis satisfaits.

En vérité, les critiques sont les plus vives précisément sur la réussite des objectifs liés à une redistribution verticale. De fait, **ce sont ces mêmes objectifs (de lutte contre la pauvreté et de correction des inégalités) que les Français souhaitent voir poursuivre dans les années qui viennent (à 57%)**. La comparaison des réponses entre les objectifs actuels et ceux qu'on souhaiterait voir développer dans les années à venir met d'ailleurs en évidence deux décalages principaux : nos concitoyens souhaitent que le système privilégie encore davantage la correction des inégalités et qu'il donne moins d'importance aux aides familiales ne tenant pas compte des revenus.

Cette volonté est corroborée **par la nette préférence qu'expriment nos concitoyens d'aider les familles qui ont le moins de revenus (80%)**, plutôt que les foyers qui ont le plus d'enfants. De même, 55 % des enquêtés estiment qu'entre différents types de foyers, ce sont « les familles les plus pauvres » qu'il faut que la politique familiale aide en priorité. Cette volonté prévaut dans tous les groupes de population.

Renforcer les aides aux grands enfants

Deuxième enseignement : interrogés directement sur les priorités à accorder en fonction de l'âge des enfants, les Français privilégient, de loin, **les aides aux enfants les plus grands, avant leur entrée dans la vie active** : 23 % optent pour une augmentation prioritaire des aides aux familles ayant un enfant étudiant, 19 % pour celles concernant les foyers ayant un enfant à la recherche d'un emploi et 18 % optent pour les aides relatives aux enfants lycéens ou collégiens. Autrement dit, ce sont plutôt, selon les enquêtés, les adolescents et les jeunes adultes qu'il faut aujourd'hui aider en priorité, avant les familles ayant des enfants en bas âge ou celles ayant un enfant en primaire.

Le plus frappant est que cette attente d'aide pour les grands enfants est majoritaire aussi bien chez les non-allocataires que chez les allocataires. Et même les familles ayant de jeunes enfants à charge souscrivent d'abord à l'augmentation prioritaire des aides aux adolescents (lycéens, étudiants, recherche d'un emploi).

Il apparaît d'ailleurs une forte volonté du corps social de mieux **aider les jeunes adultes à se former et à s'insérer dans le monde professionnel** : quand il s'agit de savoir quelles aides doivent être promues auprès des familles ayant des jeunes de plus de 20 ans à charge, viennent en tête les aides pour l'insertion et la formation des jeunes sans emploi et sans qualification (23%), puis le développement des bourses étudiantes (22%). L'instauration du RMI avant 25 ans n'apparaît qu'après (20 %). La prolongation des allocations familiales au-delà de 20 ans prend la quatrième place (15 %), mais elle est davantage citée dans les familles les plus nombreuses et chez celles qui ont, précisément, les plus grands enfants (16 à 20 ans).

En vérité, sur cette question de l'âge-limite de versement des allocations familiales, deux éléments se dégagent :

- D'abord, les Français souhaitent **un allongement de la durée de versement tant que les enfants ne sont pas autonomes financièrement**. Lorsque ceux-ci sont étudiants, on estime aujourd'hui qu'ils devraient donner droit aux allocations familiales jusqu'à environ **21 ans et demi**. Lorsque les enfants sont chômeurs ou à la recherche d'un emploi, l'âge-limite souhaité est maintenant de **22 ans**. Les enquêtés veulent donc que l'on donne un avantage aux enfants à la recherche d'un emploi. Il y a là le signe que chacun reconnaît de plus en plus les difficultés inhérentes à la situation de chômage des jeunes et qu'on attend que la collectivité prenne la mesure du rôle que les familles jouent dans l'aide et l'entretien des enfants confrontés à cette situation.
- La population fait cependant une différence entre **les enfants déjà entrés dans le monde professionnel** et ceux qui sont encore étudiants ou chômeurs. Dans le premier cas, on souhaite un âge-limite de **19 ans**. En vérité, dès que l'enfant débute dans la vie active, beaucoup considèrent qu'il est devenu « autonome », même s'il n'a qu'un petit salaire.

Une préférence pour des prestations égales pour tous les enfants, quel que soit leur nombre ou leur rang..., mais avec une majoration en fonction de l'âge

Au-delà de cette attente de modulation accrue en fonction de l'âge, c'est plutôt la **volonté « d'égalité de traitement »**, quel que soit le nombre d'enfants, qui semble dominer dans l'opinion : 72% de la population estiment que tous les enfants devraient donner droit **aux mêmes prestations** (opinion en hausse de 6 points depuis 1991). D'ailleurs, 46% préféreraient que les prestations familiales soient versées à toutes les familles **dès le premier enfant**, même si ces aides devaient être plus faibles. **Les allocataires de la CAF ne se distinguent pas vraiment des non-allocataires sur ces questions**. Certes, les foyers de trois enfants et plus sont un peu plus nombreux qu'en moyenne à souhaiter une aide plus ciblée sur les ménages d'au moins 3 enfants, mais même chez eux, 44 % préfèrent le versement des prestations dès le premier enfant.

Au total, on voit se dégager cinq groupes de population (hors non-réponses) :

- * Les partisans d'une aide dès le premier enfant, sans majoration selon le rang (36 %).
- * Les partisans d'une aide ciblée sur les foyers d'au moins deux enfants, sans majoration selon le rang au-delà du 2^{ème} enfant (17 %).
- * Les partisans du système actuel, ciblé sur les familles de trois enfants et plus (22 %).
- * Les partisans d'une aide dès le 1^{er} enfant, mais d'accord avec le principe de majoration selon le rang (9 %).
- * Les partisans d'une aide accrue aux foyers d'au moins deux enfants, mais d'accord avec le principe actuel de majoration pour le 3^{ème} enfant (4 %).

En fait, le premier groupe (36 %) souhaiterait revoir tout le système actuel. Le troisième ne conteste pas ce système (22 %). Enfin les groupes 2, 4 et 5 en souhaitent des réaménagements (30 %), à vrai dire davantage basés sur une plus grande « égalité de traitement ».

Par contre, l'« entorse » principale que les Français sont prêts à admettre au principe général d'égalité reflète bien leurs attentes à l'égard des enfants les plus grands : 46 % de la population voudraient que le mode de calcul des allocations familiales tienne encore **d'avantage** compte de l'âge des enfants, contre 19 % qui souhaiteraient ne rien changer au système actuel (qui tient déjà compte de l'âge).

Une nette préférence pour des aides en nature plutôt qu'en espèces

Enfin, sur la forme que doivent prendre les aides familiales, les choix sont aujourd'hui particulièrement affirmés dans la population : **67 % considèrent préférable, pour mieux aider les familles, de leur fournir principalement des aides en nature** (sous forme d'équipements ou de services).

Le plus frappant est que cette préférence est exprimée aussi bien par les allocataires que par les non-allocataires, et **qu'elle n'a cessé de croître ces dernières années** : en 1997, 54 % de la population optaient pour des aides en nature (contre 67 % aujourd'hui).

En vérité, cette montée de la demande d'aides en nature pour les prestations familiales -qui a touché tous les groupes socio-démographiques sans exception- répond, plus globalement, à **un accroissement des interrogations des Français sur les effets éventuellement « déresponsabilisants » des prestations familiales**. Par exemple, 42 % de la population estiment aujourd'hui que faire prendre en charge, par la collectivité, les familles aux ressources insuffisantes « leur enlève tout sens des responsabilités » (contre 33 % en 1994).

Cette évolution ne signifie cependant pas que nos compatriotes ont « rangé au placard » leur conception solidaire des politiques sociales. En effet, ce n'est pas le bien fondé des prestations que les Français remettent ainsi en cause ; ce sont plutôt **les modalités de versement et de contrôle des aides servies** qui sont en question. Car la solidarité envers les plus démunis est encore bien vivace.

De fait, le sens que l'on doit donner à cette préférence croissante envers les aides en nature est le suivant : les Français souhaitent qu'une attention plus grande soit portée **sur les modalités de distribution des prestations**. D'ailleurs, derrière l'arbitrage entre aides en espèces ou aides sous forme d'équipements collectifs ou de services, se dessine un clivage sur la manière de se représenter la pauvreté et d'imaginer les moyens de lutter contre ce fléau, donc un clivage sur la façon même de concevoir les politiques sociales : les partisans des aides en nature se distinguent par une représentation de la pauvreté qui laisse une grande place à la responsabilité individuelle et qui met précisément en avant la crainte d'une « déresponsabilisation » des populations prises en charge.

En fait, quelle que soit la façon dont la question est posée, **les aides en espèces ne sont jamais majoritairement mises en avant**. Ainsi, soumis à un questionnaire plus détaillé que sur la seule alternative « aides en espèces/aides en nature », 37 % des enquêtés veulent que l'on privilégie avant tout « les prestations sous forme d'équipements et de services », 16 % évoquent « les avantages fiscaux liés aux enfants », 12 % « les aides sous forme d'aménagements horaires dans les entreprises » et 9 % « les aides sous forme de conseils et soutiens ». Seulement 23 % de la population privilégient, en premier choix, les « prestations en espèces » ; ce taux ne dépasse d'ailleurs jamais les 34 % (familles ayant au moins trois enfants, foyers aux ressources les plus faibles).

Le montant du Revenu Minimum d'Insertion est aujourd'hui un peu mieux connu, mais il est jugé insuffisant par les trois quarts des Français

Si nos concitoyens semblent maintenant un peu mieux connaître le montant du RMI, comparé à la situation d'il y a quatre ans, la tendance à la surestimation du montant réel persiste (26% des enquêtés citent un montant trop important, contre 43% en 1995). Tout se passe là d'ailleurs comme si les enquêtés évaluaient, en quelque sorte, le montant du RMI à l'aune de leurs propres revenus : les chômeurs le sous-estiment et, à l'inverse, les cadres supérieurs et les titulaires de revenus les plus élevés le surestiment.

Il n'empêche que, confrontés à sa valeur effective, les trois quarts de la population considèrent que le **montant actuel du Revenu Minimum d'Insertion n'est pas assez élevé** : 74% portent ce jugement pour le RMI attribué à une personne seule et 78% pour le RMI versé à un couple ayant deux enfants. Ce pourcentage atteint aussi les 71 % lorsque nos concitoyens sont interrogés sur le montant des minima sociaux versés aux femmes seules, sans ressources, ayant un enfant en bas âge (API).

A vrai dire, **dans tous les groupes socio-démographiques sans exception**, une nette majorité estime insuffisant chacun de ces minima.

Encore une fois, c'est surtout la crainte que le RMI « désincite » les bénéficiaires à chercher du travail qui fait dire à certaines personnes que le montant actuel de la prestation est « bien comme il est ». Certes, ceci ne renverse pas les majorités. Mais on ne peut pas ne pas remarquer que même parmi les individus qui estiment les montants des minima actuels « pas assez élevés », une proportion non négligeable (38 %) semble sensible aux risques d'« effets pervers » de ces aides.

Un léger effritement de l'attachement aux prestations familiales, même si celles-ci restent en tête des prestations sociales à augmenter en priorité

Enfin, **l'attachement de la population aux prestations familiales reste important** puisque les Français placent ces prestations, cette année encore, en tête des aides sociales à augmenter en priorité, devant le RMI ou les retraites. Néanmoins, cet attachement connaît cette année **un certain « effritement »** : 19 % de nos concitoyens les placent en tête des prestations sociales à accroître d'abord, contre 26 % il y a deux ans.

En vérité, le taux de citations des prestations familiales semble cette année avoir fait les « frais » d'une plus grande hésitation des Français : le retour d'un meilleur « moral » -ce qui a été le cas au début 1999- semble avoir redonné à chacun l'espoir que chaque type de prestation pouvait s'accroître. D'où une remontée apparente **des motivations personnelles dans les choix affichés** : les arbitrages effectués entre les différentes prestations sociales sont, en effet, pour une bonne part, le reflet des intérêts personnels ou catégoriels.

De fait, l'âge est à l'origine de variations sensibles dans les préférences : les personnes de plus de 60 ans désirent une augmentation prioritaire des retraites ; les 25-39 ans, des prestations familiales ; les moins de 25 ans, des prestations-chômage ou des allocations-logement. Seuls les partisans d'une augmentation du RMI se distinguent par le caractère **altruiste** de leur choix : les individus aisés et diplômés sont, plus souvent qu'en moyenne, favorables à l'augmentation de cette prestation.

Il reste que s'il fallait diminuer une prestation sociale, ce seraient les prestations-logement qui en pâtiraient (19% des réponses). Mais il faut noter cette année la très forte propension des enquêtés à ne pas répondre à cette question (32 %), signe du refus conjoncturel d'une partie de la population d'admettre l'idée de réduire des prestations sociales à un moment où la situation économique semble redevenir favorable.

En tout état de cause, on remarque que de toutes les prestations sociales, ce sont bien **les aides à la famille qui gardent, de loin, la première place dans le cœur des allocataires** : 27 % les placent en tête des prestations à augmenter en priorité, contre 19 % dans l'ensemble de la population.

* * *
*

Introduction

Constitué de plus d'une vingtaine d'allocations différentes, le système des prestations familiales est souvent taxé de relativement « opaque », en tout état de cause de relativement « complexe », alors même que les Français y sont profondément attachés. On connaît, nous n'y reviendrons pas ici, les raisons historiques de créations successives, ces trente dernières années, d'allocations diverses répondant à toute une série d'objectifs multiples et enchevêtrés, voire contradictoires. Il reste qu'on peut se demander si la complexité apparente du système permet aux Français – et aux allocataires eux-mêmes - de bien en juger les objectifs, l'efficacité et les résultats. C'est à cette interrogation, et aux attentes de la population vis-à-vis de l'aide à la famille, que ce rapport est précisément consacré. Il vise à connaître **l'opinion de nos concitoyens sur quelques grands principes d'attribution des prestations familiales.**

Une série de questions a donc été insérée, à la demande de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF), dans la vague de début 1999 de l'enquête du CREDOC sur « *les Conditions de Vie et les Aspirations des Français* ».

Cette année, la CNAF a choisi de porter l'investigation sur la façon dont nos concitoyens comprennent les politiques familiales actuellement développées par les pouvoirs publics et, surtout, de les sonder sur leurs attentes dans le domaine, notamment sur divers arbitrages possibles, depuis la place des aides familiales au sein du système de protection sociale jusqu'aux contenus divers que ces allocations peuvent prendre, ou encore sur les populations à aider en priorité.

Après une rapide présentation des caractéristiques des allocataires de prestations familiales, les résultats présentés s'articulent en **cinq parties** :

- **La première partie** regroupe une série d'informations sur **la connaissance et la compréhension des objectifs poursuivis par les pouvoirs publics en matière de prestations familiales.** Quelle perception les Français ont-ils des objectifs **actuels** des politiques familiales ? Selon eux, l'objectif des pouvoirs publics est-il plutôt de privilégier « l'aide aux familles ayant des enfants quel que soit leur revenu » ou de « lutter contre la pauvreté et les inégalités » ? On s'attachera également à analyser **les grandes orientations** que la population souhaite voir donner, dans les années qui viennent, aux prestations familiales.

- **La deuxième partie** s'intéresse aux **attentes des Français en matière d'aides familiales, par grands types d'interventions**. Quels types de foyers souhaitent-ils voir aider en priorité ? A l'inverse, quels sont ceux pour lesquels il faudrait faire moins d'effort ? On s'intéressera en particulier aux actions que les Français souhaitent renforcer en direction des familles ayant à charge des jeunes de plus de 20 ans. Enfin, à quels principes de distribution des aides donnent-ils plutôt leur préférence : aux aides en nature ou aux aides en espèces ?
- **La troisième partie** analyse un certain nombre de questions d'**arbitrage entre prestations familiales**. Faut-il prendre en compte, dans le système d'aides familiales, le rang de l'enfant ? Tous les enfants doivent-ils donner droit aux mêmes prestations ou faut-il aider en priorité les familles nombreuses ? Enfin, on s'intéresse au délicat arbitrage entre complexité et multiplicité des prestations familiales.
- **La quatrième partie** fournit un certain nombre de points de repère sur **les opinions des Français sur les Revenus Minima (RMI, API)**. A combien les Français évaluent-ils le revenu minimum versé aujourd'hui pour une personne seule ? Estiment-ils ce montant trop élevé ? Considèrent-ils suffisante l'aide apportée par les pouvoirs publics aux familles monoparentales sans ressources ?
- Enfin, **la cinquième partie** s'intéresse **aux prestations sociales en général** (assurance maladie, assurance vieillesse, assurance-chômage...). Quelles sont les prestations sociales que les Français souhaitent voir augmenter en priorité et quelles sont celles, au contraire, qu'ils diminueraient prioritairement ?

Quelques-unes de ces interrogations ont déjà été posées dans certaines vagues d'enquêtes antérieures. Leur reconduction permet donc d'analyser les évolutions éventuellement intervenues dans l'opinion publique.

Rappelons que l'enquête a été réalisée en face-à-face, en décembre 1998 et janvier 1999, auprès d'un échantillon représentatif de 2000 personnes, âgées de 18 ans et plus, sélectionnées selon la méthode des quotas. Ces quotas (région, taille d'agglomération, âge, sexe, PCS) ont été calculés d'après les résultats du dernier recensement disponible. Afin d'assurer la représentativité par rapport à la population nationale, un redressement a été effectué à partir des variables suivantes : âge-sexe, PCS et taille d'agglomération¹.

¹ Pour plus de précisions sur les caractéristiques techniques de l'enquête, on pourra se reporter au rapport intitulé « Premiers résultats de la vague de fin 1998 – début 1999 » (CREDOC, mars 1999). On trouvera dans ce rapport les résultats de l'ensemble des questions de l'enquête.

Avant-propos

**Quelques éléments de cadrage général
sur les allocataires de prestations familiales**

L'enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français » n'a pas pour objet de comptabiliser avec précision le nombre de Français bénéficiant de prestations familiales ou d'allocation-logement ; elle permet néanmoins d'évaluer leur importance dans l'ensemble de la population, et d'en suivre l'évolution depuis une quinzaine d'années.

Au début 1999, 40% des Français déclarent toucher des prestations familiales ou de logement (Tableau 1). La proportion d'allocataires a suivi une courbe croissante jusqu'au début 1994 : alors qu'elle était de 31% en 1982, elle a gagné 10 points en douze ans. Depuis, on observe une certaine stabilisation du nombre de bénéficiaires de prestations, fluctuant selon les années entre 37 et 40% de la population (Graphique 1).

Tableau 1
Vous, ou votre foyer, touchez-vous actuellement des prestations familiales ou une allocation logement (y compris APL ou ALS) ?

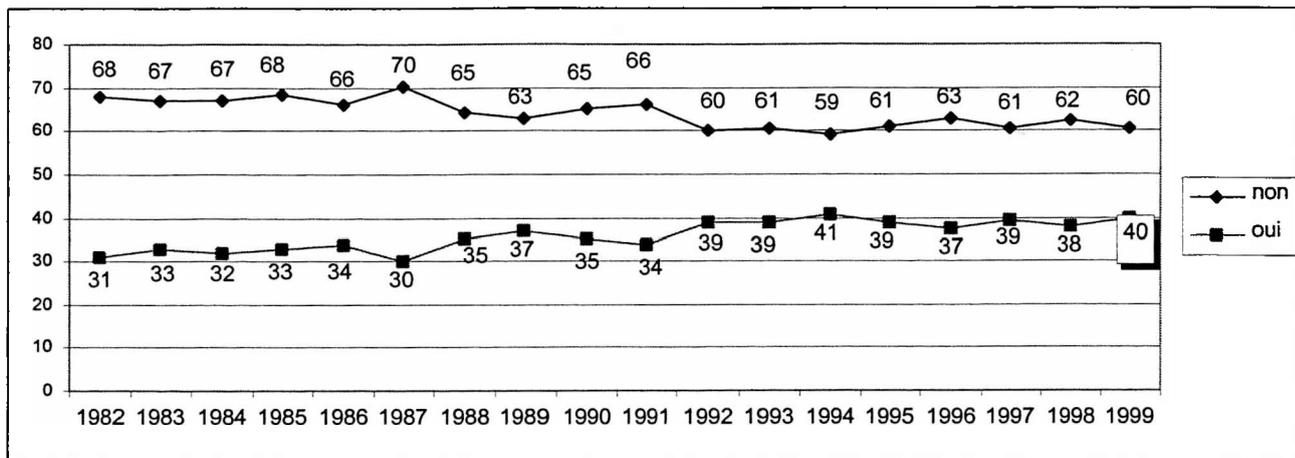
(en %)

	Début 1994	Début 1995	Début 1996	Début 1997	Début 1998	Début 1999
. Oui.....	40,7	38,8	37,3	39,2	37,7	39,6
. Non.....	59,1	61,2	62,7	60,8	62,3	59,7
. Ne sait pas.....	0,2	-	-	-	-	0,7
Total.....	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Graphique 1
Vous, ou votre foyer, touchez-vous des prestations familiales ou de logement ?

(en %)



Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Les caractéristiques distinctives des allocataires sont toujours comparables à celles mises en évidence les années précédentes. Deux spécificités prédominent : les prestataires sont plus souvent des personnes ayant charge d'enfants ; leur situation financière et sociale est moins bonne que celle que l'on trouve dans l'ensemble de la population (Tableau 2) :

- Plus des deux tiers des allocataires (67%) ont au moins un enfant de moins de 20 ans à leur charge ; 37% ont un enfant de moins de 6 ans à charge. En corrélation directe avec cette présence d'enfants jeunes, les allocataires sont souvent âgés de 25 à 39 ans (50%).
- Le revenu des allocataires est relativement faible : 46% d'entre eux disposent, dans leur foyer, d'un revenu mensuel inférieur à 10 000 Francs (contre 40% en moyenne et 35% chez les non-allocataires). Les prestataires sont un peu plus souvent ouvriers, employés ou chômeurs, et locataires de leur logement (62% d'entre eux) ; 27% d'ailleurs résident en HLM-ILN. Pour illustrer cette situation socio-économique, notons que près des trois quarts des allocataires déclarent s'imposer régulièrement des restrictions sur leur budget et que la moitié trouve que les dépenses de logement grèvent lourdement leur budget.

Tableau 2
Quelques caractéristiques distinctives des bénéficiaires de prestations familiales
 (Début 1999)

	Pourcentage chez les allocataires	Ecart par rapport à l'ensemble de la population
<i>(en %)</i>		
<u>Caractéristiques socio-démographiques</u>		
. A au moins un enfant de moins de 20 ans à charge	67,4	+ 30,8
. A au moins un enfant de moins de 6 ans à charge	37,4	+ 19,5
. Est locataire de son logement	62,0	+ 19,0
. A entre 25 et 39 ans	50,3	+ 18,2
. Réside dans un HLM, ILN.....	27,4	+ 9,9
. Un membre du foyer a connu une période de chômage de plus d'un an dans les 10 dernières années	35,2	+ 9,4
. Dispose, dans son foyer, d'un revenu mensuel inférieur à 10 000 Francs.....	46,0	+ 6,5
. Situation professionnelle : ouvrier	22,8	+ 6,4
. Situation professionnelle : employé.....	22,4	+ 6,1
. Situation d'emploi : chômeur	16,6	+ 4,9
<u>Quelques perceptions et sentiments</u>		
. S'impose régulièrement des restrictions	72,0	+ 10,6
. Trouve ses dépenses de logement lourdes ou très lourdes	51,1	+ 8,4
. Pense que les prestations destinées aux familles sont globalement insuffisantes	64,0	+ 8,6

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1999.

Exemple de lecture : 50,3% des allocataires de prestations familiales ont entre 25 et 39 ans, soit 18 points de plus que la part représentée dans la population par cette tranche d'âge (les 25-39 ans représentent 32% de l'ensemble de la population).

Un peu moins des deux tiers des allocataires (64%) touchent une allocation logement, l'aide personnalisée au logement (APL) ou l'allocation logement sociale (ALS) ; 5% reçoivent l'Allocation de Parent Isolé (API) ou le RMI (Tableau 3).

Tableau 3

Le pourcentage d'allocataires percevant une allocation logement, l'API ou le RMI
(Début 1999)

- Questions posées aux personnes bénéficiant de prestations familiales, soit 40% de la population -

(en %)

Plus précisément, touchez-vous actuellement...	... une allocation logement (*)	... l'allocation de Parent Isolé (API) ou le RMI
. Oui.....	64,3	5,3
. Non.....	30,3	90,0
. <i>Ne sait pas, non-réponse</i>	5,4	4,7
Total allocataires	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1999.

(*) Allocation logement, allocation personnalisée de logement (APL) ou ALS

Aussi, lorsque l'on ramène ces données à l'ensemble de la population, on observe que¹ :

- 40% des Français touchent des prestations familiales,
- 25% touchent une allocation logement, l'aide personnalisée au logement (APL) ou l'allocation logement sociale (ALS),
- 2% perçoivent l'allocation de Parent Isolé (API) ou le RMI.

Les personnes qui touchent une allocation logement ont un profil assez comparable à celui de l'ensemble des bénéficiaires de prestations familiales (dont elles représentent, il est vrai, près des deux tiers). Quelques-unes de leurs caractéristiques distinctives sont toutefois un peu plus prononcées, notamment en ce qui concerne (Tableau 4) :

- leur logement : ce sont plus souvent encore des locataires et des personnes résidant en habitat social (HLM, ILN).
- leurs caractéristiques socio-économiques : on trouve, chez elles, davantage encore de bas revenus, d'ouvriers, de chômeurs, et de personnes qui s'imposent des restrictions régulières (ou qui trouvent que leurs dépenses de logement pèsent lourdement dans leur budget).

¹ Rappelons qu'il s'agit ici de données déclaratives.

Tableau 4
Quelques caractéristiques distinctives des bénéficiaires d'une allocation logement
 (Début 1999)

	Pourcentage chez les bénéficiaires d'une allocation logement	<i>(en %)</i> Ecart par rapport à l'ensemble de la population
<u>Caractéristiques socio-démographiques</u>		
. Est locataire de son logement	75,5	+ 32,5
. A au moins un enfant de moins de 20 ans à charge	58,5	+ 21,9
. Dispose, dans son foyer, d'un revenu mensuel inférieur à 10 000 Francs.....	58,6	+ 19,1
. Réside dans un HLM, ILN.....	35,1	+ 17,6
. A entre 25 et 39 ans	49,2	+ 17,1
. Un membre du foyer a connu une période de chômage de plus d'un an dans les 10 dernières années	41,6	+ 15,9
. A au moins un enfant de moins de 6 ans à charge	33,7	+ 15,8
. Situation professionnelle : ouvrier.....	27,1	+ 10,6
. Situation d'emploi : chômeur	21,4	+ 9,6
. Situation professionnelle : employé.....	23,1	+ 6,8
<u>Quelques perceptions et sentiments</u>		
. S'impose régulièrement des restrictions	78,5	+ 17,1
. Trouve ses dépenses de logement lourdes ou très lourdes.....	56,4	+ 13,7
. Pense que les prestations destinées aux familles sont globalement insuffisantes	65,3	+ 9,9

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1999.

Exemple de lecture : 49,2% des bénéficiaires d'une allocation logement ont entre 25 et 39 ans, soit 17 points de plus que la part représentée dans la population par cette tranche d'âge (les 25-39 ans représentent 32% de l'ensemble de la population).

La présence d'enfants à charge est toutefois moins prégnante chez les bénéficiaires d'une allocation-logement que chez l'ensemble des allocataires : 41% des bénéficiaires d'une allocation-logement n'ont pas d'enfants à charge (contre seulement 33% de l'ensemble des allocataires). Il est vrai que parmi l'ensemble des allocataires qui n'ont pas d'enfants à charge, la majorité (82%) touche une allocation logement (Tableau 5).

Les individus qui déclarent toucher le RMI ou l'API ont, quant à eux, un profil beaucoup plus typé. Il s'agit souvent de personnes vivant seules avec, quatre fois sur dix, un enfant à charge. Les femmes de 25 à 39 ans y sont deux fois plus nombreuses que dans l'ensemble de la population. Les bénéficiaires se caractérisent également par des situations sociales et financières très difficiles. On y recense quatre fois plus de

chômeurs que dans la population totale. Très majoritairement, ces personnes sont locataires ou hébergées gratuitement.

Tableau 5

Le pourcentage d'allocataires touchant une allocation logement, l'API ou le RMI, selon les charges familiales

- Champ : allocataires de prestations familiales, soit 40% de la population -

(en %)

	Ensemble des allocataires	Dont	
		A au moins un enfant de moins de 20 ans à charge	N'a pas d'enfant de moins de 20 ans à charge
Touche une allocation logement	64,3	55,8	82,0
Touche l'API ou le RMI	5,3	5,5	4,8

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1999.

Exemple de lecture : parmi les allocataires n'ayant pas d'enfant à charge, 82% touchent une allocation logement, alors que chez l'ensemble des allocataires, 64% perçoivent une allocation logement.

Première partie

Connaissance et compréhension des objectifs poursuivis par les pouvoirs publics en matière de prestations familiales

A quoi servent les prestations familiales ? Plus exactement, à quel objectif les prestations servies par les Caisses d'Allocations Familiales, et développées par les pouvoirs publics, répondent-elles ? Cet objectif est-il, oui ou non, atteint ? S'ils pouvaient choisir, à quels principes de distribution des aides familiales les Français donneraient-ils leur préférence et quels objectifs voudraient-ils voir poursuivre en priorité par ces prestations ? Voilà les principales questions abordées ici. Elles appellent deux réponses principales :

- * Pour une bonne partie de nos concitoyens, ce que les pouvoirs publics visent avec les prestations familiales, c'est surtout la lutte contre la pauvreté et contre les inégalités.
- * A vrai dire, ces objectifs ne sont pas, selon les enquêtés, trop bien atteints. Mais l'opinion ne conteste pas leur légitimité : elle attend que les prestations familiales continuent, demain, à assurer une redistribution verticale des revenus.

1.1 – L'objectif actuel visé par les pouvoirs publics en matière de prestations familiales : lutter contre la pauvreté et les inégalités

Si, en 1996, la population française attribuait aux aides familiales des objectifs multiples et diversifiés, en 1999, pour près de 49 % de nos concitoyens, elles ont un objectif assigné clair : celui de **lutter contre la pauvreté et les inégalités de revenus** (Tableau 6).

On a donc assisté, en trois ans, à **une recomposition assez nette des opinions des Français sur le sujet** : alors qu'en 1996, les objectifs ayant trait à la famille et à l'enfant l'emportaient (59% des citations pour l'aide à la famille quel que soit le revenu, pour l'aide aux foyers avec de jeunes enfants ou pour le soutien à la natalité), les Français identifient maintenant comme objectif premier la lutte contre la pauvreté et la correction des inégalités. Notons toutefois qu'il y a trois ans, le libellé de la question était légèrement différent. En effet, l'on demandait alors aux enquêtés : « *Selon vous, quel est actuellement l'objectif principal poursuivi par les prestations familiales ?* ». Cette année, le libellé de la question intègre la référence aux objectifs visés par les « **pouvoirs publics** ». Il est probable que les débats du début de l'année 1998, concernant la mise sous condition de ressources des allocations familiales et l'Allocation de Garde d'Enfant à Domicile (AGED), ont, pour une grande part, infléchi le regard porté par les Français sur ces objectifs. Désormais, seulement 14 % de la population pensent que l'objectif principal des prestations est d'aider les familles ayant des enfants sans considération du revenu, soit un écart de 12 points avec 1996 ; de même, 9% seulement considèrent que l'objectif principal des prestations familiales est l'aide aux familles qui ont de jeunes enfants (soit une baisse de plus de 6 points).

Tableau 6

Selon vous, quel est aujourd'hui l'objectif principal poursuivi par les pouvoirs publics en matière de prestations familiales ?*

(en %)

<i>Classement par ordre décroissant des réponses de 1999</i>	Début 1996	Début 1999
. Lutter contre la pauvreté	15,1	31,8
. Corriger les inégalités de revenus	14,1	16,7
. Assurer une aide aux familles ayant des enfants quel que soit leur revenu	25,7	14,2
. Aider les familles qui ont de jeunes enfants	15,4	8,8
. Soutenir la natalité	14,5	7,9
. Permettre aux familles de bien se loger	4,4	6,7
. Aider en cas de problèmes familiaux	7,1	6,6
. Aider les familles qui ont de grands enfants à charge.....	2,9	3,8
. <i>Ne sait pas</i>	0,8	3,6
Total	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquêtes « *Conditions de vie et Aspirations des Français* ».

* Attention, le libellé de la question a changé entre 1996 et 1999. Cf. texte.

Ce changement de libellé ne nous autorise pas à analyser les évolutions intervenues au sein des différents sous-groupes de la population. Nous nous contenterons donc de décrire les principaux choix opérés cette année par nos concitoyens.

Au total, trois objectifs majeurs paraissent devancer tous les autres :

- « **La lutte contre la pauvreté** » regroupe 32% des citations. Cet objectif est deux fois plus cité qu'il y a trois ans.

Il est assez difficile d'associer à cette réponse des caractéristiques socio-économiques très marquées. Cet objectif est néanmoins un peu plus mis en avant par les personnes vivant seules (37%), par les hommes (à 34% contre 30% pour les femmes), et plus particulièrement par les très jeunes hommes (37% pour les hommes de moins de 25 ans). Les locataires et les habitants de logement social y font également plus souvent référence (34%).

Dans ce groupe, on trouve plus d'individus qu'en moyenne attachés à des valeurs d'assistance et de prise en charge collective de la pauvreté. Ainsi, 63% (contre 56 % en moyenne) estiment que la prise en charge, par la collectivité, des familles défavorisées leur permet de vivre, plutôt qu'elle ne leur enlève tout sens des responsabilités.

- « **La correction des inégalités** » est évoquée par 17% des Français (objectif en progression de 3 points en trois ans).

Ce thème est, globalement, partagé dans les mêmes proportions dans tous les groupes. A part peut-être les 60-69 ans : 22% le mettent en avant.

- « **L'aide aux familles ayant des enfants quel que soit leur revenu** » rassemble 14% de nos concitoyens (objectif en baisse de 12 points en trois ans).

La catégorie des cadres supérieurs et professions libérales évoque davantage cet objectif (21% des citations) qui devient ainsi, dans ce groupe, le deuxième objectif le plus cité, juste devant la lutte contre les inégalités (20%). Le même phénomène s'observe pour les personnes les plus diplômées (c'est-à-dire issues de l'enseignement supérieur) : 20% d'entre elles citent l'aide aux chargés de famille comme objectif visé par les pouvoirs publics. Les femmes (16%) sont également plus nombreuses à citer cet objectif, ainsi que les personnes ayant des enfants à charge (16%).

Les cinq autres objectifs proposés recueillent cette année chacun moins de 10% des suffrages, avec en vérité, assez peu de variations intercatégorielles.

Au total, les objectifs concernant la lutte contre la pauvreté ou les inégalités regroupent 49 % des citations, alors que ceux concernant « la famille et l'enfant » (y compris le soutien à la natalité) en rassemblent 35 %². Autrement dit, **pour les Français, les pouvoirs publics conçoivent plutôt les prestations familiales comme un outil de politique de lutte contre la pauvreté ou d'aide aux plus démunis, et moins comme un instrument de soutien à la famille et à la natalité**. Ce sentiment est quasiment le même chez les allocataires et les non-allocataires de prestations familiales (Cf. Tableau 7).

Tableau 7

Selon vous, quel est aujourd'hui l'objectif principal poursuivi par les pouvoirs publics en matière de prestations familiales ?
 - Analyse selon que l'on est ou pas allocataire -
 (Début 1999)

	(en %)	
	Allocataires	Non allocataires
. Lutter contre la pauvreté	32,5	31,3
. Corriger les inégalités de revenus	16,2	17,1
. Assurer une aide aux familles ayant des enfants quel que soit leur revenu	15,8	13,1
. Aider les familles qui ont de jeunes enfants	9,3	8,5
. Soutenir la natalité	5,6	9,5
. Permettre aux familles de bien se loger	8,0	5,8
. Aider en cas de problèmes familiaux	6,8	6,4
. Aider les familles qui ont de grands enfants à charge.....	3,2	4,1
. Ne sait pas	2,7	4,2
Total	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1999.

² Total des aides aux familles quel que soit leur revenu ou l'âge des enfants (assurer une aide aux familles quel que soit leur revenu, soutenir la natalité, aider les familles qui ont de jeunes enfants, aider les familles qui ont de grands enfants).

Nous allons maintenant voir que, sans être pleinement satisfaits des résultats obtenus, nos concitoyens ne mettent pas véritablement en cause les choix des pouvoirs publics. Deux autres questions étaient, en effet, posées aux enquêtés :

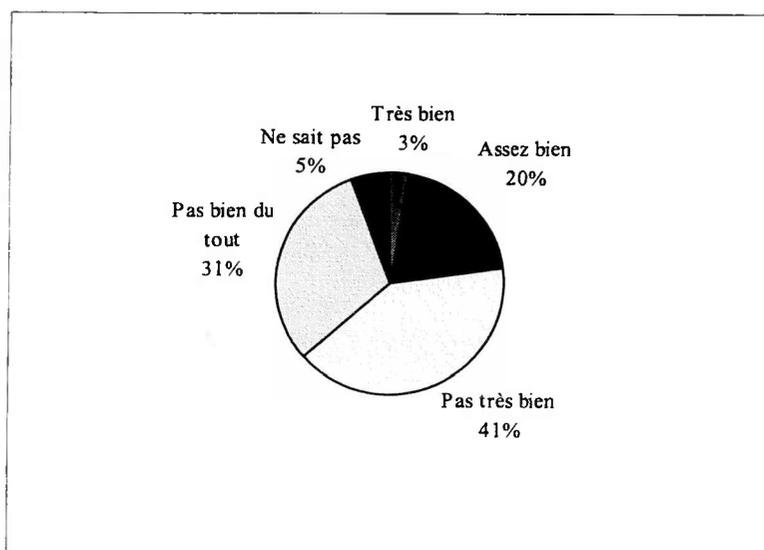
- L'objectif principal poursuivi par les pouvoirs publics est-il bien atteint ?
- Quel est, pour vous personnellement, l'objectif à viser pour les prochaines années ?

1.2 – Un jugement mitigé sur la réussite de ces objectifs

Globalement, **72 % de la population** estiment que les objectifs actuellement poursuivis par les pouvoirs publics en matière de prestations familiales **ne sont pas bien atteints** (Graphique 2). A l'opposé, 3% jugent que l'objectif est « très bien » atteint et 20%, « assez bien ». Les personnes qui n'émettent pas d'avis sur la question sont, le plus souvent, peu directement concernées par les prestations familiales (80% d'entre elles n'ont pas d'enfant à charge et 72% ne sont pas allocataires).

Graphique 2

A votre avis, est-ce que l'objectif principal poursuivi par les pouvoirs publics en matière de prestations familiales est aujourd'hui atteint ?



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1999.

Les cadres et les membres des professions libérales sont beaucoup moins sévères que les ouvriers (65% de critiques parmi les cadres supérieurs, contre 76% chez les ouvriers). Les mécontents se recrutent aussi davantage parmi les hommes jeunes (75% des hommes de moins de 25 ans), mais peu dans les petites agglomérations de moins de 2 000 habitants (68% « seulement » de critiques). On ne note cependant pas de différences d'appréciation sur ce sujet entre allocataires et non allocataires. Ces derniers ont simplement un peu plus de difficultés à se prononcer (on recense 7% d'indécis ou de non-répondants parmi les non-allocataires).

En fait, plus que les caractéristiques socio-démographiques des enquêtés, ce sont les objectifs qu'on croit assignés aux prestations familiales par les pouvoirs publics qui expliquent le mieux les écarts autour de cette moyenne (Tableau 8).

Tableau 8

A votre avis, est-ce que cet objectif est aujourd'hui bien atteint ?

Objectif actuel visé par les pouvoirs publics <i>(objectifs classés par ordre décroissant des réponses de la 2ème colonne)</i>	<i>(en %)</i> Cet objectif est-il aujourd'hui bien atteint ?		Total (y compris ne sait pas)
	Très bien ou assez bien	Pas très bien ou pas bien du tout	
Lutter contre la pauvreté.....	9,3	89,5	100,0
Lutter contre les inégalités de revenus	9,9	88,0	100,0
Aider les familles qui ont de grands enfants.....	17,3	80,0	100,0
Permettre aux familles de bien se loger.....	19,4	79,9	100,0
Aider en cas de problèmes familiaux	24,5	74,8	100,0
Soutenir la natalité.....	43,3	54,8	100,0
Assurer une aide aux familles ayant des enfants quel que soit leur revenu .	49,5	47,0	100,0
Aider les familles qui ont de jeunes enfants.	48,5	45,8	100,0
Ensemble de la population	22,9	71,6	100,0

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1999.

Exemple de lecture : Parmi les individus qui estiment que l'objectif actuel visé par les pouvoirs publics en matière de prestations familiales est « la lutte contre la pauvreté », 89,5 % considèrent que cet objectif n'est pas bien atteint.

Seuls deux objectifs recueillent une majorité d'avis satisfaits : il s'agit de l'aide aux familles quel que soit le revenu (objectif atteint à 50%) et de l'aide aux familles ayant de jeunes enfants (objectif atteint à 49%). En tout état de cause, on estime surtout que l'objectif que l'on croit être celui des pouvoirs publics n'est pas bien atteint quand il

s'agit, dans l'ordre, de la lutte contre la pauvreté, de celle contre les inégalités, de l'aide aux grands enfants ou de l'aide pour bien se loger.

Les critiques sont donc plus importantes sur l'atteinte des objectifs liés à une redistribution verticale (lutte contre la pauvreté et la réduction des inégalités) **que sur ceux se rapportant à la redistribution horizontale** (aides aux familles quel que soit leur revenu, à l'exception peut-être des ménages ayant de grands enfants). En d'autres termes, les critiques sont les plus vives sur les objectifs qu'on croit aujourd'hui poursuivis par les pouvoirs publics et/ou, on va le voir, sur ceux envers lesquels on exprime le plus d'exigences.

1.3 – L'objectif préféré pour le futur : assurer une redistribution verticale des revenus

Une même liste d'objectifs était proposée aux enquêtés, dans un troisième temps, mais cette fois précédée de la question : « Quel est, pour vous personnellement, le premier objectif que les prestations familiales devraient viser **dans les années qui viennent ?** ». Les réponses se réfèrent donc cette fois à **un choix personnel concernant l'avenir proche** (les années à venir). Et on observe précisément que sont surtout valorisés les objectifs pour lesquels on critique le plus l'action actuelle des pouvoirs publics : c'est notamment le cas pour la lutte contre la pauvreté et les inégalités.

Ainsi relève-t-on une nette volonté de nos concitoyens de voir, à l'avenir, les prestations familiales contribuer à la lutte contre la pauvreté : au total, une majorité de la population (57 % exactement) est favorable à des objectifs de redistribution vers les plus modestes (Tableau 9). Autrement dit, malgré les jugements plutôt sévères sur les résultats des politiques menées jusqu'alors, les Français maintiennent des souhaits d'orientation des politiques familiales tournées vers une redistribution verticale. Allocataires et non-allocataires ne se distinguent d'ailleurs pas dans leurs réponses.

Tableau 9

Quel est, pour vous personnellement, le premier objectif que les prestations familiales devraient viser dans les années qui viennent ?

(en %)

Classement par ordre décroissant des réponses de 1999	Début 1996	Début 1999	Evolution 1996-1999
. Lutter contre la pauvreté	26,9	34,2	+ 7,3
. Corriger les inégalités de revenus	27,2	22,9	- 4,3
. Aider en cas de problèmes familiaux	7,8	8,0	+ 0,2
. Aider les familles qui ont de jeunes enfants	6,7	7,7	+ 1,0
. Aider les familles qui ont de grands enfants à charge	7,6	7,7	+ 0,1
. Assurer une aide aux familles ayant des enfants quel que soit leur revenu	8,5	7,3	- 1,2
. Permettre aux familles de bien se loger	8,2	7,3	- 0,9
. Soutenir la natalité	6,8	3,5	- 3,3
. Ne sait pas	0,3	1,5	
Total	100,0	100,0	

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Comparés au début 1996, les résultats de 1999 ne mettent d'ailleurs pas en évidence de grands bouleversements. Les souhaits de voir les prestations familiales contribuer à la lutte contre la pauvreté ont cependant progressé de + 7 points en trois ans, tandis que ceux relatifs à la réduction des inégalités de revenus ont diminué (- 4 points).

Seules les deux rubriques associées à la redistribution verticale (à savoir la lutte contre la pauvreté et la correction des inégalités de revenus) recueillent chacune au moins 10% des suffrages.

- « **Lutter contre la pauvreté** » est donc, pour la population, l'objectif à promouvoir en priorité : il rassemble 34% des Français en 1999.

Nous avons affaire ici à une population ayant un profil socio-économique assez peu marqué. A peine remarque-t-on que les foyers disposant mensuellement de 6 000 à 10 000 F (38%) sont un peu plus sensibles à cet objectif.

Ce groupe se distingue surtout par ses opinions sur la pauvreté et sur les moyens de la prendre en charge : 59% d'entre eux (contre 53% en moyenne) estiment que le

RMI aide les personnes à s'en sortir ; 70% d'entre eux (contre 66% en moyenne) pensent que les personnes qui vivent dans la pauvreté sont des personnes qui n'ont pas eu de chance ; 87% (contre 84% en moyenne) estiment que les inégalités en France continuent de se creuser entre favorisés et défavorisés.

Si le désir d'utiliser les prestations familiales comme outil de lutte contre la pauvreté a progressé de 7 points en trois ans, cela a encore plus concerné, dans la période, les indépendants (+ 17 points), les étudiants (+ 13 points) et les employés (+ 10 points). Les individus âgés de 25 à 39 ans ont également vu leur intérêt pour la lutte contre la pauvreté croître de 10 points entre 1996 et 1999, tant chez les hommes que chez les femmes. Enfin, les allocataires de prestations familiales y sont plus sensibles cette année qu'en 1996 (+ 10 points).

A l'inverse, les membres de professions intermédiaires n'ont guère évolué sur ce point et, chez les chômeurs, le taux de citation est même en légère baisse (au profit, on le verra, d'une progression de l'intérêt pour la lutte contre les inégalités).

Tableau 10

Le pourcentage d'individus souhaitant que la lutte contre la pauvreté soit l'objectif principal des prestations familiales dans les années qui viennent

- Evolution 1996/1999 pour certaines catégories -

(en %)

	Début 1996	Début 1999	Evolution 1996-1999
. Indépendant	25	42	+ 17
. Autre inactif (étudiant)	27	40	+ 13
. Vit en couple, les deux membres étant inactifs	25	37	+ 12
. Diplômé du Baccalauréat seul	28	39	+ 11
. Allocataire de prestations familiales.....	25	35	+ 10
. A de 25 à 39 ans	27	37	+ 10
. Employé	27	37	+ 10
. Profession intermédiaire	31	32	+ 1
. Chômeur	34	33	- 1
Ensemble de la population	27	34	+ 7

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

- « **Corriger les inégalités de revenus** » est le second objectif attribué aux prestations familiales pour l'avenir (23 % de citations).

Ce groupe partage avec le précédent une vision altruiste de la société et prône une prise en charge collective de la pauvreté : ses membres estiment que les inégalités continuent de s'accroître entre favorisés et défavorisés (88%, contre 84% en moyenne) et que le RMI donne le coup de pouce nécessaire pour s'en sortir (58%, contre 53% en moyenne).

Mais, à la différence de ceux qui souhaitent voir les prestations familiales contribuer à la lutte contre la pauvreté, ceux qui mettent en avant la correction des inégalités s'avèrent plus militants : 51% d'entre eux (contre 47% dans la population totale) sont adhérent d'une association. Ils ont d'ailleurs, plus souvent qu'en moyenne, un niveau de formation supérieur (23%, contre 19%).

Cet objectif a cependant perdu 4 points entre 1996 et 1999. Ce recul a plus particulièrement touché trois groupes : les indépendants, les plus de 70 ans et les femmes de moins de 25 ans (Tableau 11).

A l'inverse, les hommes de moins de 25 ans citent plus souvent cet objectif qu'en 1996 (+ 7 points). C'est aussi le cas des cadres supérieurs et des professions intermédiaires (respectivement + 4 et + 2 points en trois ans), voire des chômeurs (+ 3 points).

En tout état de cause, les variations intervenues dans les taux de citations des objectifs de lutte contre la pauvreté et de la correction des inégalités tiennent en partie à quelques évolutions intra-catégorielles, notamment chez les travailleurs indépendants, chez les chômeurs ou les cadres.

Tableau 11

Le pourcentage d'individus souhaitant que la correction des inégalités soit l'objectif principal des prestations familiales dans les années qui viennent

- Evolution 1996/1999 pour certaines catégories -

(en %)

	Début 1996	Début 1999	Evolution 1996-1999
. Indépendant	28	9	- 19
. Femme de moins de 25 ans	32	19	- 13
. Agé de 70 ans et plus	31	23	- 8
. Diplômé de l'enseignement supérieur	28	28	=
. Cadre supérieur.....	21	25	+ 4
. Homme de moins de 25 ans.....	20	27	+ 7
Ensemble de la population	27	23	- 4

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Toujours est-il qu'au total, la comparaison des réponses concernant, d'une part les objectifs actuels des prestations familiales et d'autre part, ceux qu'on voudrait voir viser dans les prochaines années, ne met en évidence que deux profonds décalages (Tableau 12). Ils concernent la « **correction des inégalités** » - qu'on voudrait voir encore davantage mettre en avant à l'avenir - et « **l'assurance d'une aide aux familles ayant des enfants quel que soit le revenu** » - à laquelle les Français voudraient qu'on accorde encore moins d'importance.

Les seuls cas où les enquêtés préconisent un effort supplémentaire à destination des familles correspondent à des interventions très ciblées (aide aux grands enfants, aide en cas de problèmes familiaux).

Tableau 12

Comparaisons entre objectif principal actuel et objectif futur des prestations familiales
(Début 1999)

Classement par ordre décroissant de la 2 ^{ème} colonne	Objectif actuellement poursuivi par les pouvoirs publics	Objectif souhaité pour l'avenir	Différence
	(A)	(B)	(B) - (A)
. Lutter contre la pauvreté	31,8	34,2	+ 2,4
. Corriger les inégalités de revenus	16,7	22,9	+ 6,2
. Aider en cas de problèmes familiaux	6,6	8,0	+ 1,4
. Aider les familles qui ont de jeunes enfants	8,8	7,7	- 1,1
. Aider les familles qui ont de grands enfants à charge.....	3,8	7,7	+ 3,9
. Assurer une aide aux familles ayant des enfants quel que soit leur revenu	14,2	7,3	- 6,9
. Permettre aux familles de bien se loger	6,7	7,3	+ 0,6
. Soutenir la natalité	7,9	3,5	- 4,4
. Ne sait pas	3,6	1,5	
Total	100,0	100,0	

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1999.

Finalement, l'analyse détaillée des écarts entre objectifs actuels et objectifs attendus peut se résumer en deux grands points :

- La nécessité de renforcer d'abord l'objectif de « **correction des inégalités de revenus** » (différentiel de + 6 points), puis celui d'aider les familles qui ont « **de grands enfants à charge** » (différentiel de + 4 points).
- Le désir de donner moins d'importance à l'objectif d'« **aide aux familles ayant des enfants quel que soit leur niveau de revenu** » (différentiel de - 7 points) ; ensuite, au soutien à la natalité (- 4 points).

Il reste que figure toujours en tête des attentes l'objectif assigné aux prestations familiales de **lutter contre la pauvreté**.

D'ailleurs, on peut classer les attentes exprimées en deux groupes principaux³ :

- Celles qui visent à privilégier les objectifs de « redistribution verticale » des revenus (lutte contre la pauvreté, correction des inégalités).
- Celles qui mettent plutôt en avant les objectifs de contribution ou de soutien aux familles, sans considération du revenu (« soutenir la natalité », « assurer une aide aux familles ayant des enfants, quel que soit leur revenu », « aider les familles qui ont de jeunes enfants », « aider celles qui ont de grands enfants »).

On observe qu'au total, **57 % de la population souhaitent donner une orientation redistributive aux prestations familiales**. Cette majorité prévaut **dans tous les groupes de population**, quels que soient l'âge, la profession, le revenu ou le niveau de formation (Tableau 13). L'attente d'orientation redistributive est un peu plus aiguë encore chez les étudiants, les revenus intermédiaires et les diplômés du bac ou du supérieur.

A l'opposé, on observe un attachement un peu plus net des travailleurs indépendants et des revenus élevés à l'aide aux familles sans considération de leurs ressources (31 %, contre 26 % en moyenne).

•

³ Nous n'avons pas classé ici les attentes qui répondent à des objectifs ponctuels, difficilement « agrégables » à l'un ou à l'autre groupe : aides en cas de problèmes familiaux, aides au logement.

Tableau 13

Les deux grandes priorités souhaitées pour les prestations familiales pour l'avenir
 - Analyse selon les principales caractéristiques socio-démographiques -
 (Début 1999)

(en %)

	Priorité aux « objectifs redistributifs » ⁽¹⁾	Priorité aux aides à la famille, sans conditions de ressources ou ciblées sur certains enfants ⁽²⁾	Total (y compris autres réponses)
• Sexe			
Homme	58	26	100
Femme.....	57	26	100
• Profession exercée			
Indépendant	52	31	100
Cadre supérieur	55	26	100
Profession intermédiaire	60	25	100
Employé	57	29	100
Ouvrier	54	27	100
Reste au foyer.....	58	24	100
Retraité.....	58	25	100
Autre inactif (étudiant surtout)	64	20	100
• Age			
Moins de 25 ans	57	25	100
25-39 ans.....	60	25	100
40-59 ans.....	55	28	100
60-69 ans.....	59	22	100
70 ans et plus	55	29	100
• Revenus mensuels du foyer			
Moins de 6 000 F.	60	22	100
6 000 à 10 000 F.....	58	26	100
10 000 à 15 000 F.	61	24	100
15 000 à 20 000 F.....	55	27	100
Plus de 20 000 F.	49	31	100
• Diplôme			
Aucun, CEP.....	57	29	100
BEPC, Technique (inf. au bac)	54	27	100
Bac	61	22	100
Supérieur	60	24	100
Ensemble de la population	57	26	100

Source : CREDOC, Enquête Conditions de vie et Aspirations des Français, début 1999.

(1) Sommation des objectifs : « lutter contre la pauvreté, corriger les inégalités de revenus ».

(2) Sommation des objectifs : « Assurer une aide aux familles quel que soit leur revenu, soutenir la natalité, aider les familles ayant de jeunes enfants, aider celles ayant de grands enfants ».

1.4 – Aider d’abord les familles qui ont le moins de revenus

En tout état de cause, les résultats précédents sont confirmés par les réponses à une autre question, posée sous forme quasi-identique à plusieurs reprises depuis 1990 : s’il fallait choisir entre une aide aux familles qui ont le plus d’enfants ou une aide aux familles qui ont le moins de revenus, les Français expriment une préférence très nette pour la deuxième solution (à 80 %, cf. Tableau 14).

Tableau 14
S’il vous fallait choisir entre ces deux possibilités
d’aide aux familles, laquelle préféreriez-vous ?

- Evolution 1990 –1999 -

Classement par ordre décroissant des réponses	(en %)				
	Début 1990*	Début 1991*	Début 1992	Début 1996	Début 1999
. Aider les familles qui ont le moins de revenus.....	82,6	82,0	80,5	82,3	80,0
. Aider les familles qui ont le plus d’enfants	16,8	17,3	18,5	17,2	17,6
. Ne sait pas.....	0,6	0,7	1,0	0,5	2,4
Total.....	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

* Au début 1990 et 1991, la formulation de la question était quelque peu différente. Le libellé exact était le suivant : « Si l’on augmentait les allocations familiales, laquelle de ces deux possibilités vous semblerait la meilleure ? Aider davantage les familles qui ont le plus d’enfants, aider davantage les familles qui ont le moins de revenus. »

Autrement dit, pour nos concitoyens, **la politique de la famille doit d’abord exercer un rôle de redistribution collective des plus hauts vers les plus bas revenus**, plutôt que de compenser les charges occasionnées par la présence d’enfants, sans considération des revenus du foyer. Pour la population, le critère « **ressources du ménage** » paraît donc plus important dans le calcul des prestations que le critère « **nombre d’enfants au foyer** ». Ce quasi-consensus n’a guère varié en neuf ans.

En tout état de cause, on peut donner quelques indications sur le profil de la minorité de la population (18%) qui considère que l’aide doit être versée de façon privilégiée aux familles ayant le plus d’enfants (Tableau 15).

Tableau 15
Quelques caractéristiques distinctives des personnes privilégiant
« L'aide aux familles ayant le plus d'enfants »
 (Début 1999)

	Pourcentage parmi les partisans des aides aux familles ayant le plus d'enfants	Ecart par rapport à l'ensemble de la population <i>(en %)</i>
<u>Caractéristiques socio-démographiques</u>		
. Cinq personnes et plus dans le logement	21	+ 8
. Réside en pavillon	68	+ 6
. Réside dans une agglomération de moins de 2 000 habitants.....	33	+ 6
. Dispose, dans son foyer, d'un revenu mensuel supérieur à 20 000 Francs	19	+ 5
. A au moins un enfant de moins de 20 ans	42	+ 5
. A au moins un enfant de moins de 6 ans	22	+ 4
<u>Quelques perceptions et sentiments</u>		
. Pense que le RMI risque d'inciter le bénéficiaire à ne pas chercher du travail	53	+ 8
. Pense qu'il y a de moins en moins d'inégalités en France	21	+ 7
. Pense que les prestations destinées aux familles sont globalement insuffisantes	61	+ 6
. Ne s'impose pas régulièrement de restrictions budgétaires	44	+ 5

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1999.

Exemple de lecture : Parmi les partisans des aides aux familles ayant le plus d'enfants, 42 % ont au moins un enfant de moins de 20 ans à charge, soit 5 points de plus que la part représentée dans la population par ces familles (37% de l'ensemble de la population).

Il s'agit de personnes souvent chargées de familles, mais dont le revenu s'avère suffisant pour qu'elles ne s'imposent pas de restrictions régulières. Elles résident plutôt en pavillon, dans de petites agglomérations.

Même si elles estiment relativement plus qu'en moyenne que les prestations familiales sont insuffisantes, elles pensent que les inégalités ont tendance à se réduire en France et que les minima sociaux, tels le RMI, ont des effets désincitatifs quant à la reprise d'une activité professionnelle. C'est sans doute pourquoi leur préférence va à une redistribution vers les foyers ayant le plus d'enfants - dont elles font partie - plutôt que vers les foyers les plus modestes.

D'ailleurs, on voit bien apparaître ici un lien entre la situation personnelle de l'enquêté et sa préférence quant au mode de distribution des aides : c'est dans les familles

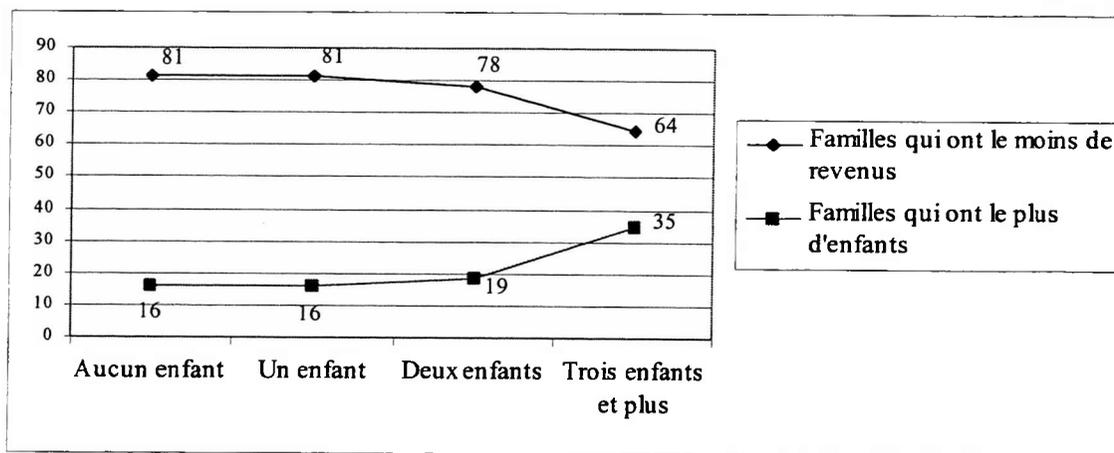
nombreuses –et tout particulièrement à partir de trois enfants- que l'on souhaite bien davantage que l'effort soit porté vers les familles à raison de leur taille : 35 % des personnes ayant au moins trois enfants à charge le préconisent, contre 18 % en moyenne (Graphique 3).

Graphique 3

S'il vous fallait choisir entre deux possibilités d'aide aux familles, laquelle préféreriez-vous ?

- Analyse en fonction du nombre d'enfants à charge -

(en %)



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1999.

En ce qui concerne les ressources du foyer, c'est à partir du seuil de 20 000 F de revenus mensuels que la modalité « aide aux familles qui ont le moins de ressources » est un peu moins souvent citée (à 74% seulement, contre 80% en moyenne).

Deuxième partie

Les attentes en matière d'aides familiales par grands types d'interventions

A quels types d'interventions familiales les Français veulent-ils aujourd'hui qu'on accorde le plus d'importance ? C'est à cette question généraliste que cette deuxième partie est consacrée. Nous l'avons déclinée en quatre types d'interrogations :

- Quel public, quelles familles, nos concitoyens pensent-ils qu'il faut aider en priorité (les familles les plus pauvres, les familles les plus nombreuses, les parents isolés...)?
- Quelles aides faut-il renforcer prioritairement, celles destinées aux enfants en bas âge ou celles aux plus grands enfants ?
- Jusqu'à quel âge faut-il prolonger le versement des prestations familiales ?
- A quel mode de distribution la population donne-t-elle sa préférence pour mieux aider les familles : aux aides en espèces ou aux aides en nature ?

2.1 – Une majorité de Français estime que les politiques familiales doivent viser en priorité les familles les plus pauvres

Interrogés directement, non plus sur les objectifs visés par les prestations familiales, mais sur les types de foyers à privilégier dans la définition des aides, les Français confirment leurs choix précédents (cf. première partie) : **ils souhaitent, de loin, voir aider en priorité les familles les plus pauvres (55 % des citations)**. Viennent ensuite les parents isolés (femmes seules avec enfant), cités par 21 % des enquêtés (Tableau 16), dont on sait d'ailleurs qu'ils vivent souvent en situation de précarité.

Tableau 16

Les aides aux familles sont versées à des foyers ayant des compositions très différentes.
Si vous deviez décider des priorités à accorder à la politique familiale,
quelles familles pensez-vous qu'il faudrait aider en priorité ?

(en %)

Classement par ordre décroissant des réponses de la première colonne	Ensemble de la population	Dont :	
		Allocataires de prestations familiales	Non-allocataires de prestations familiales
. Les familles les plus pauvres	55,3	57,7	53,7
. Les parents isolés (femmes seules avec enfant)	20,6	17,6	22,6
. Les familles les plus nombreuses (trois enfants et plus)	8,9	10,5	7,9
. Les familles à revenus moyens	6,1	6,0	6,1
. Les jeunes ménages qui viennent de s'installer	4,4	4,9	4,0
. Les familles qui ont de jeunes enfants et dont les deux parents travaillent	2,3	1,4	2,9
. Ne sait pas	2,5	1,4	2,9
Total	100,0	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1999.

Le classement des réponses est le même, que les personnes soient ou non allocataires de prestations familiales. A peine remarque-t-on, chez les non-allocataires, un poids plus important accordé aux familles monoparentales (23% des suffrages, soit 5 points de plus que chez les allocataires).

Parce qu'elles sont majoritaires dans la population (55%), **les personnes qui souhaitent voir privilégier les familles les plus pauvres** se distinguent peu de l'ensemble des répondants. On remarque cependant, dans ce groupe, une légère sur-représentation des individus les plus diplômés (22% sont issus de l'enseignement supérieur et des grandes écoles, soit 3 points de plus qu'en moyenne) et les plus aisés (16% ont un revenu mensuel supérieur à 20 000 F, soit 2 points de plus qu'en moyenne).

Mais ces personnes se distinguent plus par le regard qu'elles portent sur la pauvreté. Pour elles, la pauvreté est plus le résultat d'un concours de circonstances qu'une situation imputable à la personne concernée elle-même : 71% pensent ainsi que si certains se trouvent dans une situation de pauvreté, c'est parce qu'ils n'ont pas eu de chance (contre 66% en moyenne). De même, ici, on voit le RMI comme le coup de

pouce nécessaire pour s'en sortir (59% le pensent, contre 53% en moyenne). Cette approche relève donc d'une conception solidaire de la politique familiale, qui se doit d'être dirigée, par principe, vers les plus défavorisés.

Les enquêtés qui voudraient privilégier, au sein de la politique familiale, les parents isolés se recrutent davantage, quant à eux, chez les indépendants (+ 7 points par rapport à la moyenne), mais aussi chez les retraités et les personnes qui restent au foyer (+ 3 points). Cette opinion a tendance à se renforcer avec l'âge et culmine particulièrement chez les femmes après 40 ans (+ 4 points). L'aide aux familles monoparentales est également bien davantage réclamée par les Franciliens (+ 7 points dans Paris et son agglomération).

En revanche, « **les familles pour lesquelles il faudrait faire le moins d'efforts** » sont, dans l'ordre (Tableau 17) :

- « **Les familles qui ont de jeunes enfants et dont les deux parents travaillent** » ; cette opinion est partagée par 45 % des Français. Et elle est en tête dans tous les groupes de la population. Simplement, elle est encore plus répandue dans les agglomérations de moins de 2 000 habitants (où elle rassemble 52% des suffrages), chez les personnes qui restent au foyer (52%) ou au sein des couples constitués d'un seul actif –donc des couples peu concernés par un problème éventuel de garde d'enfants en bas âge- (51% des citations).
- « **Les familles à revenus moyens** » (cette éventualité est évoquée par 16 % de nos concitoyens). Les foyers disposant de plus de 20 000 F de revenus mensuels sont plus prompts à proposer que les familles à revenus moyens fassent l'objet de moins d'efforts (24%), de même que les personnes sans enfants à charge (18%) ou que les non-allocataires (18%).

Tableau 17

Les aides aux familles sont versées à des foyers ayant des compositions très différentes.
Si vous deviez décider des priorités à accorder à la politique familiale,
pour quelles familles faudrait-il faire moins d'efforts ?

(en %)

Classement par ordre croissant des réponses de la première colonne	Ensemble de la population	Dont :	
		Allocataires de prestations familiales	Non-allocataires de prestations familiales
. Les familles les plus pauvres	2,8	2,6	3,0
. Les parents isolés (femmes seules avec enfant)	4,9	5,7	4,3
. Les familles les plus nombreuses (trois enfants et plus)	7,4	6,9	7,8
. Les jeunes ménages qui viennent de s'installer	9,4	9,7	9,2
. Les familles à revenus moyens	16,4	13,9	18,1
. Les familles qui ont de jeunes enfants et dont les deux parents travaillent	45,1	48,3	43,1
. Ne sait pas	13,9	12,9	14,6
Total	100,0	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1999.

Une fois encore, le fait d'être soi-même allocataire ne modifie pas le classement, signe de l'existence, sur ces sujets, d'opinions largement consensuelles. On constate seulement que les allocataires sont un peu plus nombreux à remettre en cause les aides aux couples bi-actifs ayant de jeunes enfants à charge (48 %). Les non-allocataires, quant à eux, réduiraient un peu plus souvent les efforts à destination des familles aux revenus moyens.

Quand on rapproche les réponses aux deux questions -familles à aider en priorité, familles pour lesquelles il faudrait faire le moins d'efforts-, on retrouve une confirmation du constat déjà formulé précédemment : **une majorité de la population semble s'accorder sur le principe d'aides familiales tenant davantage compte du niveau de ressources des bénéficiaires et de leurs difficultés matérielles** (Tableau 18). Remarquons par ailleurs que nos concitoyens hésitent plus quand il s'agit de désigner quelles aides il faut réduire (14 % de non-réponses) que quand il faut se prononcer sur les familles à favoriser davantage (3 % de non-réponses).

Tableau 18

Les aides aux familles sont versées à des foyers ayant des compositions très différentes.
Si vous deviez décider des priorités à accorder à la politique familiale,
quelles familles pensez-vous qu'il faudrait aider en priorité ?
Et quelles sont celles pour lesquelles il faudrait faire moins d'efforts ?

(en %)

Classement par ordre décroissant des réponses de la première colonne	Familles à aider en priorité	Familles pour lesquelles il faudrait faire moins d'efforts
. Les familles les plus pauvres	55,3	2,8
. Les parents isolés (femmes seules avec enfant)	20,6	4,9
. Les familles les plus nombreuses (trois enfants et plus)	8,9	7,4
. Les familles à revenus moyens	6,1	16,4
. Les jeunes ménages qui viennent de s'installer	4,4	9,4
. Les familles qui ont de jeunes enfants et dont les deux parents travaillent	2,3	45,1
. Ne sait pas	2,5	13,9
Total	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1999.

Au total, parmi les possibilités de réponses à ces deux questions, on peut dégager **cinq combinaisons principales** qui recueillent, au total, environ 60% des suffrages. Il s'agit, dans un ordre décroissant :

- **Des partisans des aides aux familles les plus pauvres, au détriment des prestations aux foyers ayant de jeunes enfants, et où les deux parents travaillent** (26% de la population). Ce cas de figure est tout particulièrement sur-représenté chez les personnes qui restent au foyer (35% des citations, soit 9 points de plus qu'en moyenne) et chez les couples où un seul des conjoints est actif (32%).
- **Des partisans des aides aux familles les plus pauvres, au détriment des ménages à revenus moyens** (11% des cas). Sont sur-représentés, dans cette catégorie : les titulaires de revenus mensuels supérieurs à 20 000 F (ils représentent 20% du groupe, soit 6 points de plus qu'en moyenne), la tranche d'âge des 40-59 ans (42% de cette catégorie, soit 12 points de plus qu'en moyenne), les professions intermédiaires (16%, soit presque 6 points de plus qu'en moyenne).

- **Ceux qui souhaitent aider les parents isolés, plutôt que les ménages bi-actifs ayant de jeunes enfants (10% des cas).** Ces individus sont un peu plus souvent qu'en moyenne locataires de leur logement (49%, contre 43%), et ont un diplôme de type BEPC (44%, contre 37%).
- **Ceux qui désirent privilégier les ménages les plus défavorisés, mais n'arrivent pas à se prononcer sur la catégorie qu'il conviendrait de moins aider (7%).** Masculine à 55% (soit 8 points de plus qu'en moyenne), cette catégorie se distingue également par le fait qu'elle est plus souvent propriétaire de son logement (51%, soit 11 points de plus qu'en moyenne). Le niveau de formation y est élevé (30% des membres du groupe sont issus de l'enseignement supérieur, contre 19% en moyenne) et l'implication dans le monde associatif y est importante (62% sont adhérents d'une association, contre 47% en moyenne).
- **Enfin, ceux qui souhaitent privilégier les ménages les plus défavorisés, au détriment des jeunes ménages qui viennent de s'installer (5%).** Cette opinion émane plutôt d'allocataires (51%, contre 40% en moyenne), ayant des enfants à charge (47%, soit 10 points de plus qu'en moyenne), pour qui les charges de logement pèsent beaucoup dans le budget (pour 52%, les dépenses de logement sont lourdes ou très lourdes, soit 10 points de plus qu'en moyenne)⁴. Les habitants de Paris et la région parisienne sont ici sur-représentés (22%, soit 7 points de plus qu'en moyenne).

2.2 – Les aides à renforcer en priorité : celles destinées aux grands enfants.

Mais les aides aux familles ne se différencient pas seulement en fonction de la composition du foyer du prestataire ; elles varient aussi selon l'âge des enfants à charge. Aussi avons-nous directement interrogé les Français sur les priorités qu'ils souhaiteraient voir mises en avant : attendent-ils plutôt un effort prioritaire vers les enfants en bas âge, ceux qui sont au collège, les étudiants ou ceux qui sont à la recherche d'un emploi ? (Tableau 19)

⁴ Comme s'ils voulaient indiquer que les aides doivent tenir compte, dans la durée, du niveau de ressources et non d'un effet ponctuel nécessité par une nouvelle installation.

Tableau 19

Les politiques familiales ont pour objectif d'apporter une aide aux familles ayant des enfants à charge. Ces charges varient bien sûr en fonction de l'âge des enfants. Si vous deviez décider des priorités à accorder aujourd'hui à la politique familiale, quels types d'aides pensez-vous qu'il faudrait augmenter en priorité ?

(en %)

<i>Classements par ordre décroissant des réponses</i>	Aides à augmenter en priorité
. Celles destinées aux familles ayant un enfant étudiant	22,8
. Celles destinées aux familles ayant un enfant à la recherche d'un emploi	18,6
. Celles destinées aux familles ayant un enfant au collège ou au lycée	18,1
. Celles destinées aux familles ayant un enfant en bas âge	17,7
. Celles destinées aux familles ayant un enfant qui débute dans la vie active (emploi précaire, petit salaire ...)	10,1
. Celles destinées aux familles ayant un enfant à l'école primaire	6,3
. <i>Ne sait pas</i>	6,4
Total	100,0

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1999.

Au total, les trois types de prestations à augmenter en priorité concernent **les enfants les plus grands, avant leur entrée dans la vie active**. Il s'agit, dans l'ordre, des allocations suivantes :

- « **Les prestations destinées aux familles ayant un enfant étudiant** » : 23 % des Français optent pour leur augmentation prioritaire. Les caractéristiques de ces individus sont synthétisées dans le Tableau 20. On notera qu'il s'agit d'une population ayant elle-même un niveau de formation assez élevé, avec deux personnes actives dans le ménage et des enfants à charge. On imagine assez bien que ces ménages sont eux-mêmes confrontés à la réalité de cette situation ou le seront prochainement.

Tableau 20
Quelques caractéristiques distinctives des personnes privilégiant
« les prestations destinées aux familles ayant un enfant étudiant »
 (Début 1999)

(en %)

	Pourcentage à l'intérieur du groupe	Ecart par rapport à l'ensemble de la population
. Diplômé du Bac ou du supérieur	46	+ 11
. Réside en pavillon.....	71	+ 8
. Vit en couple, les deux membres exerçant une activité	33	+ 8
. Cinq personnes et plus dans le logement	18	+ 6
. A au moins un enfant de moins de 20 ans.....	42	+ 6
. Propriétaire de son logement	46	+ 5
. Dispose, dans son foyer, d'un revenu mensuel supérieur à 20 000 Francs	18	+ 4

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1999.

Exemple de lecture : Parmi les partisans de l'augmentation des prestations destinées aux familles ayant un enfant étudiant, 46 % sont diplômés du bac ou du supérieur, soit 11 points de plus qu'en moyenne.

- **« Les prestations destinées aux familles ayant un enfant à la recherche d'un emploi ».** Ces aides sont évoquées par 19 % de nos concitoyens. Dans cette catégorie, on distingue une sur-représentation des femmes de plus de 40 ans et des personnes sans enfant à charge, donc a priori peu directement concernées par la question. C'est la situation de chômage qui, vraisemblablement, les sensibilise et attire ici leurs suffrages (Tableau 21).

Tableau 21
Quelques caractéristiques distinctives des personnes privilégiant
« les prestations destinées aux familles ayant un enfant à la recherche d'un emploi »
 (Début 1999)

	Pourcentage à l'intérieur du groupe	Ecart par rapport à l'ensemble de la population
. Femme de plus de 40 ans	42	+ 11
. N'a pas d'enfant à charge	74	+ 11
. N'est pas allocataire de prestations familiales	69	+ 9
. Deux personnes dans le logement.....	38	+ 7
. Vit en couple, les deux membres étant inactifs.....	23	+ 6
. Propriétaire de son logement	46	+ 6

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1999.

Exemple de lecture : Parmi les partisans de l'augmentation des prestations destinées aux familles ayant un enfant à la recherche d'un emploi, 69 % sont des non-allocataires, soit 9 points de plus qu'en moyenne.

- « Les prestations destinées aux familles ayant un enfant au collège ou au lycée » recueillent, enfin, 18 % des suffrages. Sont sur-représentées dans cette catégorie les chargés de famille et les allocataires (Tableau 22).

Tableau 22
Quelques caractéristiques distinctives des personnes privilégiant
« les prestations destinées aux familles ayant un enfant au collège ou au lycée »
 (Début 1999)

	Pourcentage à l'intérieur du groupe	Ecart par rapport à l'ensemble de la population
. A au moins un enfant de moins de 20 ans.....	48	+ 12
. Est allocataire de prestations familiales	45	+ 5
. Ouvrier.....	21	+ 5
. Accédant à la propriété	16	+ 5

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1999.

Exemple de lecture : Parmi les partisans de l'augmentation des prestations destinées aux familles ayant un enfant au collège ou au lycée, 48 % ont au moins un enfant de moins de 20 ans, soit 12 points de plus qu'en moyenne.

Ainsi, au total, 41 % de la population souhaiteraient voir une augmentation des prestations accordées aux foyers ayant un enfant étudiant, au lycée ou au collège et 19 %, un accroissement de celles accordées aux foyers où un enfant est à la recherche d'un emploi. Finalement, nos concitoyens désirent donc que l'on mette surtout l'accent sur les aides destinées **aux foyers ayant de grands enfants, en cours de formation ou qui cherchent à s'insérer dans la vie professionnelle**. Autrement dit, si l'on raisonne uniquement en termes d'âge, ce sont plutôt, selon nos concitoyens, les adolescents et les jeunes adultes qu'il faut aider en priorité.

En ce qui concerne les aides destinées aux enfants en bas âge, les enquêtés restent très partagés : 18 % souhaitent une augmentation de ces aides et 20 %, une diminution (Tableau 23).

Tableau 23

**Les politiques familiales ont pour objectif d'apporter une aide aux familles ayant des enfants à charge. Ces charges varient bien sûr en fonction de l'âge des enfants. Si vous deviez décider des priorités à accorder aujourd'hui à la politique familiale, quels types d'aides pensez-vous qu'il faudrait augmenter en priorité ?
Et, en contrepartie, lesquels réduiriez-vous en priorité ?**

(en %)

<i>Classement par ordre décroissant des réponses de la première colonne</i>	Aides à augmenter en priorité A	Aides à diminuer en priorité B	Différence A - B
. Celles destinées aux familles ayant un enfant étudiant	22,8	6,9	+ 15,9
. Celles destinées aux familles ayant un enfant à la recherche d'un emploi	18,6	4,4	+ 14,2
. Celles destinées aux familles ayant un enfant au collège ou au lycée	18,1	3,3	+ 14,8
. Celles destinées aux familles ayant un enfant en bas âge	17,7	19,9	- 2,2
. Celles destinées aux familles ayant un enfant qui débute dans la vie active (emploi précaire, petit salaire ...)	10,1	25,6	- 15,6
. Celles destinées aux familles ayant un enfant à l'école primaire	6,3	13,9	- 7,6
. <i>Ne sait pas</i>	6,4	26,0	
Total	100,0	100,0	

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1999.

Dans les aides à diminuer en priorité, trois dominent nettement :

- Près de 26 % des Français souhaitent **une diminution « des aides destinées aux familles ayant un enfant qui débute dans la vie active »**. Pourtant, le libellé de la question se référait à une situation professionnelle non encore clairement établie (« emplois précaires », petits salaires »), et pouvait donc laisser présager plus de clémence dans les réponses. Autrement dit, **une bonne partie de la population semble penser que les prestations familiales doivent concerner un enfant encore à charge**. Dès que l'enfant « débute dans la vie active », certains considèrent qu'il est devenu autonome, même s'il a un petit salaire. Les citadins (50% de la catégorie, soit 7 points de plus qu'en moyenne) et, en particulier, les Franciliens (21%, soit 6 points de plus qu'en moyenne) sont sur-représentés dans cette catégorie. C'est le cas également des ouvriers (21%, 5 points de plus), des allocataires (45%, soit 5 points de plus qu'en moyenne) et précisément des personnes ayant des enfants à charge (41% de cette catégorie, soit 4 points de plus qu'en moyenne). Les personnes de moins de 40 ans sont également plus enclines à vouloir diminuer ce type d'aides (53% des personnes de cette catégorie ont moins de 40 ans, soit 8 points de plus qu'en moyenne).
- Environ une personne sur cinq (20%) envisage **une baisse « des aides destinées aux familles ayant un enfant en bas âge »**. On a affaire ici à une population un peu plus âgée (35% ont entre 40 et 59 ans, soit 5 points de plus qu'en moyenne), plus féminisée (57% de femmes, soit 4 points de plus qu'en moyenne) qui réside majoritairement en pavillon, dans de petites agglomérations (23% habitent dans une agglomération de 2 000 à 20 000 habitants, soit 7 points de plus qu'en moyenne). Toutes ces personnes sont, en fait, peu concernées par la présence d'un jeune enfant dans le ménage : 85% n'ont pas, dans leur foyer, d'enfant de moins de 6 ans (3 points de plus qu'en moyenne).
- Enfin, chose peut-être plus étonnante, près de 14 % de nos concitoyens souhaitent voir **une diminution « des aides à destination des familles ayant un enfant à l'école primaire »**.

Mais il faut bien noter que la méthode de questionnaire adoptée (une seule réponse dans chaque cas) obligeait l'enquêté à faire **des choix relatifs** : autrement dit, cela ne signifie pas que, dans l'absolu, les Français souhaitent diminuer les aides pour les familles ayant des enfants à l'école primaire, mais que si des choix devaient être faits,

c'est plutôt au détriment de ces aides et à l'avantage du soutien aux grands enfants que, toutes choses égales par ailleurs, les enquêtés préféreraient que l'on tranche.

En vérité, si l'on étudie le croisement des réponses faites aux deux questions à la fois –type d'aide à privilégier, type d'aide à diminuer-, on n'observe pas de « combinaisons » de choix très privilégiés. Les quatre premières combinaisons qui apparaissent ne dépassent jamais 8 % des enquêtés. Il s'agit plus précisément :

- Des individus qui souhaitent privilégier les familles ayant des enfants en bas âge, au détriment de celles ayant des enfants débutant leur vie active (8% des cas).
- Des individus qui désirent avantager les familles ayant un enfant étudiant, au détriment des familles ayant un enfant en bas âge (7% des cas).
- Des individus qui préfèrent aider les familles avec un enfant étudiant, plutôt que les familles avec un enfant qui débute dans la vie active (6%).
- Des individus qui mettent en avant les aides aux familles ayant un enfant au collège ou au lycée, plutôt qu'aux familles ayant un enfant entrant dans la vie active (5%).

Mais, au-delà de cette dispersion apparente, il apparaît bien **une opposition entre les tenants des aides pour les grands enfants et les partisans des aides pour les enfants les plus jeunes**. Ainsi :

- * Parmi les 60 % d'enquêtés souhaitant que l'on accentue l'aide aux enfants au collège, au lycée, étudiants ou à la recherche d'un emploi, 44 % désirent qu'on diminue en priorité les aides pour les enfants en bas âge ou à l'école primaire (contre 34 % en moyenne).
- * Parmi les 24 % d'enquêtés voulant favoriser en priorité les foyers comportant des enfants en primaire ou en bas âge, 30 % souhaitent qu'on diminue d'abord les aides pour les grands enfants (étudiants, au lycée, au collège, à la recherche d'un emploi), soit 15 points de plus qu'en moyenne.

En tout état de cause, les priorités varient finalement assez peu entre allocataires et non-allocataires (Tableaux 24 et 25) :

- * Les deux groupes privilégient plutôt **les aides auprès des grands enfants**. Seule différence : les allocataires mettent un peu plus l'accent sur les prestations aux familles ayant un enfant étudiant ou au lycée, tandis que les non-allocataires montrent un intérêt relatif plus fort à l'égard des jeunes à la recherche d'un emploi.
- * Les allocataires optent davantage pour une réduction des aides aux familles ayant un enfant qui débute dans la vie active (29 % des cas, contre 24 % chez les non-allocataires). Mais le plus frappant est que même chez les allocataires, 19 % préconisent une baisse des prestations destinées aux familles ayant un enfant en bas âge, et 13 %, une diminution des aides envers les foyers ayant un enfant à l'école primaire.

C'est plutôt l'âge des enfants présents dans le foyer qui influe sur les aides qu'on préfère voir diminuer ou augmenter en priorité (Tableaux 26 et 27) :

- * Le taux d'individus favorables à l'accroissement des aides à destination des foyers ayant un enfant étudiant croît régulièrement avec l'âge de l'enfant de la famille (pour atteindre 38 % lorsqu'un enfant de 16 à 20 ans est présent dans le ménage) ; le phénomène inverse s'observe pour l'aide aux familles ayant un enfant en bas âge (le pourcentage maximal d'individus partisans de son accroissement – 25 % - s'observe dans les ménages ayant un enfant de moins de 6 ans à charge).
- * La propension à diminuer une aide est également corrélée avec l'âge des enfants du foyer : ainsi, les enquêtés qui ont un jeune enfant (moins de 6 ans) proposent un peu plus de sacrifier les aides pour les adolescents qui débutent dans la vie professionnelle.

Il reste que même chez les enquêtés ayant un jeune enfant, 16 % proposent de réduire les aides destinées aux enfants en bas âge.

Tableau 24
Les aides à augmenter en priorité

(en %)

	Ensemble de la population	Dont :	
		Allocataires de prestations familiales	Non-allocataires de prestations familiales
. Celles destinées aux familles ayant un enfant étudiant	22,8	25,4	21,3
. Celles destinées aux familles ayant un enfant à la recherche d'un emploi	18,6	14,6	21,3
. Celles destinées aux familles ayant un enfant au collège ou au lycée	18,1	20,5	16,6
. Celles destinées aux familles ayant un enfant en bas âge	17,7	19,2	16,4
. Celles destinées aux familles ayant un enfant qui débute dans la vie active (emploi précaire, petit salaire ...)	10,1	9,1	10,8
. Celles destinées aux familles ayant un enfant à l'école primaire ...	6,3	6,7	6,0
Total (y c. n.s.p.)	100,0	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1999.

Tableau 25
Les aides à diminuer en priorité

(en %)

	Ensemble de la population	Dont :	
		Allocataires de prestations familiales	Non-allocataires de prestations familiales
. Celles destinées aux familles ayant un enfant qui débute dans la vie active (emploi précaire, petit salaire ...)	25,6	29,1	23,5
. Celles destinées aux familles ayant un enfant en bas âge	19,9	19,3	20,5
. Celles destinées aux familles ayant un enfant à l'école primaire ...	13,9	13,3	14,4
. Celles destinées aux familles ayant un enfant étudiant	6,9	6,8	6,9
. Celles destinées aux familles ayant un enfant à la recherche d'un emploi	4,4	5,6	3,7
. Celles destinées aux familles ayant un enfant au collège ou au lycée	3,3	3,4	3,1
Total (y c. n.s.p.)	100,0	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1999.

Tableau 26
Les aides à augmenter en priorité

(en %)

	Ensemble de la population	Dont :			
		A au moins un enfant de moins de 6 ans à charge	A au moins un enfant de 6 à 10 ans à charge	A au moins un enfant de 10 à 16 ans à charge	A au moins un enfant de 16 à 20 ans à charge
. Celles destinées aux familles ayant un enfant étudiant	22,8	21,9	24,7	29,9	37,9
. Celles destinées aux familles ayant un enfant à la recherche d'un emploi	18,6	11,7	13,7	12,4	15,9
. Celles destinées aux familles ayant un enfant au collège ou au lycée	18,1	21,5	24,6	31,5	23,9
. Celles destinées aux familles ayant un enfant en bas âge	17,7	24,9	15,5	8,6	9,4
. Celles destinées aux familles ayant un enfant qui débute dans la vie active (emploi précaire, petit salaire ...)	10,1	8,7	9,9	8,3	5,0
. Celles destinées aux familles ayant un enfant à l'école primaire	6,3	7,0	7,6	4,5	2,5
Total (y c. n.s.p.)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1999.

Tableau 27
Les aides à diminuer en priorité

(en %)

	Ensemble de la population	Dont :			
		A au moins un enfant de moins de 6 ans à charge	A au moins un enfant de 6 à 10 ans à charge	A au moins un enfant de 10 à 16 ans à charge	A au moins un enfant de 16 à 20 ans à charge
. Celles destinées aux familles ayant un enfant qui débute dans la vie active (emploi précaire, petit salaire ...)	25,6	31,0	26,1	28,4	22,9
. Celles destinées aux familles ayant un enfant en bas âge	19,9	16,1	18,8	21,0	26,5
. Celles destinées aux familles ayant un enfant à l'école primaire	13,9	13,1	12,7	13,8	14,1
. Celles destinées aux familles ayant un enfant étudiant	6,9	7,6	7,2	4,5	4,5
. Celles destinées aux familles ayant un enfant à la recherche d'un emploi	4,4	5,9	6,7	3,9	2,6
. Celles destinées aux familles ayant un enfant au collège ou au lycée	3,3	3,4	2,5	2,5	2,2
Total (y c. n.s.p.)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1999.

Aider les jeunes à se former

Une autre question avait été insérée cette année dans l'enquête, précisément sur les actions à privilégier en direction des familles comportant des jeunes de plus de 20 ans. Certes, toutes ces actions sont loin de relever de ce qu'on appelle le système des prestations familiales. **Toujours est-il qu'il en ressort une forte volonté, dans la population, de voir renforcer en priorité les aides facilitant l'entrée dans le monde professionnel, et plus particulièrement celles relatives à la formation** (Tableau 28) :

- Ce sont, en effet, « **les aides pour l'insertion et la formation des jeunes sans emploi et sans qualification** » qui apparaissent d'abord à privilégier (23 % des premières réponses, 42 % des deux premières réponses cumulées).
- Le développement « **des bourses étudiantes** » vient en deuxième place avec presque autant de citations (22 % des premières réponses, 39 % des citations cumulées).

Au total, près de 45 % des Français souhaitent donc voir, en premier, ces actions se développer. On remarque d'ailleurs que ces aides, qui peuvent être considérées comme des dépenses d'investissement, sont davantage citées que l'instauration du RMI avant 25 ans (20 % des citations), que la prolongation des allocations familiales au-delà de 20 ans (15 % des préférences) ou que le renforcement des aides au logement pour ces jeunes (12 %).

Il y a donc dans la population une double volonté manifeste :

- Celle de mieux aider les familles comportant de grands enfants, au-delà de 15 ans.
- Mais aussi, celle de favoriser les actions de formation des jeunes, afin de faciliter leur insertion par l'acquisition d'une qualification minimale.

Tableau 28

Voici quelques actions que l'on pourrait mener, soit en direction des jeunes de plus de 20 ans, soit en direction de leurs familles.

Laquelle de ces actions privilégieriez-vous en priorité ? Puis en second ?

(en %)

Classement par ordre décroissant des premières réponses	Réponse 1	Réponse 2	Cumul 1 + 2
. Renforcer les aides pour l'insertion et la formation des jeunes sans emploi et sans qualification	23,2	18,9	42,1
. Développer les bourses pour les étudiants	21,7	17,5	39,2
. Instaurer le RMI avant 25 ans pour les jeunes à la recherche d'un emploi	19,6	17,0	36,6
. Prolonger les allocations familiales au-delà de 20 ans	14,7	11,3	26,0
. Renforcer les aides au logement pour ces jeunes	11,8	16,2	28,0
. Développer les déductions fiscales pour les parents des jeunes de plus de 20 ans	4,9	10,9	15,8
. N'est favorable à aucune de ces actions	2,3	2,0	4,3
. Ne sait pas	1,8	6,2	
Total	100,0	100,0	

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1999.

Encore une fois, quelques variations apparaissent dans les préférences affichées, mais elles sont, finalement, relativement peu marquées :

- * Les allocataires de prestations familiales accordent un peu plus d'importance relative à la prolongation des allocations familiales au-delà de 20 ans (31 % du total des deux premières réponses, contre 26 % en moyenne ou 23 % des non-allocataires). Mais même chez les prestataires, ce sont les aides pour l'insertion et la formation des jeunes, et les bourses pour les étudiants, qui arrivent en tête des préférences (Tableau 29).

Tableau 29

Voici quelques actions que l'on pourrait mener, soit en direction des jeunes de plus de 20 ans, soit en direction de leurs familles. Lesquelles de ces actions privilégieriez-vous en priorité ?

- Total des deux réponses fournies -

(en %)

Classement par ordre décroissant de la première colonne	Ensemble de la population	Dont :	
		Allocataires	Non allocataires
. Renforcer les aides pour l'insertion et la formation des jeunes sans emploi et sans qualification	42,1	43,2	41,5
. Développer les bourses pour les étudiants	39,2	40,7	38,1
. Instaurer le RMI avant 25 ans pour les jeunes à la recherche d'un emploi	36,6	37,1	36,2
. Renforcer les aides au logement pour ces jeunes	28,0	26,7	28,9
. Prolonger les allocations familiales au-delà de 20 ans	26,0	31,2	22,5
. Développer les déductions fiscales pour les parents des jeunes de plus de 20 ans	15,8	12,8	17,8

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1999.

- * Les variations sont un peu plus fortes quand l'analyse oppose les enquêtés ayant au moins un enfant à charge et ceux qui n'en ont pas (Tableau 30) ; mais, là encore, la hiérarchie générale des priorités est peu bouleversée.

Les chargés de famille mettent d'abord en avant le développement des bourses auprès des étudiants (44 %, contre 39 % en moyenne), légèrement avant les aides pour l'insertion et la formation des jeunes. Mais, même si elles sont plus nombreuses qu'en moyenne à attendre un effort en termes de prolongation des allocations familiales au-delà de 20 ans (32 %, contre 26 % en moyenne), les personnes ayant au moins un enfant à charge ne classent cette attente qu'en quatrième position.

Tableau 30

Voici quelques actions que l'on pourrait mener, soit en direction des jeunes de plus de 20 ans, soit en direction de leurs familles. Lesquelles de ces actions privilégieriez-vous en priorité ?

- Total des deux réponses fournies -

(en %)

Classement par ordre décroissant de la première colonne	Ensemble de la population	Dont :	
		A au moins un enfant de moins de 20 ans	N'a pas d'enfant de moins de 20 ans
. Renforcer les aides pour l'insertion et la formation des jeunes sans emploi et sans qualification	42,1	41,7	42,4
. Développer les bourses pour les étudiants	39,2	43,5	36,7
. Instaurer le RMI avant 25 ans pour les jeunes à la recherche d'un emploi	36,6	33,2	38,5
. Renforcer les aides au logement pour ces jeunes	28,0	26,0	29,2
. Prolonger les allocations familiales au-delà de 20 ans	26,0	31,6	22,7
. Développer les déductions fiscales pour les parents des jeunes de plus de 20 ans	15,8	16,0	15,0

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1999.

En tout état de cause, quelques préférences apparaissent dans certains groupes de la population :

- * **Les partisans des aides pour l'insertion et la formation des jeunes sans emploi et sans qualification** (42 % des réponses cumulées) ne se distinguent pas par des caractéristiques socio-démographiques précises. Par contre, ils font preuve d'une volonté d'aider en priorité, par ailleurs, « les familles pauvres » (60 % d'entre eux citent cette préférence, contre 55 % en moyenne). En fait, il est probable que ce à quoi ces individus sont sensibles, c'est à la nécessité d'**autonomie** du jeune, plutôt qu'à une aide directe à la famille de ce jeune.
- * **Les partisans du développement des bourses pour les étudiants** (39 % des réponses cumulées) se caractérisent par leur niveau socio-culturel. C'est, en effet, une attente plus répandue chez les cadres supérieurs (52 % l'expriment, contre 39 % en moyenne) et chez les étudiants eux-mêmes (52 %).

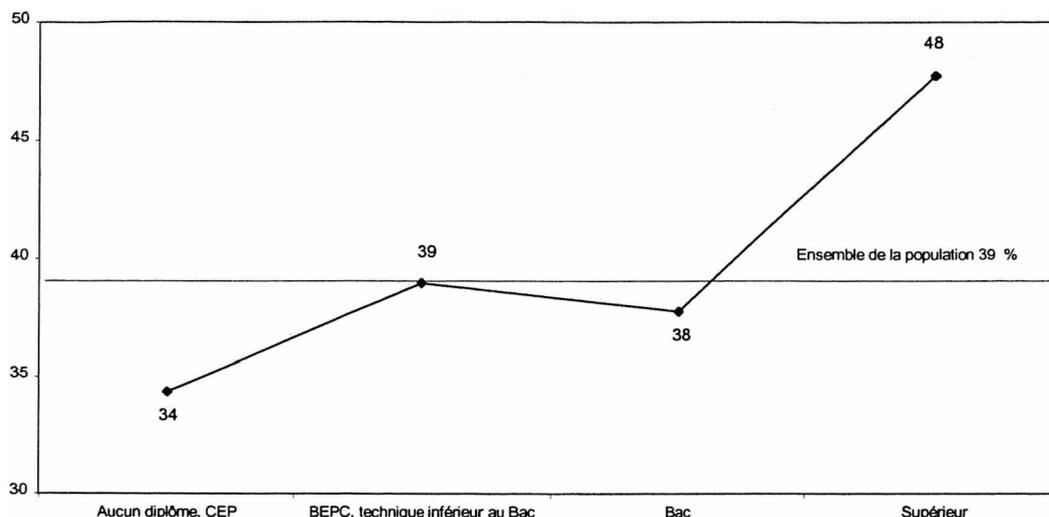
De façon plus générale, le développement des bourses estudiantines est d'autant plus attendu que le niveau de formation est élevé (Graphique 4).

Graphique 4

Le pourcentage d'individus souhaitant un développement des bourses pour les étudiants

- Total des deux réponses fournies -

(en %)



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1999.

Exemple de lecture : Alors qu'en moyenne 39 % de la population souhaite un développement des bourses pour les étudiants, c'est le cas de 48 % des diplômés du supérieur

Les habitants de Paris et la région parisienne, et les personnes ayant elles-mêmes des enfants à charge, sont plus souvent favorables à cette proposition : on recense, dans ces catégories de population, respectivement 47% et 44% d'adhésion au développement des bourses pour étudiants, contre 39% en moyenne.

- * **Les partisans de l'instauration du RMI avant 25 ans pour les jeunes à la recherche d'un emploi (37% des réponses cumulées)** sont précisément, plus souvent qu'en moyenne, des personnes sensibilisées aux problèmes liés au chômage. Ainsi, dans 33% des cas, ces individus ou un membre de leur foyer ont connu une période de chômage de plus d'un an au cours des 10 dernières années (contre 26% en moyenne). De même, dans 27% des cas, ces personnes sont, elles-mêmes ou un membre de leur foyer, actuellement au chômage (contre 20% en moyenne). D'ailleurs, l'inquiétude relative à l'éventualité du chômage est ici maximale (46% s'en déclarent « beaucoup inquiets », contre 38% en moyenne).

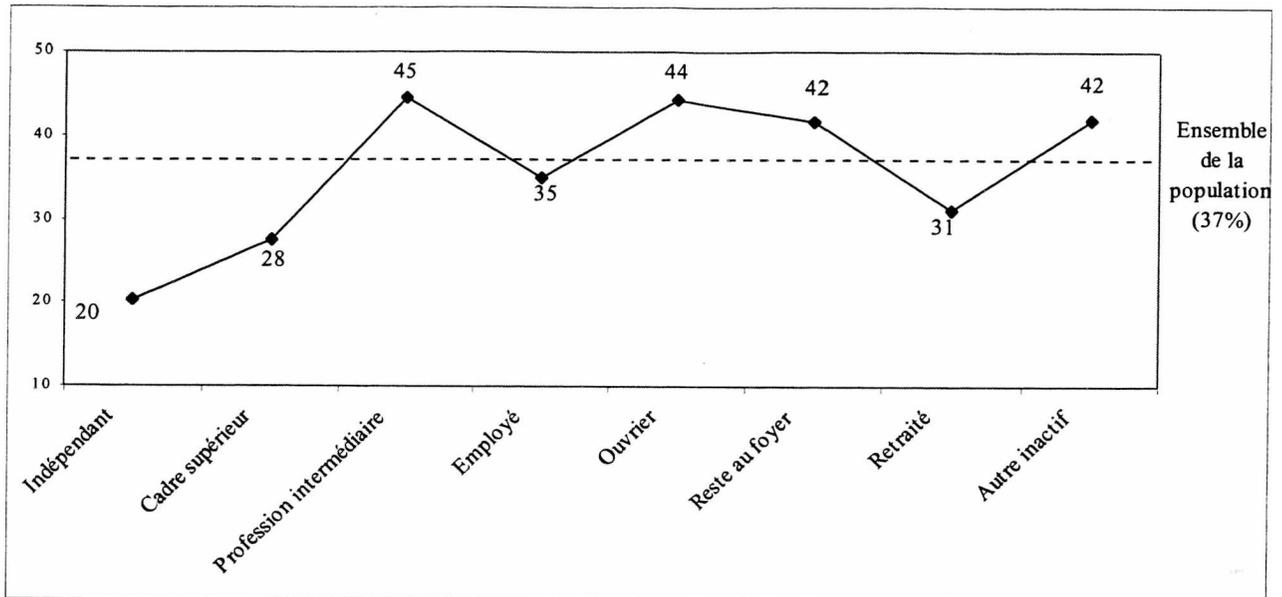
En tout état de cause, l'instauration du RMI avant 25 ans est très peu mise en avant par les indépendants, les cadres supérieurs et professions libérales, ou encore les retraités. Elle l'est davantage par les cadres moyens, les ouvriers et les étudiants (Graphique 5).

Graphique 5

Le pourcentage d'individus souhaitant l'instauration du RMI pour les jeunes de moins de 25 ans à la recherche d'un emploi

- Total des deux réponses fournies -

(en %)



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1999.

Exemple de lecture : Alors qu'en moyenne 37 % de la population souhaitent l'instauration du RMI avant 25 ans pour les jeunes à la recherche d'un emploi, c'est le cas de 44 % des ouvriers.

- * **Les partisans du renforcement des aides au logement pour les jeunes de plus de 20 ans (28% des réponses cumulées)** résident plus souvent à Paris et en région parisienne (34%) : cette attente est vraisemblablement liée aux caractéristiques locales du marché de l'immobilier. Peu d'autres liens apparaissent avec les caractéristiques des répondants.
- * **Par contre, les partisans de la prolongation des allocations familiales au-delà de 20 ans (26% des réponses cumulées)** sont plus nombreux, on l'a vu, chez les allocataires (31 %, contre 23 % chez les non-allocataires) et chez les personnes ayant au moins un enfant à charge (32 %). Par ailleurs, le pourcentage de partisans d'une telle prolongation varie avec le nombre d'enfants à charge : il est de 28 % chez les personnes ayant un ou deux enfants à charge et de 43 % chez celles en ayant trois et plus.

- * **Enfin, les partisans du développement des déductions fiscales pour les parents des jeunes de plus de 20 ans (16% des réponses cumulées) sont plus souvent des non-allocataires (68% des personnes favorables aux déductions fiscales ne sont pas allocataires elles-mêmes, soit 8 points de plus que la moyenne) et des personnes de niveau de formation moyen (46% ont un diplôme de type BEPC, contre 37% en moyenne).**

Ce qui caractérise ces personnes, c'est surtout la crainte que la prise en charge collective de la pauvreté ne s'accompagne d'une désincitation forte au travail : 53 % d'entre elles estiment, en effet, que le RMI risque d'inciter les bénéficiaires à ne pas chercher de travail (8 points de plus qu'en moyenne).

En fin de compte, ces variations traduisent, certes, des sensibilités différentes, mais jamais le sens de l'attente globalement manifestée par l'ensemble de la population ne change : il faut favoriser plutôt, chez les jeunes de plus de 20 ans, leur capacité d'insertion sur le marché du travail grâce à un effort collectif en matière d'études et de formation (aides à l'insertion et à la formation, bourses pour étudiants).

On remarquera cependant que si la présence d'un enfant de 16 à 20 ans dans le foyer conduit à accroître sensiblement la demande de développement des bourses estudiantines, elle contribue aussi à augmenter considérablement une attente : **celle de voir les allocations familiales se prolonger au-delà de 20 ans** (43 % des citations, contre 26 % en moyenne). **Cette attente devient d'ailleurs très prégnante dès que l'enfant a 10 ans** (Tableau 31).

Tableau 31
Actions prioritaires à mener en direction des jeunes de plus de 20 ans

- Total des deux réponses fournies -

(en %)

	Ensemble de la population	Dont :			
		A au moins un enfant de moins de 6 ans à charge	A au moins un enfant de 6 à 10 ans à charge	A au moins un enfant de 10 à 16 ans à charge	A au moins un enfant de 16 à 20 ans à charge
Renforcer les aides pour l'insertion et la formation des jeunes sans emploi et sans qualification	42,1	42,3	44,8	38,6	37,7
Développer les bourses pour les étudiants	39,2	42,7	42,1	42,9	45,4
Instaurer le RMI avant 25 ans pour les jeunes à la recherche d'un emploi	36,6	30,8	28,3	32,0	36,7
Renforcer les aides au logement pour ces jeunes	28,0	31,1	23,9	23,9	17,4
Prolonger les allocations familiales au-delà de 20 ans	26,0	26,8	32,8	39,7	43,2
Développer les déductions fiscales pour les parents des jeunes de plus de 20 ans	15,8	17,9	16,6	15,3	14,8

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1999.

2.3 – Prolonger les allocations familiales jusqu'à 22 ans pour les enfants non actifs

On vient de le voir, la prolongation des allocations familiales au-delà de 20 ans ne prend pas la première place des attentes des actions à mener en direction des familles ayant des enfants de plus de 20 ans (Tableau 31 ci-dessus). Mais il est vrai que les attitudes - et les attentes - sont très différentes selon que l'enfant est encore étudiant (ou à la recherche d'un emploi) ou qu'il exerce déjà une activité professionnelle, même partielle, même précaire.

C'est cette différence que l'on retrouve dans l'analyse des réponses à une autre question posée cette année dans l'enquête **sur l'âge-limite du droit aux allocations familiales**.

En effet, pour une majorité de la population, cet âge-limite devrait être situé entre 20 et 25 ans lorsque l'enfant est « **étudiant ou en formation professionnelle** » (44 % des Français le pensent) ou lorsqu'il est « **chômeur ou à la recherche d'un premier emploi** » (45 %). Par contre, dans le cas où l'enfant « **exerce une activité**

professionnelle », pour 34 % des Français, cet âge-limite devrait être situé entre 16 et 18 ans (Tableau 32).

On ne manquera pas de noter la difficulté que les enquêtés ont, précisément, à se prononcer, s'agissant de l'âge-limite de perception des allocations familiales dès lors que l'enfant a pris de l'autonomie pour devenir lui-même actif : on recense 9% de non-réponses dans le cas d'un enfant étudiant, 13% lorsque l'enfant est chômeur ou à la recherche d'un premier emploi et 27% quand l'enfant exerce une activité.

Tableau 32

A votre avis, jusqu'à quel âge un enfant devrait-il aujourd'hui donner droit, pour ses parents, aux allocations familiales ?

(en %)

	S'il est étudiant ou en formation professionnelle	S'il est chômeur ou à la recherche d'un premier emploi	S'il exerce une activité professionnelle
. Moins de 16 ans	3,0	1,1	6,3
. De 16 à 18 ans	13,3	12,3	34,0
. De 18 à 20 ans	28,5	25,2	22,1
. De 20 à 25 ans	43,6	45,4	9,9
. 25 ans et plus	2,3	3,1	1,0
. Ne sait pas	9,3	13,0	26,7
Total	100,0	100,0	100,0
Age moyen	21,4	22,0	19,3

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1999.

En vérité, il n'y a pas eu de profondes variations sur cette question depuis 1994, même si quelques inflexions sont apparues (deux dernières colonnes du Tableau 33). La comparaison avec les années antérieures à 1994 n'est donnée ici qu'à titre informatif, le libellé précis de la question ayant légèrement varié (voir Tableau 33). En tout état de cause, on peut tirer **trois conclusions principales** des opinions affichées sur ce sujet :

- * **Les Français ont tendance à souhaiter un allongement de la durée de versement des allocations familiales**, notamment quand les enfants ne sont pas autonomes financièrement. Lorsque ceux-ci sont étudiants, on estime aujourd'hui qu'ils doivent

donner droit aux allocations familiales jusqu'à environ **21 ans et demi**. Ce chiffre a, en vérité, peu varié depuis 1994, voire depuis 1988.

Lorsque les enfants sont chômeurs ou à la recherche d'un emploi, l'âge-limite souhaité est maintenant de **22 ans**.

- * Alors qu'il y a quelques années, les enquêtés semblaient faire une différence entre les âges-limite pour un enfant étudiant ou pour un enfant chômeur, les écarts se sont atténués, voire inversés : **on veut aujourd'hui donner un avantage apparent aux enfants à la recherche d'un emploi** (âge-limite souhaité de 22 ans, contre 21 ans et demi pour les enfants étudiants ou en formation). Il y a là le signe que les Français reconnaissent de plus en plus les difficultés inhérentes à la situation de chômage des jeunes et qu'ils attendent que la collectivité prenne la mesure du rôle que les familles jouent dans l'aide et l'entretien des enfants confrontés à cette situation, même au-delà de 20 ans.

- * Enfin, il semble que ces dernières années, l'âge-limite souhaité pour les enfants exerçant une activité professionnelle se soit un peu accru (il est passé de 18 ans et demi à plus de 19 ans aujourd'hui). Les Français font cependant toujours **une vraie différence entre les enfants qui sont déjà entrés dans le monde professionnel** (âge-limite de 19 ans) **et ceux qui n'ont pas passé ce cap** (étudiant, chômeur : âge-limite de presque 22 ans).

Tableau 33

A votre avis, jusqu'à quel âge un enfant devrait-il aujourd'hui donner droit, pour ses parents, aux allocations familiales ?

- Evolution de l'âge moyen cité, de 1988 à 1999 -

	Début 1988*	Début 1989*	Début 1990*	Début 1991*	Début 1994	Début 1999
S'il est étudiant ou en formation professionnelle ? ...	21,2	21,2	21,5	21,4	21,6	21,4
S'il est chômeur ou à la recherche d'un emploi ?	20,8	20,8	21,2	20,9	21,6	22,0
S'il exerce une activité professionnelle ?	18,3	18,3	18,3	18,5	19,1	19,3

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

* Avant 1994, la question était formulée différemment : on demandait d'abord si les âges-limite devaient être les mêmes pour tous les enfants ou s'ils devaient dépendre de la situation de l'enfant. C'est seulement ensuite qu'on demandait quel devait être cet âge-limite⁵. Les chiffres indiqués ici sont ceux relatifs aux âges-limite déclarés par les enquêtés estimant que ces âges doivent dépendre de la situation de l'enfant.

⁵ Cf. « Prestations familiales, modes de garde et relations parents/grands enfants », Collection des Rapports du CREDOC, n° 156, décembre 1994.

L'analyse des âges modaux (l'âge exact qui rassemble le plus de citations) confirme ces conclusions : elle met en avant la réponse « 20 ans » lorsque l'enfant « **est étudiant ou en formation professionnelle** » (28 % des citations). Lorsque l'enfant est « **chômeur ou à la recherche d'un emploi** », la réponse qui recueille le maximum de citations est « 25 ans » (26%), mais on observe aussi un fort taux de réponse à 20 ans (24 %).

Enfin, c'est sur la réponse « 18 ans » qu'un tiers des Français se regroupe pour ce qui concerne l'âge-limite de perception pour l'enfant qui « **exerce une activité professionnelle** » (34 % exactement, cf. Tableau 34).

Tableau 34

A votre avis, jusqu'à quel âge un enfant devrait-il aujourd'hui donner droit, pour ses parents, aux allocations familiales ?

- Présentation des âges modaux de 1999 -

(en %)

	S'il est étudiant ou en formation professionnelle	S'il est chômeur ou à la recherche d'un premier emploi	S'il exerce une activité professionnelle
18 ans	12,8	12,0	33,5
20 ans	27,7	24,3	20,8
25 ans	20,2	26,3	4,0

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1999.

Exemple de lecture : 27,7 % des Français estiment que l'âge limite d'ouverture des droits aux allocations familiales devrait être de 20 ans **exactement** si l'enfant est étudiant ou en formation professionnelle.

Les conclusions mises en évidence restent, dans leurs grandes lignes, les mêmes quand l'analyse est effectuée en fonction des principales caractéristiques socio-démographiques des enquêtés (Tableau 35).

On note cependant que **le niveau de formation** influe sur les âges-limite donnés pour les enfants étudiants et les enfants chômeurs : les personnes issues de l'enseignement supérieur octroient une année supplémentaire par rapport aux personnes sans formation. Mais il est intéressant de relever aussi que même les diplômés du supérieur veulent un âge-limite plus élevé pour les enfants chômeurs que pour les enfants étudiants. Cela est d'ailleurs le cas dans toutes les catégories sans exception.

Les personnes les plus âgées (à partir de 60 ans), quant à elles, citent des âges systématiquement inférieurs à la moyenne (d'au moins une demi-année).

La situation familiale de l'enquêté (présence ou non d'enfants dans le foyer et âge de ceux-ci) est sans effet significatif sur les réponses (Tableau 36) : simplement peut-on noter que l'âge-limite souhaité est plus élevé pour un enfant chômeur ou étudiant quand on a soi-même un enfant de plus de 16 ans.

Tableau 35
L'âge-limite auquel un enfant doit donner droit aux allocations familiales
(Début 1999)

	<i>(Age moyen, en années)</i>		
	Enfant étudiant	Enfant chômeur	Enfant actif
• Sexe			
Homme	21,2	21,6	19,0
Femme.....	21,6	22,3	19,5
• Age			
Moins de 25 ans.....	21,5	22,5	20,1
25-39 ans	21,6	22,0	19,2
40-59 ans	21,8	22,3	19,3
60-69 ans	20,8	21,1	19,0
70 ans et plus	20,7	21,2	18,8
• Diplôme			
Aucun, CEP.....	21,1	21,6	19,3
BEPC, Technique (inf. au bac)	21,3	21,8	19,2
Bac	21,7	22,0	19,2
Supérieur	22,0	22,7	19,3
• Profession exercée			
Indépendant (1)	21,0	21,6	19,2
Cadre supérieur	21,7	22,5	19,1
Profession intermédiaire	22,0	22,5	19,3
Employé	21,6	22,2	19,5
Ouvrier	21,6	22,0	19,3
Reste au foyer.....	21,6	22,0	19,0
Retraité	20,7	21,2	19,0
Autre inactif (étudiant surtout)	21,8	22,6	20,2
• Chômeur	21,6	22,5	19,6
• Revenus mensuels du foyer			
Moins de 6 000 F.....	21,4	22,1	19,3
6 000 à 10 000 F.....	21,2	21,6	19,2
10 000 à 15 000 F.	21,5	22,0	19,3
15 000 à 20 000 F.....	22,0	22,3	19,2
Plus de 20 000 F.	21,5	22,1	19,3
Ensemble de la population	21,4	22,0	19,3

Source : CREDOC, Enquête Conditions de vie et Aspirations des Français, début 1999.

(1) Exploitant agricole, commerçant, artisan, chef d'entreprise.

Tableau 36
L'âge-limite auquel un enfant doit donner droit aux allocations familiales
 (Début 1999)

(Age moyen, en années)

	Enfant étudiant	Enfant chômeur	Enfant actif
• Situation de l'enquêté vis-à-vis des prestations familiales			
Allocataire	21,7	22,2	19,3
Non-allocataire	21,2	21,8	19,2
• Situation familiale de l'enquêté			
A au moins un enfant de moins de 6 ans	21,6	22,0	19,2
A au moins un enfant de 6 à 10 ans	21,9	22,4	19,3
A au moins un enfant de 10 à 16 ans	22,0	22,4	19,3
A au moins un enfant de 16 à 20 ans	22,1	22,5	19,4
• Nombre d'enfants de l'enquêté (moins de 20 ans)			
Aucun	21,2	21,8	19,3
Un	21,6	22,3	19,3
Deux	22,0	22,3	19,2
Trois ou plus	21,7	22,1	19,2
Ensemble de la population	21,4	22,0	19,3

Source : CREDOC, Enquête Conditions de vie et Aspirations des Français, début 1999.

2.4 - Une nette préférence pour des aides en nature

Enfin, dernier élément de nos interrogations sur quelques grands principes de distribution des aides familiales : nos concitoyens préfèrent-ils que ces prestations soient plutôt versées en espèces ou en nature ?

En vérité, une question posée dans l'enquête, à l'identique depuis le début 1992, apporte sur ce point une information intéressante : **67 % de la population considèrent aujourd'hui préférable, pour mieux aider les familles, de leur fournir principalement des aides en nature** (sous forme d'équipements et de services).

Cette préférence est d'ailleurs exprimée aussi bien par les allocataires que par les non-allocataires, même si les premiers sont relativement plus nombreux à prôner les aides en espèces (à 38 %, contre 32 % en moyenne, cf. Tableau 37). Et même si les personnes ayant en charge un jeune enfant préfèrent un peu plus les aides en espèces (à 41 %), une majorité d'entre elles optent aussi pour les aides en nature.

Tableau 37

A votre avis, entre les deux solutions suivantes, laquelle vous semble préférable pour mieux aider les familles ?

(en %)

	Ensemble de la population	Dont :		Dont :	
		Allocataires	Non-allocataires	A au moins un enfant de moins de 3 ans	A au moins un enfant de moins de 20 ans
. Leur fournir principalement des aides en espèces (en argent)	32	38	29	41	36
. Leur fournir principalement des aides sous forme d'équipements collectifs ou de services (gardes d'enfants, aides ménagères...)	67	62	70	58	63
. Ne sait pas	1	-	1	-	-
Ensemble	100	100	100	100	100

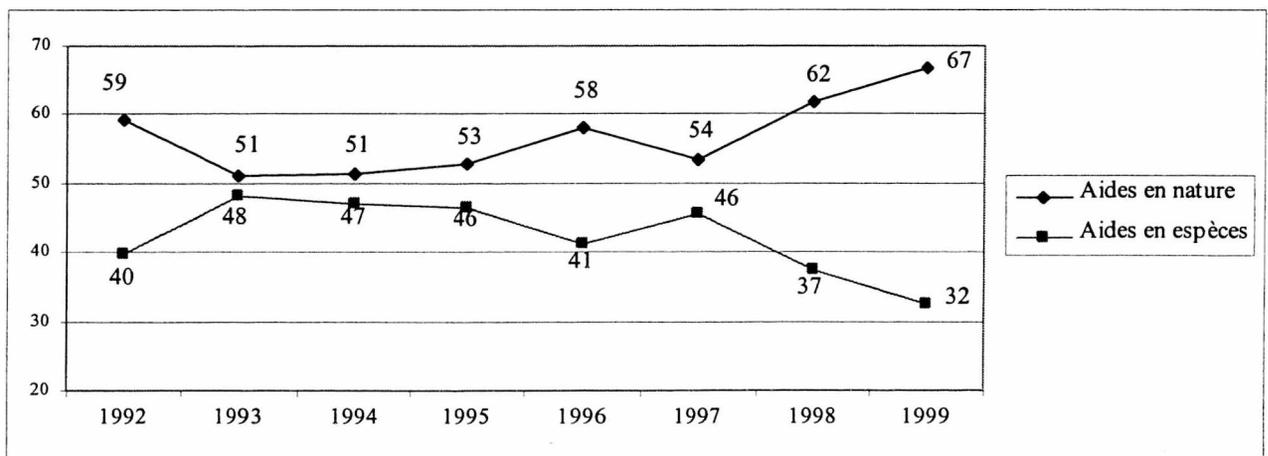
Source : CREDOC, Enquête Conditions de vie et Aspirations des Français, début 1999.

Mais le plus frappant est l'évolution spectaculaire intervenue sur cette question ces dernières années, notamment depuis 1997 : 54 % des Français préféraient alors les aides en nature, contre 67 % aujourd'hui (+ 13 points en deux ans, cf. Graphique 6). C'est donc maintenant le taux le plus élevé de toute la période d'observation.

Graphique 6

La préférence entre aides en espèces et aides en nature
- Evolution 1992 - 1999 -

(en %)



Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Une volonté de responsabiliser les bénéficiaires

Comment expliquer cette évolution, cette montée significative du désir de favoriser plutôt les aides en nature ?

On peut, en partie, y répondre en notant que derrière l'arbitrage entre aides en espèces ou aides sous forme d'équipements collectifs ou de services, se dessine en fait un clivage sur la façon de se représenter la pauvreté et d'imaginer les moyens de lutter contre ce fléau, donc un clivage sur la façon même de concevoir les politiques sociales :

- * Ainsi, les **défenseurs des aides en nature** (équipements collectifs ou services) ont une représentation de la pauvreté qui laisse une large part à la responsabilité individuelle (36% estiment plutôt si certaines personnes vivent dans la pauvreté, c'est parce qu'elles n'ont pas fait assez d'effort pour s'en sortir, soit 5 points de plus qu'en moyenne, cf. Tableau 38). S'ajoute à ce sentiment la crainte que la prise en charge collective de la pauvreté, à travers le RMI, incite plutôt les bénéficiaires à s'en contenter et à ne pas chercher de travail (49%, soit 4 points de plus qu'en moyenne) ou que les aides apportées aux familles défavorisées ne leur enlève tout sens des responsabilités (48%, soit 5 points de plus qu'en moyenne).

Autrement dit, **le choix de favoriser plutôt l'aide en nature relève en partie d'un certain désir d'éviter toute éventuelle « déresponsabilisation » des allocataires de prestations familiales**. D'ailleurs, les partisans des aides en nature ont plutôt tendance à considérer que les prestations actuellement versées aux familles sont globalement suffisantes.

Tableau 38
Quelques opinions caractéristiques des personnes privilégiant les aides sous forme d'équipements collectifs et de services
 (67 % de la population)

(en %)

	Pourcentage à l'intérieur du groupe	Ecart par rapport à l'ensemble de la population
. Estime que la prise en charge, par la collectivité, des familles aux ressources insuffisantes leur enlève tout sens des responsabilités.....	48	+ 5
. Pense que si certaines personnes vivent dans la pauvreté, c'est parce qu'elles n'ont pas fait suffisamment d'effort	36	+ 5
. Croit que les prestations destinées aux familles sont globalement suffisantes.....	46	+ 5
. Pense que le RMI risque d'inciter les gens à s'en contenter et à ne pas chercher de travail.....	49	+ 4

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1999.

Exemple de lecture : Parmi les personnes privilégiant les aides aux familles sous forme d'équipements collectifs ou de services, 48 % pensent que la prise en charge, par la collectivité, des familles défavorisées leur enlève tout sens des responsabilités, soit 5 points de plus qu'en moyenne.

- * A l'inverse, **les partisans des aides en espèces** - un Français sur trois en moyenne, rappelons-le - ont une vision de la pauvreté qui repose moins sur la responsabilité individuelle ; 77 % d'entre eux optent pour la proposition : « si certaines personnes vivent dans la pauvreté, c'est parce qu'elles n'ont pas eu de chance » (contre 66% en moyenne). Parallèlement, ces individus pensent moins souvent que la prise en charge de la pauvreté peut déresponsabiliser les bénéficiaires ou les désinciter à rechercher du travail (Tableau 39). D'ailleurs, ils estiment plus qu'en moyenne que les prestations actuellement versées aux familles sont globalement insuffisantes.

Tableau 39
Quelques opinions caractéristiques des personnes privilégiant les aides en espèces
 (32 % de la population)

(en %)

	Pourcentage à l'intérieur du groupe	Ecart par rapport à l'ensemble de la population
. Estime que si certaines personnes vivent dans la pauvreté, c'est parce qu'elles n'ont pas eu de chance	77	+ 11
. Pense que la prise en charge, par la collectivité, des familles les plus démunies leur permet de vivre.....	67	+ 11
. Considère que les prestations destinées aux familles sont globalement insuffisantes.....	65	+ 10
. Pense que le RMI donne le coup de pouce nécessaire pour s'en sortir.	62	+ 9

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1999.

Exemple de lecture : Parmi les personnes privilégiant les aides en espèces, 77 % pensent que c'est plutôt parce qu'elles n'ont pas eu de chance que certaines personnes vivent dans la pauvreté (soit 11 points de plus qu'en moyenne).

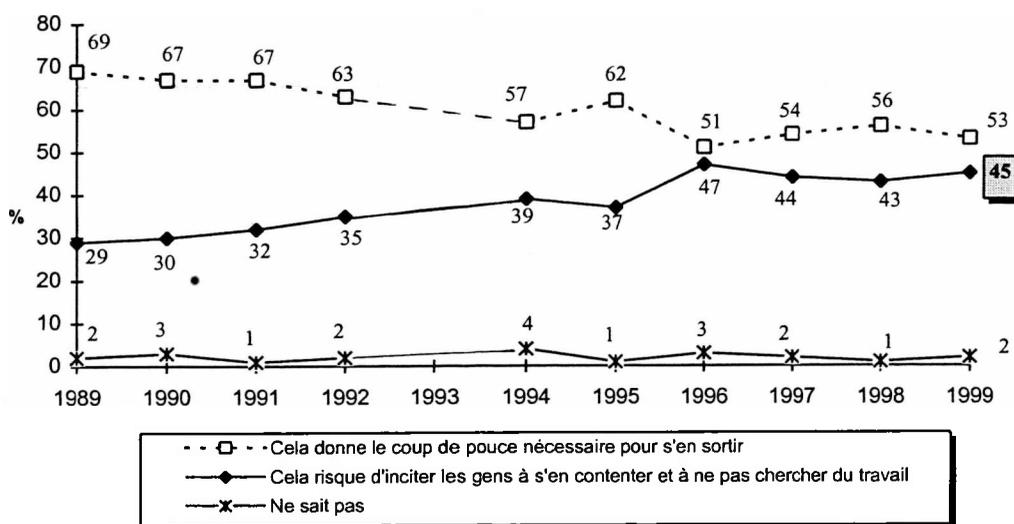
Autrement dit, la montée de la demande d'aides en nature pour les prestations familiales répond, plus globalement, à un accroissement des interrogations des Français sur les effets éventuellement déresponsabilisants des prestations familiales.

La croissance de cette « attitude de rigueur » à l'égard des modalités de distribution de certaines aides s'observe sur deux autres questions de l'enquête⁶ :

- D'abord, un nombre important de nos concitoyens (45 % exactement) considèrent aujourd'hui qu'une allocation comme le RMI risque « d'inciter les gens à s'en contenter et à ne pas chercher du travail » (Graphique 7). Ce taux a cru de deux points cette année, et il retrouve quasiment le niveau exceptionnel atteint en 1996 (47 %).

Graphique 7

Au sujet du revenu minimum d'insertion (RMI), pensez-vous plutôt que :



Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français » (janvier de chaque année)

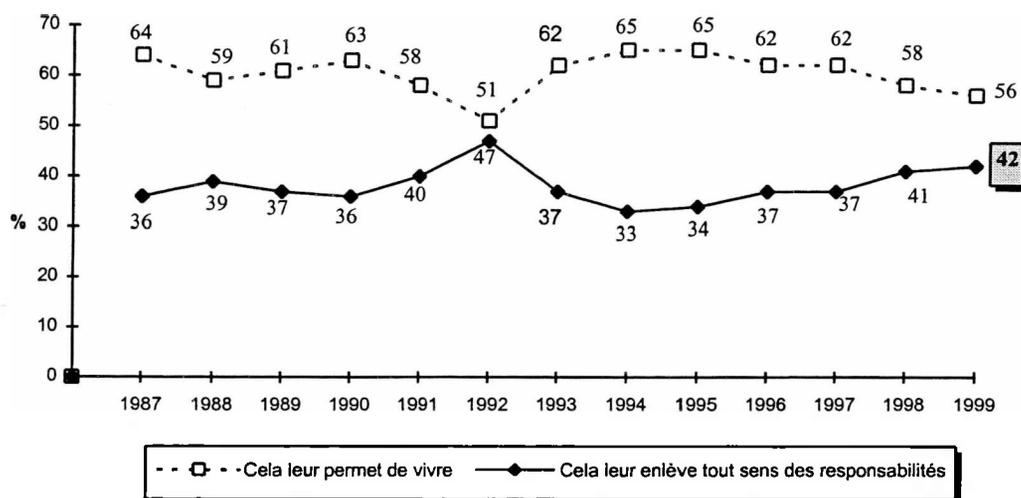
- Ensuite, le même mouvement de « contestation suspicieuse » se retrouve dans le fait que 42 % des Français pensent que la prise en charge, par la collectivité, des familles

⁶ Voir la note de conjoncture confidentielle réservée aux souscripteurs du système d'enquêtes « Aspirations », G. Hatchuel, CREDOC, Mars 1999.

aux ressources insuffisantes enlève à ces familles « tout sens des responsabilités ». Ce taux n'a jamais été aussi élevé depuis 1993 et il a cru de 5 points depuis 1997.

Graphique 8

Faire prendre en charge par la collectivité les familles aux ressources insuffisantes...



Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français » (janvier de chaque année)

Cette évolution ne signifie cependant pas, pour autant, il faut bien le préciser, que nos compatriotes ont « rangé au placard » leur conception solidaire des politiques sociales. En effet, ce n'est pas le bien fondé des prestations que les Français remettent ainsi en cause ; ce sont plutôt **les modalités de versement et de contrôle des aides servies** qui sont en question. Car la solidarité envers les plus démunis semble encore bien vivace. Ainsi, 66% de la population estiment que les personnes en situation de pauvreté le sont « parce qu'elles n'ont pas eu de chance », et non parce qu'elles n'ont pas fait d'efforts pour s'en sortir. Il y a donc toujours existence, chez les Français, d'une certaine « compréhension » à l'égard des plus démunis. D'autre part, on va le voir ultérieurement, 74% de la population estiment que le montant du RMI versé à une personne seule **n'est, aujourd'hui, pas assez élevé**. 78% portent ce même jugement d'insuffisance envers le montant du RMI attribué à un couple ayant deux enfants à charge.

Ce n'est donc pas la nécessité des actions menées envers les défavorisés, ou les familles aux ressources insuffisantes, qui est contestée ; ce qui apparaît plutôt est l'affirmation

du désir qu'une attention plus grande soit portée **sur les modalités de distribution** des prestations : on voudrait qu'**elles soient ciblées au mieux vers ceux qui en ont le plus besoin et on désire limiter leurs éventuels effets déresponsabilisants**. C'est probablement là le sens principal que l'on doit donner à cette préférence croissante à l'égard **des aides versées sous forme d'équipement et de services**.

Toujours est-il que cette demande de redistribution **en nature**, donc plus « orientatrice », plus « formatrice » pour les bénéficiaires, s'est affirmée ces deux dernières années **dans tous les groupes sans exception**. Elle a été sensiblement plus forte chez les 25-39 ans (+ 20 points en deux ans, contre + 13 en moyenne), chez les employés, les femmes au foyer, les titulaires de revenus bas ou moyens, ou les Franciliens (Tableau 40).

Mais il ne s'agit là que d'un « rattrapage » : 74% des cadres, 70% des diplômés du supérieur, 71% des travailleurs indépendants, 69% des femmes actives et 73% des hauts revenus (20 000 Francs et plus par mois) prônent aussi **l'aide en nature pour accroître l'efficacité du soutien aux familles** (contre 67% en moyenne). C'est également le cas de 61 % des chômeurs.

Tableau 40

Une montée spectaculaire de la demande d'aides en nature pour les familles

- Groupes où la demande d'aides sous forme de services et d'équipements s'est le plus accrue en deux ans -

	<i>(en %)</i>		
	Début 1997	Début 1999	Evolution 1997 - 1999
. Dispose du bac (sans diplôme du supérieur)	53	74	+ 21
. A de 25 à 39 ans	47	67	+ 20
. Francilien (Paris - Région Parisienne)	53	70	+ 17
. Homme actif	53	70	+ 17
. Employé	49	65	+ 16
. Femme au foyer	46	62	+ 16
. Dispose, dans son foyer, de moins de 6 000 F./mois.....	48	64	+ 16
. Dispose, dans son foyer, de 8 000 à 10 000 F./mois	52	68	+ 16
Ensemble de la population	54	67	+ 13

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français »

Notons enfin que la préconisation prioritaire **d'aides en nature** concerne aussi bien 69 % des personnes n'ayant pas d'enfants à charge, que 69 % de celles ayant un seul enfant, 62 % de celles en ayant deux et 55 % de celles en ayant trois ou plus.

Tableau 41

Les préférences « aides en espèces » - « aides en nature » selon les principales caractéristiques socio-démographiques
(Début 1999)

	<i>(en %)</i>		
	Aides en nature	Aides en espèces	Total (y c. n.s.p.)
• Sexe			
Homme	66	33	100
Femme.....	67	32	100
• Profession exercée			
Indépendant (1)	71	29	100
Cadre supérieur	75	25	100
Profession intermédiaire	73	26	100
Employé	65	35	100
Ouvrier	64	35	100
Reste au foyer.....	62	37	100
Retraité	67	31	100
Autre inactif (étudiant surtout)	64	36	100
• Chômeur	61	38	100
• Age			
Moins de 25 ans.....	61	38	100
25-39 ans	67	32	100
40-59 ans	68	31	100
60-69 ans	72	26	100
70 ans et plus	63	36	100
• Revenus mensuels du foyer			
Moins de 6 000 F.....	64	36	100
6 000 à 10 000 F.....	68	32	100
10 000 à 15 000 F.....	66	33	100
15 000 à 20 000 F.....	65	34	100
Plus de 20 000 F.....	73	27	100
• Diplôme			
Aucun, CEP.....	64	34	100
BEPC, Technique (inf. au bac)	64	35	100
Bac	74	26	100
Supérieur	70	30	100
• Taille d'agglomération de résidence			
Moins de 2 000 habitants.....	69	30	100
De 2 000 à 20 000 habitants	65	35	100
De 20 000 à 100 000 habitants	64	36	100
100 000 habitants et plus	66	33	100
Paris et Agglomération Parisienne	70	29	100
Ensemble de la population	67	32	100

Source : CREDOC, Enquête Conditions de vie et Aspirations des Français, début 1999.

(1) Exploitant agricole, commerçant, artisan, chef d'entreprise.

Seulement un quart de la population préconise les prestations en espèces

Cette préférence manifeste envers les aides en nature est confirmée par la deuxième question, plus détaillée, posée cette année aux enquêtés : ils considèrent que les prestations à privilégier sont d'abord, et avant tout, les prestations en nature, celles versées sous forme d'équipements et de services : 37 % les mettent en avant et 59 % les classent parmi les deux modalités à privilégier (Tableau 42).

Ce résultat est encore renforcé lorsque l'on cumule l'ensemble des réponses ayant trait aux aides en nature et aux aides que l'on dira indirectes, telles que les actions sous forme d'aménagements horaires dans les entreprises ou les aides sous forme de soutiens et de conseils : au total, 58 % de la population optent pour ces types de prestations.

En vérité, le constat le plus fort est que **seulement 23 % des Français privilégient, en premier choix, « les prestations en espèces »**.

Tableau 42

La politique familiale est constituée de prestations en espèces, d'aides sous forme d'équipements ou de services, mais aussi de réductions d'impôt liées aux enfants. Si vous deviez décider des priorités pour mieux aider les familles, quels sont, dans l'ordre, les deux types d'aides que vous privilégieriez avant tout ?

(en %)

<i>Classement par ordre décroissant de la première réponse</i>	Réponse 1	Réponse 2	Cumul 1 + 2
. Les prestations en nature sous forme d'équipements et de services (crèches, centres aérés, centres de vacances, ...)	37,1	21,8	58,9
. Les prestations en espèces	23,0	11,5	34,5
. Les avantages fiscaux liés aux enfants	16,4	19,7	36,1
. Les aides sous forme d'aménagements horaires dans les entreprises (congés spéciaux ou réduction d'horaires pour les parents)	11,6	24,3	35,9
. Les aides sous forme de soutiens et de conseils (assistante sociale, conseillère en économie familiale)	9,4	18,3	27,7
. Ne sait pas	2,5	4,5	
Total	100,0	100,0	

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1999.

Le cumul des première et deuxième réponses ne bouleverse pas le constat précédent : la première priorité concerne toujours « **les prestations en nature sous forme d'équipements et de services (crèches, centres aérés, centres de vacances, ...)** »,

tandis que les prestations en espèces ne sont citées que par un tiers de nos concitoyens au total (35 % seulement).

En vérité, on voit bien que la logique prévalant dans les choix affichés ne varie pas quand on propose des modes d'actions moins tranchés que la seule alternative « aides en nature, aides en espèces ». Ainsi, 72 % des individus optant pour des aides sous forme d'aménagements horaires sont bien des partisans des aides en nature, comme 65 % des individus optant pour les avantages fiscaux liés aux enfants (Tableau 43).

Tableau 43

Les priorités pour mieux aider les familles, en fonction du type de préférence affichée entre aides en nature/aides en espèces

(en %)

Type d'aides à privilégier (1 ^{ère} réponse)	Préférence pour mieux aider les familles :		Total (y c. n.s.p.)
	Aides en nature	Aides en espèces	
. Prestations en nature sous forme d'équipements et services	87	13	100
. Prestations en espèces	30	70	100
. Avantages fiscaux liés aux enfants	65	33	100
. Aides sous forme d'aménagements horaires	72	27	100
. Aides sous forme de soutiens et de conseils	77	23	100
Ensemble de la population	67	32	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1999.

Chacun des cinq types d'aides est davantage privilégié par certains groupes sociaux précis. Evoquons-les successivement :

- * **Les partisans des aides en nature sous forme d'équipements et de services (37 % des premières réponses).**

Les individus qui composent ce groupe sont, plus souvent qu'en moyenne, issus des catégories les plus favorisées de la population, en termes de niveau de formation et de revenus (Tableau 44). Ils ont moins à s'imposer de restrictions budgétaires et, par ailleurs, ils ont été épargnés par le chômage au cours des dix dernières années. Les opinions sur la pauvreté sont ici révélatrices : les prestations aux familles sont jugées

globalement suffisantes et les risques de désincitation au travail y sont un peu plus redoutés qu'en moyenne.

Tableau 44

Les groupes privilégiant davantage les aides en nature sous forme d'équipements et de services

	<i>(en %)</i>
Caractéristiques socio-démographiques	
. Cadre supérieur, profession libérale	51
. Foyer composé d'une personne seule active	46
. Dispose, dans son foyer, d'un revenu supérieur à 20.000 F/mois.	45
. Diplômé de l'enseignement supérieur	44
. N'a jamais été au chômage depuis 10 ans	40
Opinions	
. Pense que les prestations destinées aux familles sont globalement suffisantes	42
. Pense que le RMI désincite à la reprise d'un travail	40
Ensemble de la population	37

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1999.

Exemple de lecture : Alors qu'en moyenne, 37 % de la population préfèrent les aides en nature sous forme d'équipements et de services, c'est le cas de 45% des personnes disposant, dans leur foyer, de plus de 20.000F/mois.

*** Les partisans des prestations en espèces (23 % des premières réponses).**

Cette préférence est plus marquée chez les personnes non-diplômées, qui disposent des revenus les plus bas et qui, régulièrement, s'imposent des restrictions – sur l'alimentation par exemple.

La préférence pour les aides en espèces s'accompagne de jugements favorables à la prise en charge collective de la pauvreté, et à un renforcement des aides existantes (Tableau 45).

Tableau 45
Les groupes privilégiant davantage les aides en espèces

	<i>(en %)</i>
Caractéristiques socio-démographiques	
. Foyer composé d'au moins cinq personnes.....	33
. Dispose, dans son foyer, d'un revenu inférieur à 6.000 F/mois	32
. Aucun diplôme, cep	29
Opinions	
. Pense que la prise en charge, par la collectivité, des familles défavorisées leur permet de vivre	30
. Pense que les prestations destinées aux familles sont globalement insuffisantes	29
. Pense que si certaines personnes vivent dans la pauvreté, c'est parce qu'elles n'ont pas eu de chance	27
Ensemble de la population	23

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1999.

Exemple de lecture : Alors qu'en moyenne, 23 % de la population préfèrent les aides en espèces, c'est le cas de 32% des personnes disposant, dans leur foyer, de moins de 6 000 F/mois.

- * **Les partisans des avantages fiscaux liés aux enfants** (16 % des premières réponses).

Les foyers composés d'au moins cinq personnes se montrent, plus souvent qu'en moyenne, favorables à de tels avantages fiscaux (21%), tout comme les personnes de 40 à 59 ans et celles vivant en couple (à respectivement 19 et 18%).

- * **Les partisans des aides sous forme d'aménagements horaires** (12 % des premières réponses).

Les femmes sont un peu plus sensibles que les hommes aux aides sous forme d'aménagements horaires, et plus particulièrement les femmes de 40 à 59 ans (19% d'entre elles les citent en premier choix). Les habitants de Paris et son agglomération (15%) et les diplômés de niveau Bac (16%) privilégient, également, ce type d'aide, comme les allocataires de prestations familiales (18 %).

- * **Les partisans des aides sous forme de soutiens et de conseils** (9 % des premières réponses).

Ce sont les chômeurs et les femmes de plus de 60 ans qui, le plus souvent, optent en première réponse pour des aides sous forme de soutiens et de conseils (13%). On notera que les personnes estimant déresponsabilisante la prise en charge, par la collectivité, des familles défavorisées choisissent un peu plus fréquemment des aides sous forme de soutiens et conseils (11%).

L'ensemble de ces inflexions n'apporte cependant pas de modifications très profondes dans l'ordre des préférences affichées. On notera seulement (Tableau 46) que :

- Ce sont les étudiants, les personnes issues de l'enseignement supérieur, les revenus les plus élevés qui valorisent le plus dans leurs réponses les prestations en nature (équipements et services : 44 à 45 % des citations, voire 51 % chez les cadres supérieurs).
- Les différences entre allocataires et non-allocataires restent faibles, même si les allocataires sont un peu plus sensibles aux prestations en espèces (25 %, contre 21 % chez les non-allocataires).
- Enfin, on remarquera que dans une seule catégorie, les prestations en espèces figurent en tête des préférences : c'est le cas chez les personnes ayant au moins trois enfants à charge. Mais même dans ce cas, cette préférence ne touche qu'un tiers (34 %) des personnes concernées. De même, si 32 % des titulaires de bas revenus préfèrent privilégier les aides en argent, plus nombreux sont, chez eux, ceux qui optent pour les prestations sous forme d'équipements ou de services (33 %).

D'ailleurs, même si l'on s'intéresse **aux deux réponses fournies**, jamais, dans aucun groupe socio-démographique, le nombre de personnes optant pour les prestations en espèces ne dépasse les 50 %. Le taux est le plus élevé pour les personnes au revenu le plus faible (47 % d'entre elles préconisent, en premier ou second choix, les prestations en espèces) et dans les foyers comportant au moins 5 personnes (47 % exactement). **Autrement dit, le désir de favoriser le versement de prestations en espèces n'est jamais majoritaire.**

Tableau 46
Les priorités pour mieux aider les familles
(1^{ère} réponse fournie)

	Prestations en nature (équipements et services)	Prestations en espèces	Avantages fiscaux liés aux enfants	Aménage- ments horaires	Soutiens et conseils	Total (y c. n.s.p.)
<i>(en %)</i>						
• Sexe						
Homme	40	23	17	10	8	100
Femme.....	35	23	16	13	10	100
• Profession exercée						
Indépendant (1)	40	19	22	8	12	100
Cadre supérieur	51	20	15	10	6	100
Profession intermédiaire	39	18	18	13	11	100
Employé	37	21	14	14	10	100
Ouvrier	31	25	18	14	9	100
Reste au foyer.....	30	27	18	13	11	100
Retraité.....	39	25	15	9	8	100
Autre inactif (étudiant surtout)	45	22	13	9	8	100
• Chômeur	25	23	19	14	13	100
• Diplôme						
Aucun, CEP.....	31	29	15	10	11	100
BEPC, Technique (inf. au bac)	36	23	19	11	9	100
Bac	42	18	15	16	7	100
Supérieur	44	19	14	12	10	100
• Revenus mensuels du foyer						
Moins de 6 000 F.	33	32	16	7	11	100
6 000 à 10 000 F.....	34	25	17	13	9	100
10 000 à 15 000 F.	37	19	19	13	9	100
15 000 à 20 000 F.....	38	21	16	14	11	100
Plus de 20 000 F.	45	20	15	12	8	100
• Age						
Moins de 25 ans	39	25	12	11	10	100
25-39 ans.....	36	24	18	12	8	100
40-59 ans.....	36	20	19	14	10	100
60-69 ans.....	38	26	13	10	11	100
70 ans et plus	40	24	15	8	8	100
• Nombre d'enfants à charge						
Aucun	38	22	15	11	10	100
Un	39	20	19	11	9	100
Deux	33	24	18	11	8	100
Trois et plus.....	29	34	20	15	6	100
• Allocataire/Non-allocataire						
Allocataire	35	25	11	18	9	100
Non-allocataire	39	21	15	12	10	100
Ensemble de la population	37	23	16	12	9	100

Source : CREDOC, Enquête Conditions de vie et Aspirations des Français, début 1999.

(1) Exploitant agricole, commerçant, artisan, chef d'entreprise.

Enfin, l'analyse des première et seconde réponses formulées sur ce point tend à mettre en évidence quelques associations de réponses privilégiées (Tableau 47) :

- Les individus qui, en premier choix, privilégient les prestations en nature sont plus nombreux à suggérer, en deuxième réponse, des aménagements horaires (34 %) ou des aides sous forme de soutiens et conseils (28 %).
- Inversement, les individus qui, en premier choix, optent pour des aménagements horaires ou des soutiens et conseils citent majoritairement, en second choix, les prestations en nature (à 40 % au moins).
- Enfin, les individus qui, en première réponse, affichent leur préférence pour les aides en espèces s'orientent, en second choix, plutôt vers les prestations en nature, voire les avantages fiscaux liés aux enfants.

Tableau 47
Les priorités pour mieux aider les familles : 1^{ère} et 2^{ème} réponses citées

1 ^{ère} réponse	2 ^{ème} réponse :					Total (y c nsp)
	Equipements et services	Prestations en espèces	Avantages fiscaux	Aménagements horaires	Soutiens et conseils	
Prestations en nature (équipements et services)	-	14	23	34	28	100
Prestations en espèces	38	-	27	17	15	100
Avantages fiscaux liés aux enfants	27	22	-	31	18	100
Aménagements horaires	42	13	30	-	14	100
Soutiens et conseils	40	15	14	29	-	100
Ensemble de la population	22	12	20	24	18	100

Source : CREDOC, Enquête Conditions de vie et Aspirations des Français, début 1999.

Exemple de lecture : 38 % des individus ayant opté en premier choix pour les prestations en espèces citent, en second choix, les prestations en nature (équipements collectifs et services), contre 22 % en moyenne.

En vérité, **cinq groupes de préférences se dégagent**, qui représentent plus des deux tiers de la population :

- * **Groupe A : Les partisans des aides versées sous forme, à la fois d'équipements et de services, et d'aménagements horaires (18 % de la population).** Sont sur-représentés dans ce groupe les titulaires de revenus élevés, les diplômés du supérieur et les Franciliens. On y trouve aussi plus de foyers composés de couples bi-actifs. Leur volonté est bien d'aider les familles les plus défavorisées, mais ils s'inquiètent des risques de déresponsabilisation des bénéficiaires (Tableau 48). Ils optent donc strictement pour des aides en nature.

Tableau 48
Quelques caractéristiques distinctives des personnes privilégiant à la fois prestations en nature (équipements et services) et aménagements d'horaires
(Début 1999)

	Pourcentage à l'intérieur du groupe	Ecart par rapport à l'ensemble de la population
<i>(en %)</i>		
<u>Caractéristiques socio-démographiques</u>		
. Diplômé du supérieur.....	26	+ 7
. Dispose d'un revenu mensuel supérieur à 20 000 Francs	21	+ 7
. Non-allocataire de prestations familiales	66	+ 6
. Foyer comportant un couple avec deux actifs.....	30	+ 5
. Réside à Paris et dans son agglomération	20	+ 4
<u>Quelques perceptions et sentiments</u>		
. Estime que la prise en charge, par la collectivité, des familles défavorisées leur enlève tout sens des responsabilités.....	50	+ 8
. Privilégie les aides aux familles qui ont le moins de revenus	87	+ 7
. Familles à aider en priorité : les familles les plus pauvres.....	62	+ 6

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1999.

Exemple de lecture : Parmi les individus privilégiant à la fois les prestations en nature et les aménagements d'horaires, on recense 26 % de diplômés du supérieur, soit 7 points de plus qu'en moyenne.

- * **Groupe B : Les partisans des aides versées sous forme, à la fois d'équipements et de services, et de conseils et soutiens (14 % de la population).** Comme le précédent, ce groupe opte délibérément pour les seules prestations en nature. D'ailleurs, les jugements portés sur les personnes en situation de pauvreté sont ici assez sévères (certaines n'auraient pas fait assez d'effort pour s'en sortir) et, surtout,

la crainte est grande que les mesures mises en œuvre pour lutter contre la pauvreté (dont le RMI) ne déresponsabilisent les bénéficiaires (Tableau 49). Il s'agit là d'une population n'ayant souvent pas d'enfants à charge. Les femmes de plus de 60 ans y sont sur-représentées.

Tableau 49
Quelques caractéristiques distinctives des personnes privilégiant à la fois les prestations en nature (équipements et services) et des aides sous forme de conseils et de soutiens (Début 1999)

(en %)

	Pourcentage à l'intérieur du groupe	Ecart par rapport à l'ensemble de la population
<u>Caractéristiques socio-démographiques</u>		
. N'a pas d'enfant à charge de moins de 20 ans	74	+ 11
. Femme de plus de 60 ans	20	+ 5
<u>Quelques perceptions et sentiments</u>		
. Estime que la prise en charge, par la collectivité, des familles défavorisées leur enlève tout sens des responsabilités	54	+ 11
. Considère que le RMI risque d'inciter à ne pas chercher du travail	53	+ 8
. Considère que les prestations destinées aux familles sont globalement suffisantes.....	49	+ 8

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1999.

Exemple de lecture : Parmi les individus privilégiant à la fois les prestations en nature et les aides sous forme de conseils et de soutiens, 74 % n'ont pas d'enfant à charge, soit 11 points de plus qu'en moyenne.

* **Groupe C : Les partisans des prestations en espèces et des aides versées sous forme d'équipements et de services (14 % de la population).**

Le désir de cette catégorie, de pouvoir bénéficier **simultanément** de prestations en nature et de prestations en espèces, est tout à fait significative de sa difficulté à prendre parti dans l'alternative qui lui était offerte.

Cette catégorie se distingue par de faibles revenus, des difficultés à assumer ses dépenses de logement et un faible niveau d'équipement. Pour ces personnes, la pauvreté résulte d'un malheureux concours de circonstances et les aides actuelles aux familles s'avèrent globalement insuffisantes (Tableau 50).

Tableau 50
Quelques caractéristiques distinctives des personnes privilégiant à la fois prestations en espèces et prestations en nature sous forme d'équipements et de services
 (Début 1999)

	Pourcentage à l'intérieur du groupe	Ecart par rapport à l'ensemble de la population <i>(en %)</i>
<u>Caractéristiques socio-démographiques</u>		
. Dispose d'un revenu mensuel inférieur à 6 000 F.....	25	+ 10
. N'est pas parti en vacances au cours des 12 derniers mois	47	+ 9
. N'a pas l'usage d'une voiture	26	+ 7
<u>Quelques perceptions et sentiments</u>		
. Estime que les prestations destinées aux familles sont globalement insuffisantes	66	+ 11
. Pense que si certaines personnes vivent dans la pauvreté, c'est parce qu'elles n'ont pas eu de chance	76	+ 10
. Juge ses dépenses de logement lourdes ou très lourdes	51	+ 8

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1999.

- * **Groupe D : Ceux qui préfèrent combiner les prestations sous forme d'équipements et services et les avantages fiscaux liés aux enfants (13% de la population).**

Peu de caractéristiques socio-démographiques significatives se dégagent ici, si ce n'est une prédominance masculine. La préférence de ce groupe va nettement à l'aide « aux familles les plus pauvres » (62%, soit 6 points de plus qu'en moyenne).

- * **Groupe E : Les partisans des aides en espèces associées aux avantages fiscaux (10% de la population).**

Il s'agit ici le plus souvent de foyers de taille importante (dans 21 % des cas, le foyer compte au moins cinq membres), avec des enfants à charge. D'ailleurs, une préférence se dessine dans ce groupe pour des prestations versées prioritairement aux « familles ayant le plus d'enfants » (29%, contre 18% en moyenne). Les allocataires de prestations familiales sont sur-représentés ici, de même que les prestataires d'une allocation-logement et les ouvriers. Ces individus estiment majoritairement que les prestations actuellement versées aux familles sont globalement insuffisantes.

Tableau 51
Quelques caractéristiques distinctives des personnes privilégiant à la fois prestations en espèces
et déductions fiscales liées aux enfants
 (Début 1999)

	<i>(en %)</i>	
	Pourcentage à l'intérieur du groupe	Ecart par rapport à l'ensemble de la population
<u>Caractéristiques socio-démographiques</u>		
. Cinq personnes et plus dans le logement	21	+ 9
. Allocataire de prestations familiales	49	+ 9
. Perçoit une allocation de logement	34	+ 8
. Ouvrier	23	+ 7
<u>Quelques perceptions et sentiments</u>		
. Préférence pour les « aides aux familles les plus nombreuses »	29	+ 11
. Estime que la prise en charge, par la collectivité, des familles les plus défavorisées leur permet de vivre	65	+ 9
. Considère que si certaines personnes vivent dans la pauvreté, c'est parce qu'elles n'ont pas eu de chance	73	+ 7

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1999.

A vrai dire, ces cinq groupes présentent, certes, quelques caractéristiques distinctives, mais les variations restent finalement faibles en pourcentage entre allocataires et non-allocataires (Tableau 52). **Les préférences pour une aide aux familles principalement constituée de prestations en nature, avant tout sous forme d'équipements et de services, l'emportent donc dans tous les groupes socio-démographiques.**

Tableau 52
Les cinq principaux groupes : répartition comparée des préférences
entre allocataires et non-allocataires
 (Début 1999)

	Ensemble de la population	<i>(en %)</i>	
		Allocataires	Non-allocataires
Groupe A : prestations en nature (équipements et services) et aménagements horaires	18	15	19
Groupe B : prestations en nature (équipements et services) et aides sous forme de conseils et soutiens	14	13	15
Groupe C : prestations en espèces et prestations en nature, sous forme d'équipements et services	14	15	13
Groupe D : prestations sous forme d'équipements et services et avantages fiscaux	13	14	13
Groupe E : prestations en espèces et avantages fiscaux	10	12	8
Total (y c. autres cas non recensés dans le tableau)	100	100	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1999.

Troisième partie

Quelques arbitrages possibles au sein des prestations familiales

Les interrogations sur les grands objectifs des politiques familiales ont été, par ailleurs, complétées par une série de questions consacrées à quelques arbitrages possibles en matière de prestations familiales. Une attention toute particulière a été portée sur la réponse de l'Opinion à la question suivante : faut-il que les pouvoirs publics orientent les aides en fonction du nombre d'enfants, de leur âge ou de leur rang de naissance ou doit-on aider les familles indépendamment de ces critères ? Le délicat arbitrage entre complexité du système et bonne adaptabilité des aides y est aussi, par ailleurs, abordé.

3.1 – Arbitrage en fonction du nombre d'enfants et de leur rang.

On sait que le système actuel de versement de certaines prestations familiales introduit une différenciation en fonction du nombre et du rang de l'enfant. Certaines prestations ne sont ainsi versées qu'aux familles de deux enfants ; d'autres sont majorées, par exemple, à partir du troisième enfant.

Deux questions ont donc été soumises à nos concitoyens sur ces sujets :

- * Tous les enfants doivent-ils donner droit aux mêmes prestations ?
- * Faut-il verser des prestations à toutes les familles dès le 1^{er} enfant ?

Une volonté affirmée « d'égalité de traitement » de tous les enfants

Le chiffre atteint est sans ambiguïté : **72 % des Français**, interrogés directement sur ce sujet, **estiment que « tous les enfants doivent donner droit aux mêmes prestations »**. Seul un quart de la population pense qu'« il est bon de favoriser surtout les familles

nombreuses ». Les Français sont donc, en grande majorité, favorables à une équi-répartition des prestations (Tableau 53). Précisons que le questionnement se référait bien au champ actuel de la politique familiale et rappelait qu'aujourd'hui certaines prestations augmentent avec le rang de l'enfant, notamment que le troisième enfant donne droit à des prestations plus élevées que le deuxième.

Tableau 53

Actuellement, un certain nombre de prestations familiales augmentent avec le rang de l'enfant. Par exemple, le troisième enfant donne droit à des prestations plus élevées que le deuxième. Avec laquelle de ces deux propositions êtes-vous le plus en accord ?

<i>Classement par ordre décroissant des réponses</i>	<i>(en %)</i>
	Début 1999
. Tous les enfants doivent donner droit aux mêmes prestations	72,2
. Il est bon de favoriser surtout les familles nombreuses	25,8
. <i>Ne sait pas</i>	2,0
Total	100,0

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1999.

En vérité, les Français ont sur cette question une position relativement constante depuis près de onze ans. Il semblerait même que l'attente « d'égalité de traitement » se soit encore un peu renforcée (+ 5 points) par rapport à notre dernière interrogation de début 1991 (Tableau 54).

Tableau 54

Actuellement, un certain nombre de prestations familiales augmentent avec le rang de l'enfant. Par exemple, le troisième enfant donne droit à des prestations plus élevées que le deuxième. Avec laquelle de ces deux propositions êtes-vous le plus en accord ?

<i>Classement par ordre décroissant des réponses</i>	<i>(en %)</i>				
	Début 1988	Début 1989	Début 1990	Début 1991	Début 1999
. Tous les enfants doivent donner droit aux mêmes prestations	68,4	69,1	69,2	66,6	72,2
. Il est bon de favoriser surtout les familles nombreuses	30,8	30,0	30,0	32,6	25,8
. <i>Ne sait pas</i>	0,8	0,9	0,8	0,8	2,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Toujours est-il que sur cette question, les allocataires ne se distinguent que très peu de l'ensemble de la population : près de 72 % d'entre eux pensent que « tous les enfants doivent donner droit aux mêmes prestations », pourcentage très proche de celui concernant les non-allocataires (Tableau 55).

Tableau 55

Actuellement, un certain nombre de prestations familiales augmentent avec le rang de l'enfant. Par exemple, le troisième enfant donne droit à des prestations plus élevées que le deuxième. Avec laquelle de ces deux propositions êtes-vous le plus en accord ?
(Début 1999)

- Analyse selon qu'on est allocataire ou non -

(en %)

	Ensemble de la population	Dont :	
		Allocataires	Non-allocataires
. Tous les enfants doivent donner droit aux mêmes prestations.....	72,2	71,5	72,6
. Il est bon de favoriser surtout les familles nombreuses	25,8	27,1	25,0
. Ne sait pas	2,0	1,4	4,4
Total.....	100,0	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1999.

Dans tous les groupes, la revendication d'égalité de traitement l'emporte (de 55 % à 78 % selon les cas). Quelques différences selon les caractéristiques des répondants apparaissent cependant (Tableau 56) :

- * On est relativement plus attaché (à 35 - 40%) à l'idée de favoriser les familles les plus nombreuses quand on a soi-même au moins trois enfants à charge, quand on est cadre supérieur, diplômé, titulaire de revenus élevés, ou que l'on exerce une profession indépendante.
- * On prône davantage l'égalité de traitement quand on est ouvrier, employé ou non-diplômé, et qu'on a seulement un ou deux enfants.

Mais on note aussi que les positions varient finalement peu selon l'âge des enfants que l'on a en charge.

D'ailleurs, répétons-le, dans aucun des cas, les majorités ne s'inversent. En vérité, **l'idée que tous les enfants doivent donner droit à des prestations identiques est un sentiment fort, partagé dans quasiment tous les groupes sociaux.**

Tableau 56
Avec laquelle de ces deux propositions êtes-vous le plus en accord ?
 (Début 1999)

(en %)

	Mêmes prestations pour tous les enfants	Favoriser surtout les familles nombreuses	Total (y c. n.s.p.)
• Sexe			
Homme	69	29	100
Femme	75	23	100
• Profession exercée			
Indépendant (1).....	65	33	100
Cadre supérieur.....	59	38	100
Profession intermédiaire	73	26	100
Employé.....	77	21	100
Ouvrier.....	78	21	100
Reste au foyer	75	24	100
Retraité.....	73	25	100
Autre inactif (étudiant surtout)	55	39	100
• Chômeur	76	22	100
• Age			
Moins de 25 ans.....	70	28	100
25-39 ans.....	72	27	100
40-59 ans.....	72	26	100
60-69 ans.....	77	21	100
70 ans et plus	72	26	100
• Diplôme			
Aucun, CEP	75	24	100
BEPC, Technique (inf. au bac)	75	24	100
Bac	73	23	100
Supérieur.....	63	35	100
• Revenus mensuels du foyer			
Moins de 6 000 F.	73	25	100
6 000 à 10 000 F.	73	25	100
10 000 à 15 000 F.	77	21	100
15 000 à 20 000 F.	70	29	100
Plus de 20 000 F.	65	34	100
• Nombre d'enfants à charge			
Aucun	73	25	100
Un	75	24	100
Deux	74	24	100
Trois et plus	58	41	100
• Age des enfants à charge			
A au moins un enfant moins de 6 ans	72	28	100
A au moins un enfant de 6 à 10 ans	69	29	100
A au moins un enfant de 10 à 16 ans	64	34	100
A au moins un enfant de 16 à 20 ans	69	29	100
Ensemble de la population	72	26	100

Source : CREDOC, Enquête Conditions de vie et Aspirations des Français, début 1999.

(1) Exploitant agricole, commerçant, artisan, chef d'entreprise.

Verser des prestations dès le 1^{er} enfant, même si elles sont plus faibles

Sans être tout à fait les mêmes, les réponses obtenues à la deuxième question posée sur ce sujet vont dans le même sens (Tableau 57). Certes, les attitudes sont un peu plus partagées, mais une majorité relative se dégage : **46 % des Français souhaitent que les prestations familiales soient attribuées dès le premier enfant**, même si ces prestations sont d'un montant plus faible.

Nos concitoyens semblent donc bien opter pour un régime de prestations équiproportionnel, valable dès l'arrivée dans le foyer du premier enfant. Ainsi, la volonté « d'égalité » de traitement, assimilable probablement ici à une optique de compensation strictement proportionnelle des charges, semble apparemment, au niveau global, l'emporter sur l'incitation ou le soutien aux familles les plus nombreuses (Tableau 57). 23% des enquêtés désirent néanmoins un accroissement de l'aide aux familles de trois enfants et plus, quitte à diminuer légèrement les prestations accordées aux familles de deux enfants.

Tableau 57
Si demain, il vous fallait choisir, à budget égal,
entre ces trois possibilités de répartition des prestations familiales, laquelle préféreriez-vous ?
(en%)

<i>Classement par ordre décroissant des réponses</i>	Début 1999
. Verser des prestations à toutes les familles dès le premier enfant, mais dans ce cas le montant des prestations serait plus faible	45,8
. Accroître l'aide pour les familles de trois enfants ou plus, en diminuant légèrement les prestations accordées aux familles de deux enfants	22,6
. Accroître l'aide pour les familles de deux enfants, en diminuant légèrement les prestations accordées aux familles de trois enfants ou plus	22,1
. <i>Ne sait pas</i>	9,6
Total	100,0

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1999.

D'ailleurs, les liens entre cette question et la précédente sont manifestes (Tableau 58) :

- * Les partisans de l'aide accrue aux familles de trois enfants et plus sont, à 46 %, ceux qui, dans la question précédente, ont prôné l'idée de favoriser les familles les plus nombreuses.

- * Les tenants de l'élargissement des prestations dès le premier enfant sont, à 79 %, des individus estimant que « tous les enfants doivent donner droit aux mêmes prestations ». C'est d'ailleurs aussi le cas de l'immense majorité du groupe favorable à l'aide accrue aux familles de deux enfants (79 % également).

Tableau 58

Les préférences sur la répartition des prestations familiales en fonction des attitudes sur « l'égalité de traitement » de tous les enfants

(en %)

Choix de répartition des prestations familiales à budget égal :	Préférence affichée :		Total (y c. n.s.p.)
	Mêmes prestations pour tous les enfants	Favoriser surtout les familles nombreuses	
. Prestations à toutes les familles, dès le 1 ^{er} enfant (prestations plus faibles)	79	20	100
. Prestations accrues pour les familles de 3 enfants et plus	52	46	100
. Prestations accrues pour les familles de 2 enfants	79	20	100
Ensemble de la population	72	26	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1999.

Encore une fois, on n'enregistre aucune variation notable de ces attitudes chez les allocataires de prestations familiales : 46 % sont favorables à ce que les allocations soient versées dès le premier enfant, même si, en contrepartie, ces aides étaient plus faibles. De même, les allocataires sont à peine plus nombreux à déclarer (24%, contre 23% dans l'ensemble de la population) être favorables à l'accroissement des prestations servies aux familles les plus nombreuses (Tableau 59).

Tableau 59

Si demain, il vous fallait choisir, à budget égal,
entre ces trois possibilités de répartition des prestations familiales, laquelle préféreriez-vous ?

- Analyse selon qu'on est allocataire ou non -

(en%)

	Ensemble de la population	Dont :	
		Allocataires	Non- allocataires
. Verser des prestations à toutes les familles dès le premier enfant, mais dans ce cas le montant des prestations serait plus faible	45,8	45,9	46,0
. Accroître l'aide pour les familles de trois enfants ou plus, en diminuant légèrement les prestations accordées aux familles de deux enfants	22,6	24,3	21,4
. Accroître l'aide pour les familles de deux enfants, en diminuant légèrement les prestations accordées aux familles de trois enfants ou plus	22,1	22,4	21,7
. Ne sait pas	9,6	7,3	10,9
Total	100,0	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1999.

D'ailleurs, il est intéressant de noter que même chez les personnes ayant elles-mêmes à charge une famille nombreuse (trois enfants et plus), 44 % proposent le versement des prestations dès le 1^{er} enfant et 12 %, l'accroissement de l'aide pour les familles de deux enfants (Tableau 60). Autrement dit, même si les parents de trois enfants ou plus sont plus nombreux qu'en moyenne à vouloir être aidés en priorité, **une majorité d'entre eux préconise une répartition des prestations plus équilibrée, une répartition qui atténue les différences que le système opère aujourd'hui en fonction du nombre d'enfants à charge.**

Tableau 60
Les préférences entre les trois possibilités de répartition des prestations familiales,
selon la situation familiale

(en %)

	Prestations à toutes les familles dès le premier enfant	Prestations accrues pour les familles de trois enfants	Prestations accrues pour les familles de deux enfants	Total (y c. n.s.p.)
• Nombre d'enfants à charge				
Aucun	45	22	21	100
Un	50	20	24	100
Deux	44	20	28	100
Trois et plus	44	35	12	100
• A à charge :				
Au moins un enfant de moins de 6 ans	49	23	23	100
Au moins un enfant de 6 à 10 ans	48	24	19	100
Au moins un enfant de 10 à 16 ans	44	28	20	100
Au moins un enfant de 16 à 20 ans	40	28	24	100
Ensemble de la population	46	23	22	100

Source : CREDOC, Enquête Conditions de vie et Aspirations des Français, début 1999.

En tout état de cause, les variations socio-démographiques sur cette question sont relativement faibles (Tableau 61). Tout au plus peut-on relever que :

- * *L'opinion selon laquelle les prestations doivent être versées dès le premier enfant, avec des montants de prestations plus faibles (46% de la population), est plus répandue* chez les personnes qui restent au foyer (54 %), et chez les femmes (50 %). Elle l'est également un peu plus, on l'a vu, chez les personnes qui ont un seul enfant à charge (50%), et chez les titulaires de bas revenus.
- * *L'idée selon laquelle l'aide pour les familles de trois enfants et plus doit être accrue, en diminuant légèrement les prestations accordées aux familles de deux enfants (23% de la population), est davantage préconisée* dans les foyers les plus aisés (34 %), chez les diplômés de l'enseignement supérieur (29 %), chez les jeunes (29 %) et chez les célibataires (27 %). Rappelons qu'elle obtient l'assentiment de 35 % des foyers comportant au moins trois enfants.
- * *L'opinion selon laquelle l'aide pour les familles de deux enfants doit être accrue, en diminuant légèrement les prestations accordées aux familles de trois enfants ou plus (22% de la population), comporte une sur-représentation d'ouvriers (27 % d'entre eux expriment cette opinion) et de ménages comportant un couple dont les deux membres travaillent (26 %).* Signalons que c'est dans ce groupe qu'on est le

plus critique sur les risques d'effets « pervers » du système d'aides sociales : par exemple, 40 % de ses membres estiment que si certaines personnes vivent dans la pauvreté, c'est parce qu'elles n'ont pas fait d'effort pour s'en sortir (contre 31% en moyenne) et 48% considèrent que la prise en charge, par la collectivité, des familles les plus défavorisées leur enlève tout sens des responsabilités (contre 42% en moyenne). D'ailleurs, 71% d'entre eux privilégient les prestations familiales en nature, sous forme d'équipements collectifs ou de services (contre 67% en moyenne).

Tableau 61

Les préférences entre les trois possibilités de répartition des prestations familiales
- Analyse en fonction des principaux critères socio-démographiques -

	Prestations à toutes les familles dès le premier enfant	Prestations accrues pour les familles de trois enfants	Prestations accrues pour les familles de deux enfants	Total (y c. n.s.p.)
<i>(en %)</i>				
• Sexe				
Homme	41	25	24	100
Femme	50	21	20	100
• Profession exercée				
Indépendant (1)	46	25	19	100
Cadre supérieur	37	31	20	100
Profession intermédiaire	43	24	24	100
Employé	48	20	23	100
Ouvrier	44	22	27	100
Reste au foyer.....	54	19	17	100
Retraité	46	22	19	100
Autre inactif (étudiant surtout)	38	27	25	100
• Chômeur	42	22	22	100
• Age				
Moins de 25 ans	41	29	25	100
25-39 ans	47	21	23	100
40-59 ans	48	24	21	100
60-69 ans	50	18	22	100
70 ans et plus	39	23	20	100
• Diplôme				
Aucun, CEP.....	49	21	18	100
BEPC, Technique (inf. au bac)	47	21	24	100
Bac	44	21	25	100
Supérieur	40	29	21	100
• Revenus mensuels du foyer				
Moins de 6 000 F.....	50	23	20	100
6 000 à 10 000 F.....	46	21	22	100
10 000 à 15 000 F.	47	21	23	100
15 000 à 20 000 F.....	44	21	27	100
Plus de 20 000 F.	38	34	23	100
Ensemble de la population	46	23	22	100

Source : CREDOC, Enquête Conditions de vie et Aspirations des Français, début 1999.

(1) Exploitant agricole, commerçant, artisan, chef d'entreprise.

Une typologie en six groupes

Lorsque l'on examine les réponses fournies par les enquêtés aux deux questions analysées successivement – égalité de traitement des aides selon le rang de l'enfant et priorités à accorder selon le nombre d'enfants présents au foyer -, on peut **dégager six groupes raisonnés de population** et chiffrer leur importance démographique :

- * **Les partisans d'une aide dès le 1^{er} enfant, sans majoration selon le rang (36 % des Français).** Ces personnes considèrent qu'il faut verser des prestations à toutes les familles **dès le premier enfant** et que tout enfant doit donner droit aux mêmes aides quel que soit son rang. Elles préconisent donc de revoir sensiblement le système actuel.
- * **Les partisans d'une aide plus ciblée sur les familles de deux enfants, sans majoration selon le rang au-delà du deuxième enfant (17 % des Français).** Ces personnes se déclarent favorables à un accroissement de l'aide aux familles de deux enfants, en diminuant légèrement les prestations accordées aux familles de trois enfants et plus. En même temps, elles contestent le système actuel de majoration au troisième enfant (elles disent alors que tous les enfants doivent donner droit aux mêmes prestations). On peut faire l'hypothèse qu'elles ne souhaitent pas de majoration des prestations à partir de trois enfants, mais une fois pour toutes à partir du deuxième.
- * **Les partisans d'une aide plus ciblée sur les familles de trois enfants et plus (22 % des Français).** En vérité, nous sommes ici deux groupes :
 - Le premier (10 % de la population) a une attitude sans ambiguïté : on y souhaite un accroissement des aides pour les familles de trois enfants ou plus et on y considère qu'il est bon de favoriser surtout les familles nombreuses.
 - Le second, quant à lui, défend l'accroissement des aides pour les familles de trois enfants ou plus, mais considère que tous les enfants doivent donner droit aux mêmes prestations. On peut faire l'hypothèse que ce qui gêne ces individus n'est pas d'aider **davantage** les familles de trois enfants ou plus, mais d'aider **surtout** ces familles.

En tout état de cause, on peut penser qu'on est ici plutôt en phase avec l'idée qu'il faut augmenter les aides aux familles de trois enfants et plus.

- * **Les partisans d'une aide dès le premier enfant, mais d'accord avec le principe de majoration selon le rang (9 % des Français).** Ces individus souhaitent à la fois le versement des prestations dès le premier enfant, mais admettent qu'il faut surtout favoriser les familles les plus nombreuses.
- * **Les partisans d'une aide accrue aux familles de deux enfants, d'accord avec le principe de majoration selon le rang de l'enfant (4 % de la population).** Ces personnes souhaitent conserver le système actuel selon lequel le troisième enfant donne droit à des prestations plus élevées que le deuxième. Mais, dans le même temps, elles optent pour un accroissement de l'aide pour les familles de deux enfants, en diminuant légèrement les prestations accordées aux foyers de trois enfants ou plus. Ces deux opinions professées simultanément peuvent paraître contradictoires, sauf à considérer que ces personnes estiment trop importantes les majorations actuellement octroyées au troisième enfant.
- * **Enfin, un dernier groupe ne peut être classé :** on y recense une non-réponse à au moins l'une des questions concernées (11 % de la population). Signalons qu'il s'agit d'individus âgés et peu concernés par le sujet, la plupart du temps sans enfants à charge.

En vérité, le premier groupe (36 %) préconise de revoir tout le système actuel. Le deuxième en propose un aménagement visant à mettre en avant les foyers de deux enfants ou plus (17 %). Le troisième ne conteste pas le système actuel (22 %). Les quatrième et cinquième groupes, enfin, attendent quelques réaménagements visant à prendre un peu plus en compte les foyers de un ou deux enfants (13 %).

Les allocataires eux-mêmes remettent peut-être moins en cause le système que les non-allocataires (24 % d'entre eux se retrouvent dans le troisième groupe, contre 21 % des non-allocataires, cf. Tableau 62). On constate (Tableau 63) que les enquêtés valorisent dans leurs réponses les orientations qui leur sont directement favorables. Mais, néanmoins, il est intéressant de relever que **même les personnes ayant à charge trois enfants et plus proposent, à 31 %, de revoir le système (Groupe 1) voire, à 7%, de le réorienter vers les familles de deux enfants et plus (Groupe 2).** En vérité, seulement 34 % des chargés de familles nombreuses affichent ici leur accord total avec le système actuel.

Tableau 62
Les préférences en fonction du nombre d'enfants et de leur rang : six groupes raisonnés

(en%)

	Ensemble de la population	Dont :	
		Allocataires	Non-allocataires
. Partisans d'une aide dès le 1 ^{er} enfant, sans majoration selon le rang	36	36	36
. Partisans d'une aide plus ciblée sur les familles de deux enfants, sans majoration selon le rang au-delà du 2 ^{ème} enfant	17	17	17
. Partisans d'une aide plus ciblée sur les familles de trois enfants ou plus	22	24	21
. Partisans d'une aide dès le 1 ^{er} enfant, mais d'accord avec le principe actuel de majoration selon le rang	9	9	9
. Partisans d'une aide accrue aux familles de deux enfants et d'accord avec le principe actuel de majoration selon le rang	4	5	4
. Non classés (Ne sait pas).....	11	8	12
Total	100	100	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1999.

Tableau 63
Les préférences en fonction du nombre d'enfants et de leur rang : six groupes raisonnés

(en%)

	Ensemble de la population	Dont :			
		Aucun enfant à charge	Un seul enfant	Deux enfants	Trois enfants et plus
. Partisans d'une aide dès le 1 ^{er} enfant, sans majoration selon le rang	36	36	39	35	31
. Partisans d'une aide plus ciblée sur les familles de deux enfants, sans majoration selon le rang au-delà du 2 ^{ème} enfant	17	17	20	24	7
. Partisans d'une aide plus ciblée sur les familles de trois enfants ou plus	22	22	20	19	34
. Partisans d'une aide dès le 1 ^{er} enfant, mais d'accord avec le principe actuel de majoration selon le rang	9	9	11	9	12
. Partisans d'une aide accrue aux familles de deux enfants et d'accord avec le principe actuel de majoration selon le rang	4	4	4	4	5
. Non classés (Ne sait pas).....	11	12	6	9	11
Total	100	100	100	100	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1999.

3.2 – Arbitrage en fonction de l'âge des enfants

Une autre des caractéristiques actuelles du système en vigueur est la majoration des allocations en fonction de l'âge de l'enfant. Or, il apparaît sur ce sujet qu'**une majorité de nos concitoyens (46% exactement) souhaiterait que les allocations familiales tiennent encore davantage compte de l'âge**. Un tiers des Français désirent, par ailleurs, que l'âge ne constitue pas un critère de majoration des prestations familiales. Enfin, 19% pensent qu'il ne faut rien changer à la situation actuelle (Tableau 64).

Tableau 64

Actuellement, les allocations familiales sont majorées à partir d'un certain âge de l'enfant (11 ans, puis 16 ans). Estimez-vous plutôt que :

<i>Classement par ordre décroissant des réponses</i>	<i>(en %)</i>
. Les aides devraient encore davantage tenir compte de l'âge des enfants	46,3
. Les aides devraient être égales pour chaque enfant, quel que soit son âge	31,8
. Il ne faut rien changer à la situation actuelle	18,7
. <i>Ne sait pas</i>	3,2
Total	100,0

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1999.

Bien entendu, ces résultats sont à rapprocher des précédents (cf. deuxième partie) montrant le désir de la population, et notamment des allocataires, de voir se renforcer l'aide aux grands enfants (enfant étudiant, au collège, au lycée...). D'ailleurs, les résultats obtenus ici varient peu (de trois points seulement), que l'enquêté soit allocataire ou ne le soit pas : 48 % des prestataires pensent que les aides devraient davantage tenir compte de l'âge, contre 45 % des non-allocataires (Tableau 65).

Tableau 65

Actuellement, les allocations familiales sont majorées à partir d'un certain âge de l'enfant (11 ans, puis 16 ans). Estimez-vous plutôt que :

- Analyse selon qu'on est allocataire ou non -

(en %)

	Ensemble de la population	Dont :	
		Allocataires	Non-allocataires
. Les aides devraient encore davantage tenir compte de l'âge des enfants	46,3	48,1	44,9
. Les aides devraient être égales pour chaque enfant, quel que soit son âge	31,8	32,5	31,4
. Il ne faut rien changer à la situation actuelle	18,7	17,9	19,3
. <i>Ne sait pas</i>	3,2	1,4	4,4
Total	100,0	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1999.

On observe cependant des variations sensibles **en fonction du nombre d'enfants à charge** (Tableau 67) : les familles les plus nombreuses souhaitent bien plus qu'en moyenne (à 59 %) qu'on tienne davantage compte de l'âge des enfants. De même (Tableau 66), **plus les enfants à charge sont grands, plus est fort le désir de voir les aides davantage tenir compte de l'âge**. Ainsi, 55 % des enquêtés ayant eux-mêmes un enfant de 10 à 16 ans et 61 % de ceux ayant au moins un enfant de 16 à 20 ans voudraient que les aides tiennent encore davantage compte de l'âge (contre 46 % en moyenne).

Tableau 66

Actuellement, les allocations familiales sont majorées à partir d'un certain âge de l'enfant (11 ans, puis 16 ans). Estimez-vous plutôt que :

(en %)

	Ensemble de la population	Dont :			
		A au moins un enfant de moins de 6 ans	A au moins un enfant de 6 à 10 ans	A au moins un enfant de 10 à 16 ans	a au moins un enfant de de 16 à 20 ans
. Les aides devraient encore davantage tenir compte de l'âge des enfants	46	43	50	55	61
. Les aides devraient être égales pour chaque enfant, quel que soit son âge	32	37	29	26	19
. Il ne faut rien changer à la situation actuelle	19	19	20	16	17
. <i>Ne sait pas</i>	3	1	1	2	3
Total	100	100	100	100	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1999.

En tout état de cause, au-delà de ces seuls effets « taille de la famille et âge des enfants », les variations des réponses restent faibles en fonction des principales variables socio-économiques (Tableau 67) :

- * Seulement de 11% à 25 % de la population, quelle que soit la catégorie, se satisfont du système actuel. Cette attitude est un peu plus partagée chez les gens âgés (23 % chez les 60 ans et plus), les diplômés du supérieur (25 %) et les revenus élevés (25 %).
- * Le pourcentage d'individus souhaitant une égalité des aides pour chaque enfant, quel que soit son âge, regroupe environ de 20 à 40 % des réponses dans toutes les catégories. Les personnes n'ayant qu'un enfant à charge prônent plus souvent une égalité de traitement selon l'âge des enfants (39%). Sont également plus sensibles à ce désir égalitaire : les non-diplômés (40 %), les titulaires de faibles revenus (38 % chez les bénéficiaires de moins de 10 000 Francs de revenus mensuels), les personnes de moins de 25 ans (42 %) et celles ayant un enfant en bas âge (37 %).

D'ailleurs, quand on préconise une égalité des aides sans considération de l'âge de l'enfant, on privilégie un peu plus souvent « les aides aux familles ayant des enfants en bas âge » (23 % du groupe préconisent d'augmenter en priorité ce type de prestations, contre 18 % en moyenne). Il y a là le signe que la question a plutôt été comprise comme : « *Faut-il davantage majorer les allocations familiales pour les grands enfants ?* ». 46 % des Français répondent positivement à la question. Mais c'est aussi le cas de 43 % de ceux qui ont de jeunes enfants.

Tableau 67

Les attitudes sur les majorations selon l'âge des enfants
- Analyse selon les principales variables socio-démographiques -

(en %)

	Les aides devraient davantage tenir compte de l'âge des enfants	Les aides devraient être égales pour chaque enfant	Il ne faut rien changer à la situation actuelle	Total (y c. n.s.p.)
• Sexe				
Homme	44	31	22	100
Femme	48	33	16	100
• Profession exercée				
Indépendant (1)	49	25	22	100
Cadre supérieur	48	25	24	100
Profession intermédiaire	51	25	20	100
Employé	50	36	11	100
Ouvrier	45	36	17	100
Reste au foyer	46	33	19	100
Retraité	41	31	23	100
Autre inactif (étudiant surtout)	45	36	15	100
• Chômage	42	32	20	100
• Age				
Moins de 25 ans	41	42	15	100
25-39 ans	47	31	20	100
40-59 ans	53	29	16	100
60-69 ans	47	27	23	100
70 ans et plus	34	36	23	100
• Diplôme				
Aucun, CEP	40	40	17	100
BEPC, Technique (inf. au bac)	48	32	18	100
Bac	49	29	18	100
Supérieur	50	22	25	100
• Revenus mensuels du foyer				
Moins de 6 000 F	38	37	21	100
6 000 à 10 000 F	43	38	16	100
10 000 à 15 000 F	52	27	18	100
15 000 à 20 000 F	54	26	18	100
Plus de 20 000 F	51	23	25	100
• Nombre d'enfants à charge				
Aucun	45	32	19	100
Un	43	39	16	100
Deux	50	30	18	100
Trois et plus	59	20	21	100
Ensemble de la population	46	32	19	100

Source : CREDOC, Enquête Conditions de vie et Aspirations des Français, début 1999.

(1) Exploitant agricole, commerçant, artisan, chef d'entreprise.

Finalement, les réponses à cette question, croisées avec la typologie précédemment élaborée, mettent en évidence le **degré d'adhésion des Français au mode de versement actuel des prestations familiales**, qui tient compte de l'âge, du nombre et du rang de l'enfant (Tableau 68).

Tableau 68
L'adhésion des Français au système actuel de calcul des prestations familiales

(en % de l'ensemble de la population)

Typologie précédente (cf. ci-dessus)	Attitudes sur les majorations en fonction de l'âge des enfants			Total (y c. n.s.p.)
	Il faut davantage tenir compte de l'âge des enfants	Les aides doivent être égales pour chaque enfant	Il ne faut pas changer la situation actuelle	
. Partisans d'une aide dès le 1 ^{er} enfant, sans majoration selon le rang	15	15	6	36
. Partisans d'une aide plus ciblée sur les familles de deux enfants, sans majoration selon le rang au-delà du 2 ^{ème} enfant	8	6	3	17
. Partisans d'une aide plus ciblée sur les familles de trois enfants ou plus	12	5	5	22
. Partisans d'une aide dès le 1 ^{er} enfant, mais d'accord avec le principe actuel de majoration selon le rang	5	3	2	9
. Partisans d'une aide accrue aux familles de deux enfants et d'accord avec le principe actuel de majoration selon le rang	2	1	1	4
. Non classés (Ne sait pas).....	4	2	2	10
Total	46	32	19	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1999.

Sans résumer ici tout le tableau, on observe que les trois positions les plus fréquentes sont :

- La préférence pour des aides dès le premier enfant, sans majoration selon le rang et sans majoration non plus avec l'âge : 15% des Français se reconnaîtraient dans un tel système de répartition, où, en fait, tous les enfants donneraient droit exactement aux mêmes prestations.

- La préférence pour des aides dès le premier enfant, sans majoration selon le rang, mais avec une majoration en fonction de l'âge : 15% également des Français sont séduits par un tel système qui favoriserait les grands enfants, dès le premier.
- La préférence pour des aides ciblées sur les familles de trois enfants et plus, mais avec une prise en compte plus importante de l'âge de l'enfant : c'est le choix de 12% des Français.

Au total, **deux désirs semblent donc dominer dans la population :**

- Celui d'aider toutes les familles **dès le 1^{er} enfant**, même en réduisant le montant des aides.
- Celui de **majorer davantage les allocations familiales pour les grands enfants**.

On note aussi que même chez les partisans du système actuel, qui offre une aide ciblée sur les familles les plus nombreuses, la plus grande partie (soit 12 % des Français) désirent qu'on majore les allocations pour les grands enfants.

3.3 – Arbitrage entre allocation de rentrée scolaire et aides pour les vacances

Une autre question d'arbitrage entre prestations, plus ponctuelle, a été posée à nos concitoyens : faut-il plutôt favoriser l'allocation de rentrée scolaire ou les aides pour les vacances des enfants ? A une nette majorité (60,4 % exactement), les Français optent pour l'allocation de rentrée scolaire (Tableau 69).

Tableau 69

Aujourd'hui, une aide est versée aux familles modestes à l'occasion de la rentrée scolaire. S'il vous fallait choisir entre ces deux possibilités, laquelle préféreriez-vous ?

<i>Classement par ordre décroissant des réponses</i>	<i>(en %)</i>
	Début 1999
. Augmenter l'allocation de rentrée scolaire	60,4
. Augmenter les aides pour les vacances des enfants	34,9
. <i>Ne sait pas</i>	4,7
Total	100,0

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1999.

Cette relative unanimité concerne autant les bénéficiaires de prestations familiales que les non-allocataires (Tableau 70) : 62 % des allocataires sont favorables à l'augmentation de « l'allocation de rentrée scolaire », plus importante à leurs yeux que les « aides pour les vacances des enfants ».

Tableau 70

Aujourd'hui, une aide est versée aux familles modestes à l'occasion de la rentrée scolaire. S'il vous fallait choisir entre ces deux possibilités, laquelle préféreriez-vous ?

- Analyse selon qu'on est allocataire ou non -

(en %)

Classement par ordre décroissant des réponses	Ensemble de la population	Dont :	
		Allocataires	Non-allocataires
. Augmenter l'allocation de rentrée scolaire	60,4	61,5	59,7
. Augmenter les aides pour les vacances des enfants	34,9	35,9	34,3
. Ne sait pas	4,7	2,6	6,0
Total	100,0	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1999.

Cette attitude est d'autant plus intéressante que, nous l'avons vu, les enquêtés, il est vrai à la suite d'une interrogation générale, considèrent globalement plus favorable, en matière de prestations familiales, de servir des aides en nature. Ce n'est donc pas l'idée qui est retenue ici. Mais il est vrai que « l'aide pour les vacances » n'est pas obligatoirement une aide en nature.

En tout état de cause, on relève que même lorsque l'on considère préférable, pour mieux aider les familles, de leur fournir principalement des aides en nature (sous forme d'équipements et de services), on opte plutôt (à 57 %) pour l'augmentation de l'allocation de rentrée scolaire, et non pour un accroissement de l'aide pour les vacances des enfants (Tableau 71).

Tableau 71

Les préférences selon que l'on souhaite favoriser les aides en espèces ou les aides en nature

(en %)

	Solution préférable pour aider les familles :		Ensemble de la population
	Aides en espèces	Aides en nature	
. Préfère augmenter l'allocation de rentrée scolaire	68	57	60
. Préfère augmenter les aides pour les vacances des enfants ..	28	38	35
Total (y c. n.s.p.)	100	100	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1999.

Exemple de lecture : Parmi les individus qui trouvent préférable, pour mieux aider les familles, de leur fournir principalement des aides en nature (sous forme d'équipements ou de services), 57 % préfèrent augmenter l'allocation de rentrée scolaire plutôt que les aider pour les vacances

Toujours est-il qu'il n'apparaît guère de variations des réponses, ni selon le nombre d'enfants à charge (Tableau 73), ni selon l'âge de ces enfants (Tableau 72). Par exemple, 62 % des parents de jeunes enfants optent pour l'augmentation de l'allocation de rentrée scolaire, contre 60 % en moyenne. C'est aussi le cas de 70 % des personnes ayant à charge au moins trois enfants.

Tableau 72

Aujourd'hui, une aide est versée aux familles modestes à l'occasion de la rentrée scolaire. S'il vous fallait choisir entre ces deux possibilités, laquelle préféreriez-vous ?

(en %)

	Ensemble de la population	Dont :			
		A au moins un enfant de moins de 6 ans	A au moins un enfant de 6 à 10 ans	A au moins un enfant de 10 à 16 ans	A au moins un enfant de 16 à 20 ans
. Augmenter l'allocation de rentrée scolaire	60	62	64	65	63
. Augmenter les aides pour les vacances des enfants	35	37	33	32	33
. Ne sait pas	5	2	2	3	4
Total	100	100	100	100	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1999.

D'ailleurs, les réponses ne varient guère, non plus, en fonction du montant des revenus : 56% des enquêtés disposant de moins de 6 000 Francs par mois optent pour l'augmentation de l'allocation de rentrée scolaire, contre 58% pour ceux bénéficiant de plus de 20 000 Francs (Tableau 73).

En fait, tout se passe comme si les aides pour les vacances des enfants étaient surtout un peu plus évoquées par les personnes dont le cadre de vie est le plus contraignant et le plus éloigné des campagnes. Les aides pour les vacances sont ainsi choisies par 44% des habitants des agglomérations provinciales de plus de 100 000 habitants, par 41% des Parisiens et par 40% des personnes résidant en HLM ou ILM.

Il reste que l'attirance envers l'allocation de rentrée scolaire paraît toujours plus forte, dans toutes les catégories sans exception, probablement pour des raisons **symboliques** ; elle est attribuée aux familles les plus modestes et **elle favorise précisément une valeur forte aux yeux des Français : la scolarité des enfants.**

Tableau 73

Les préférences entre allocation de rentrée scolaire et aides pour les vacances des enfants
- Analyse selon les principales variables socio-démographiques -

(en %)

	Augmenter l'allocation de rentrée scolaire	Augmenter les aides pour les vacances des enfants	Total (y c. n.s.p.)
• Sexe			
Homme	62	34	100
Femme	59	36	100
• Profession exercée			
Indépendant (1).....	62	34	100
Cadre supérieur.....	57	39	100
Profession intermédiaire	50	44	100
Employé.....	64	33	100
Ouvrier.....	60	37	100
Reste au foyer	60	36	100
Retraité.....	65	28	100
Autre inactif (étudiant surtout)	60	37	100
• Chômeur	57	39	100
• Age			
Moins de 25 ans.....	64	33	100
25-39 ans.....	60	37	100
40-59 ans.....	57	38	100
60-69 ans.....	63	32	100
70 ans et plus	65	27	100
• Diplôme			
Aucun, CEP	62	32	100
BEPC, Technique (inf. au bac)	62	34	100
Bac	57	39	100
Supérieur.....	58	36	100
• Revenus mensuels du foyer			
Moins de 6 000 F.	56	38	100
6 000 à 10 000 F.	63	34	100
10 000 à 15 000 F.	63	33	100
15 000 à 20 000 F.	61	36	100
Plus de 20 000 F.	58	38	100
• Taille d'agglomération de résidence			
Moins de 2 000 habitants.....	68	26	100
De 2 000 à 20 000 habitants.....	60	35	100
De 20 000 à 100 000 habitants.....	68	27	100
100 000 habitants et plus	52	44	100
Paris et Agglomération Parisienne.....	56	41	100
• Nombre d'enfants à charge			
Aucun	60	34	100
Un	57	38	100
Deux	60	37	100
Trois et plus	70	29	100
Ensemble de la population.....	60	35	100

Source : CREDOC, Enquête Conditions de vie et Aspirations des Français, début 1999.

(1) Exploitant agricole, commerçant, artisan, chef d'entreprise.

3.4 – Arbitrage entre complexité du système et multiplicité des prestations : les Français sont partagés, mais le sentiment de complexité recule.

Enfin, les Français étaient interrogés sur un dernier sujet, déjà abordé depuis onze ans dans l'enquête : celui de la difficile question de la complexité du système des prestations familiales et de la bonne adaptabilité des aides à chaque situation.

En vérité, la population apparaît là très partagée : un peu plus de la moitié des enquêtés (54 %) estime que « **le système de prestations familiales devrait être moins complexe** ». Il reste que 44 % en apprécient la multiplicité, la diversité des prestations permettant, selon eux, de mieux répondre à chaque situation.

Nos concitoyens sont un peu moins nombreux cette année à critiquer la complexité du système (- 4 points en un an) ; depuis 1995, cette critique n'avait cessé de s'accroître. On en est revenu désormais au niveau de 1996 (Tableau 74). A vrai dire, on retrouve le sentiment qu'il existerait une certaine stabilité, sur long terme, du jugement des Français sur ce sujet.

Tableau 74
Avec laquelle de ces propositions êtes-vous le plus en accord ?

Classement par ordre décroissant des réponses de 1999	(en %)						
	Début 1988	Début 1989	Début 1991	Début 1995	Début 1996	Début 1998	Début 1999
. Le système des prestations familiales devrait être moins complexe	51,2	53,3	52,9	48,2	54,0	58,6	54,2
. C'est une bonne chose qu'il y ait un grand nombre de prestations familiales pour répondre au mieux à chaque situation particulière	45,8	44,5	45,6	49,1	44,2	40,0	43,6
. Ne sait pas.....	3,0	2,2	1,5	2,7	1,8	1,4	2,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français »

Des différences qui s'atténuent entre allocataires et non-allocataires

D'ailleurs, l'évolution qui s'est produite cette année semble avoir surtout contribué à accentuer le partage de la population sur cette question. Certes, l'opinion de chacun sur le bien-fondé de la multiplicité des allocations paraît toujours tributaire, en partie, de sa situation personnelle vis-à-vis du système. En particulier, les personnes qui perçoivent des prestations familiales (les allocataires) apprécient un peu plus la multiplicité des

allocations –probablement parce qu’ils bénéficient eux-mêmes de la pluralité des aides offertes par le système- : c’est le cas de 46 % d’entre eux, contre 42 % des non-allocataires (Tableau 75).

Mais à vrai dire, les différences entre allocataires et non-allocataires se sont sérieusement réduites cette année sur ce sujet : alors qu’au début 1998, 62 % des non-allocataires trouvaient le système trop complexe, c’est maintenant le cas de 55 % (- 7 points en un an, contre – 4 points en moyenne). L’opinion des allocataires eux-mêmes n’a pas varié cette année : 53 % trouvent le système trop complexe (même chiffre que l’an dernier).

Tableau 75
Avec laquelle de ces propositions êtes-vous le plus en accord ?
(Début 1999)

- Analyse selon qu’on est allocataire ou non -

(en %)

Classement par ordre décroissant des réponses	Ensemble de la population	Dont :	
		Allocataires	Non-Allocataires
. Le système des prestations familiales devrait être moins complexe	54,2	52,7	55,3
. C'est une bonne chose qu'il y ait un grand nombre de prestations familiales pour répondre au mieux à chaque situation particulière	43,6	46,4	41,5
. Ne sait pas	2,2	0,9	3,1
Total.....	100	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », 1999

Ce mouvement s’est **accompagné d’une réduction générale des écarts intercatégoriels** sur cette question. De fait, les variations des réponses en fonction des principales caractéristiques socio-démographiques sont relativement faibles (Tableau 76). Tout au plus, peut-on relever que :

- C’est chez les personnes **ayant au moins deux enfants à charge** et chez les **femmes** qu’on apprécie le plus la multiplicité des prestations familiales. En particulier, 57 % des chargés de familles nombreuses (trois enfants et plus) l’apprécient (contre 44 % en moyenne).
- Parmi les individus qui pensent le plus que le système devrait être moins complexe, on trouve surtout les hommes (61 % le pensent, contre 54 % en moyenne), les ouvriers (60 %) et les personnes ayant un seul enfant à charge (63 %).

Il est intéressant de remarquer que l'âge des individus, leur revenu ou leur niveau de diplôme n'influent que très peu sur leurs opinions en la matière (Tableau 76).

Tableau 76
L'opinion sur la multiplicité des prestations familiales,
selon les caractéristiques socio-démographiques
 (Début 1999)

	<i>(en %)</i>		
	C'est une bonne chose de multiplier les PF	Le système des PF devrait être moins complexe	Total (y c. Nsp)
• Sexe			
Homme	36,6	61,3	100,0
Femme	49,9	47,7	100,0
• Profession exercée			
Indépendant (1)	44,4	54,1	100,0
Cadre supérieur	43,0	56,3	100,0
Profession intermédiaire	43,2	55,9	100,0
Employé	44,0	53,8	100,0
Ouvrier	38,4	59,8	100,0
Reste au foyer	44,0	55,0	100,0
Retraité	41,6	54,9	100,0
• Chômeur	41,9	55,1	100,0
• Revenus du foyer			
Inférieurs à 6.000 F/mois	44,7	51,5	100,0
Compris entre 6.000 et 10.000 F/mois....	42,8	55,6	100,0
Compris entre 10.000 et 15.000 F/mois...	45,9	51,6	100,0
Compris entre 15.000 et 20.000 F/mois...	41,4	57,9	100,0
Supérieurs à 20.000 F/mois	47,0	52,3	100,0
• Diplôme			
Non-diplômé	44,6	52,1	100,0
Niveau BEPC	42,9	55,6	100,0
Bac (ou niveau bac)	39,3	57,3	100,0
Diplômé du supérieur	47,3	51,3	100,0
• Age			
Moins de 25 ans	42,1	56,7	100,0
25-39 ans	44,9	53,7	100,0
40-59 ans	42,6	56,0	100,0
60-69 ans	46,2	50,0	100,0
70 ans et plus	41,0	52,9	100,0
• Nombre d'enfants de moins de 20 ans			
Aucun	42,7	54,2	100,0
Un	36,4	62,6	100,0
Deux	48,1	51,7	100,0
Trois ou plus	56,5	42,2	100,0
Ensemble	43,6	54,2	100,0

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1999.
 (1) Exploitant agricole, commerçant, artisan, chef d'entreprise.

Même l'âge des enfants à charge joue finalement peu sur l'idée que l'on se fait de la complexité du système (Tableau 77) : ce sont les parents d'enfants de moins de six ans qui critiquent le plus la complexité des prestations (à 55%) et ceux qui ont en charge au moins un enfant de 6 à 10 ans qui en apprécient le plus la diversité (52%). Mais les écarts restent relativement faibles, signe d'un vrai partage des opinions sur ce sujet.

Tableau 77
Avec laquelle de ces propositions êtes-vous le plus en accord ?
 (Début 1999)

(en %)

	Ensemble de la population	Dont :			
		A au moins un enfant de moins de 6 ans	A au moins un enfant de 6 à 10 ans	A au moins un enfant de 10 à 16 ans	A au moins un enfant de 16 à 20 ans
. Le système des prestations familiales devrait être moins complexe	54	55	47	50	51
. C'est une bonne chose qu'il y ait un grand nombre de prestations familiales pour répondre au mieux à chaque situation particulière	44	45	52	50	49
. Ne sait pas	2	-	1	-	-
Total	100	100	100	100	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1999

Le point de vue des allocataires

Si on limite l'analyse aux seuls allocataires de prestations familiales, là encore on ne peut qu'être frappé du peu de variations qui apparaissent : on retrouve principalement l'effet du nombre d'enfants à charge (Tableau 78). Plus précisément :

- * Ce sont les parents de trois enfants et plus (59 %), les titulaires de revenus élevés (53 %) et les femmes actives (54 %) qui comptent parmi les plus gros défenseurs de la multiplicité des prestations.
- * Les critiques de complexité sont plus affirmées chez les retraités (ils sont allocataires d'une allocation-logement), les titulaires de revenus moyens et les personnes qui n'ont qu'un enfant à charge. Précisément, 52 % des bénéficiaires

d'une allocation-logement trouvent que le système des prestations familiales devrait être moins complexe.

Tableau 78

Allocataires favorables ou défavorables à la multiplicité des prestations familiales (début 1999)

- Catégories sur-représentées dans chaque cas -

(en %)

Les plus gros partisans de la multiplicité des PF		Les plus critiques de la complexité du système des PF	
A trois enfants ou plus à charge	58,7	Dispose, dans son foyer, de 10 000 à 15 000 F/mois	63,1
Femme active	53,5	Un seul enfant à charge	62,7
Dispose, dans son foyer, de plus de 20.000 F/mois	52,8	Homme	62,6
Diplômé de l'enseignement supérieur.....	51,2	Retraité	58,7
		Habite Paris et son agglomération	58,1
		Ouvrier	56,4
Ensemble des allocataires	46,4	Ensemble des allocataires	52,7

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1999.

Les jugements de complexité vont de pair avec une certaine critique du système actuel

Les analyses antérieures effectuées sur ce sujet ont montré que les individus qui critiquaient la complexité des prestations familiales portaient des jugements plus sévères qu'en moyenne à l'égard de leurs Caisses d'Allocations Familiales ⁷. Cette sévérité accrue portait sur la « clarté » du calcul des prestations ou sur l'effort supposé des Caisses d'Allocations Familiales en matière de contrôles ou d'informations.

On retrouve ici indirectement la même idée, élargie à l'ensemble du système, mais peut-être un peu atténuée : quand on critique la complexité des prestations familiales, on a davantage le sentiment que les aides sociales risquent de déresponsabiliser les bénéficiaires (Tableau 79). De fait, on est relativement plus demandeur, pour mieux aider les familles, d'aides en nature ; on considère aussi, un peu plus qu'en moyenne, que l'objectif poursuivi par les pouvoirs publics en matière de prestations familiales n'est pas bien atteint.

⁷ Voir par exemple : « Opinions sur les Caisses d'Allocations Familiales et sur l'organisation du temps libre des enfants de 6 à 12 ans », Collection des Rapports du CREDOC, n° 199, Décembre 1998.

Mais, à vrai dire, le recul, cette année, de l'idée de complexité du système semble avoir contribué à atténuer une partie des variations qui pouvaient exister sur ce sujet l'an dernier.

Tableau 79

Quelques opinions caractéristiques des individus considérant que le système des prestations familiales devrait être moins complexe

(en %)

. Pense que la prise en charge, par la collectivité, des familles défavorisées leur enlève tout sens des responsabilités	47	+ 5
. Pense que pour mieux aider les familles, il est préférable de leur fournir principalement des aides sous forme d'équipements ou de services	71	+ 4
. Estime que l'objectif principal visé par les pouvoirs publics en matière de prestations familiales, n'est aujourd'hui pas bien atteint (pas très bien ou pas du tout bien)	76	+ 4

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1999.

Exemple de lecture : Parmi les individus qui considèrent le système des prestations trop complexe, 71 % pensent qu'il est préférable de fournir aux familles des prestations en nature (soit 4 points de plus que dans l'ensemble de la population).

Quatrième partie

Les opinions des Français sur quelques revenus minima (RMI, API)

Cette année, quatre interrogations sur le Revenu Minimum d'Insertion et l'Allocation de Parent Isolé (versée aux familles monoparentales) ont été insérées dans l'enquête ; elles concernent **le montant de ces aides** : les Français en ont-ils une bonne connaissance, autrement dit, surestiment-ils ou sous-estiment-ils le niveau réel des prestations versées aux RMistes ? Et, une fois informés sur ces montants effectifs, nos concitoyens les trouvent-ils suffisants ou insuffisants ?

Le constat qui en ressort est double :

- Les Français connaissent mieux qu'il y a quatre ans le montant du RMI, même si 26% le surestiment.
- D'autre part, une majorité de la population trouve cette prestation **pas assez élevée**. Le même jugement **d'insuffisance** est porté sur le montant de l'aide versée aux femmes seules, sans ressources, et ayant à charge un enfant en bas âge.

4.1 – On connaît un peu mieux le montant du RMI qu'il y a quatre ans

Le montant mensuel du RMI pour une personne seule s'élève aujourd'hui à 2 500 Francs par mois⁸. L'estimation qu'en proposent les Français, interrogés directement sur ce point, en est assez proche : le montant moyen déclaré est de 2 562 Francs par mois, soit un écart de seulement 2,4% avec la réalité. Cet écart était de 4,4 % en 1995 (Tableau 80).

⁸ Le montant du RMI était exactement, au 1^{er} janvier 1999, de 2 502,30 francs par mois.

Tableau 80

Selon vous, quel est aujourd'hui le montant mensuel du RMI pour une personne seule (*)

(en %)

	Début 1995	Début 1999
. Moins de 2000 F	5,3	3,4
. De 2000 à 2199 F	18,1	11,4
. De 2200 à 2399 F	13,1	13,4
. De 2400 à 2599 F	23,2	32,8
. De 2600 à 2999 F	8,8	10,1
. 3000 Francs et plus	10,7	16,2
. Ne sait pas	20,8	12,7
Total	100,0	100,0

Montant mensuel moyen déclaré	2 429	2 562
------------------------------------	--------------	--------------

Montant effectif	2 326	2 502
------------------------	--------------	--------------

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

(*) Chaque enquêté fournissait directement son évaluation, sans qu'aucune proposition de réponse ne lui soit fournie. Ce n'est qu'après dépouillement des questionnaires que les tranches ci-dessus ont été élaborées.

Trois éléments témoignent de la meilleure connaissance que les Français ont du montant du RMI pour une personne seule sans enfants :

- D'abord, 15% de nos concitoyens sous-estiment nettement le montant de la prestation. Ils étaient 23% il y a quatre ans. A l'opposé, 26% le surestiment, contre 43% en 1995.
- Il y a quatre ans, 21% des enquêtés déclaraient ne pas connaître le montant des minima, contre « seulement » 13% aujourd'hui.
- Enfin, la fourchette modale (celle qui représente le plus grand pourcentage de citations) se situe, cette année, précisément entre 2 400 et 2 600 francs, c'est à dire que cette fourchette englobe la valeur réelle du RMI.

Cette meilleure connaissance globale peut être analysée suivant les différentes caractéristiques socio-démographiques des répondants. On constate alors que certains groupes s'écartent légèrement de la tendance nationale (Tableau 81) :

- Un groupe se distingue : les personnes se déclarant bénéficiaires d'un des revenus minima (RMI ou API). La moitié d'entre elles estiment le RMI à moins de 2 400 F par mois (contre 28% en moyenne), dont 32% l'évaluent à moins de 2 200 F (contre 15% en moyenne). Ces individus sont pourtant directement concernés. En vérité, cela peut s'expliquer par la non-intégration, dans leurs réponses, de l'allocation-logement (qui accompagne quasi automatiquement le versement du RMI). Dans ce cas, en effet, le montant du RMI, hors le forfait d'allocation-logement, représente environ 2 200 F. mensuels.
- Quelques catégories ont tendance à sous-estimer le montant de la prestation : c'est le cas des personnes disposant de moins de 6 000 F. par mois (21%) ou des habitants des agglomérations moyennes (20 000 à 100 000 habitants).

Les chômeurs et les professions intermédiaires citent aussi, plus souvent qu'en moyenne, une valeur inférieure à 2 400 F. Néanmoins, leurs réponses se trouvent majoritairement dans la tranche de 2 400 à 2 600 F.

Quant aux 25 - 39 ans et aux diplômés du Baccalauréat, on dénombre chez eux environ autant d'individus situant le RMI à moins de 2 400 F. que d'individus l'estimant entre 2 400 et 2 600 F. On constate le même phénomène chez les bénéficiaires d'une allocation-logement ou, plus généralement, chez les allocataires de prestations familiales.

- Sept catégories fournissent des estimations plus élevées que la moyenne : les indépendants, les cadres supérieurs et les diplômés de l'enseignement supérieur, les étudiants et les moins de 25 ans, les revenus supérieurs à 20 000 F et les Franciliens. Dans tous ces groupes, 30% au moins indiquent que le RMI est supérieur à 2 600 F. par mois. En fait, **tout se passe comme si les individus évaluaient, en quelque sorte, le montant du RMI à l'aune de leurs propres revenus.** C'est ainsi que les chômeurs le sous-estiment et qu'à l'inverse, les cadres supérieurs ou les titulaires de revenus les plus élevés le surestiment.

Tableau 81
Les estimations du montant du RMI (pour une personne seule)
dans les différentes catégories de la population

	Moins de 2 200 F.	De 2 200 à 2 400 F.	2 400 à 2 599 F	2 600 F et plus	<i>Ne sait pas</i>	Total
<i>(en %)</i>						
Sexe :						
Homme	13	14	34	27	12	100
Femme	16	13	32	25	14	100
PCS :						
Indépendant	12	12	36	32	8	100
Cadre supérieur, prof. libérale.....	18	14	29	34	5	100
Profession intermédiaire	18	17	38	24	3	100
Employé	15	17	37	22	9	100
Ouvrier	15	14	37	22	12	100
Retraité	11	10	27	28	24	100
Reste au foyer	14	15	28	27	15	100
Autre inactif (étudiant)	18	4	32	31	16	100
Chômeur	18	15	38	18	11	100
Age :						
Moins de 25 ans	16	9	31	30	14	100
25 à 39 ans	19	16	35	24	7	100
40 à 59 ans	13	18	35	25	9	100
60 ans et plus	17	9	28	29	24	100
Diplôme :						
Aucun diplôme (ou cep)	13	11	33	22	21	100
Diplôme inférieur au bac	14	15	31	27	13	100
Bac (ou diplôme équivalent)	16	16	33	28	7	100
Diplôme du supérieur	16	12	36	30	6	100
Revenu mensuel du foyer :						
Moins de 6 000 F	21	13	28	24	14	100
6 000 à 9 999 F	13	13	33	25	16	100
10 000 à 14 999 F	13	15	33	27	12	100
15 000 à 19 999 F	15	15	34	28	8	100
20 000 F et plus	11	12	31	34	6	100
Taille d'agglomération de résidence :						
Moins de 2 000 habitants	13	13	30	25	20	100
2000 à 20 000 habitants	13	14	31	29	13	100
20 000 à 100 000 habitants	22	13	29	24	12	100
100 000 habitants et plus	14	16	37	24	10	100
Paris, agglomération parisienne	15	12	35	33	6	100
Nombre d'enfants à charge						
Aucun	14	13	30	27	14	100
Un	17	16	31	28	7	100
Deux	18	13	29	25	9	100
Trois ou plus	12	14	37	24	19	100
Touche des PF :						
Oui	16	15	33	25	11	100
Non	14	13	33	27	14	100
Touche APL/APS :						
Oui	18	15	31	23	14	100
Non	13	14	37	19	7	100
Touche APL/RMI :						
Oui	32	19	22	20	8	100
Non	15	15	33	25	12	100
Ensemble de la population	15	13	33	26	13	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1999.

- Enfin, comme souvent dans les questions dites de connaissance, un groupe, plus âgé et moins diplômé, se distingue par une propension plus forte à ne pas se prononcer : cela concerne les retraités, les personnes de plus de 60 ans et les non-diplômés qui, dans 20% au moins des cas, ne savent pas quel est le montant de la prestation.

Cela touche aussi, plus qu'en moyenne, les chargés de familles nombreuses.

4.2 – Les minima sociaux apparaissent insuffisants à une majorité de Français

Toujours est-il qu'avant de recueillir les jugements des enquêtés sur la suffisance ou l'insuffisance du montant réel perçu, nous les avons informés des sommes effectivement attribuées au titre du Revenu Minimum (cf. Tableau 82)⁹. On observe alors, sans ambiguïté, que la plus grande part de la population (74%) considère que **le montant effectif de la prestation n'est pas assez élevé**.

A peine trouve-t-on 2% de nos concitoyens qui estiment ce montant « trop élevé ». Les autres (22%) estiment qu'il est « bien comme il est ».

Tableau 82

En vérité, le montant effectif du RMI versé à une personne seule sans ressources est d'environ 2 200 Francs par mois. Pensez-vous, personnellement, que ce montant pour une personne seule est plutôt :

	(en %)
	Début 1999
. Trop élevé.....	1,9
. Pas assez élevé	74,3
. Bien comme il est	21,8
. Ne sait pas.....	1,9
Total	100,0

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1999.

⁹ La question était accompagnée de la précision suivante : « il s'agit du montant du RMI, hors le forfait d'allocation logement, qui est touché, par ailleurs, par la plupart des RMistes ».

Toutes les catégories de la population, quelles qu'elles soient, sont, en majorité, d'accord pour dire que le montant du RMI est insuffisant (Tableau 83). Cependant :

- Ce sont les chômeurs (à 83 %) et les étudiants (à 80 %) qui sont les plus nombreux à considérer insuffisant le montant de la prestation. Mais, dans tous les groupes de population, au moins 60 % des individus trouvent le RMI « pas assez élevé ».
- Considèrent en plus grand nombre le montant du RMI « bien comme il est » : les cadres supérieurs (27 %) et les indépendants (34 %). Ce sont d'ailleurs ces derniers qui « osent » un peu plus souvent qu'en moyenne affirmer que le montant est « trop élevé ». Même dans ces groupes cependant, une majorité trouve la prestation insuffisante.

Tableau 83
Les jugements sur le montant effectif du RMI pour une personne seule sans ressources

(en %)

	Pas assez élevé	Bien comme il est	Trop élevé	Ne sait pas	Total
Sexe :					
Homme	73	22	3	2	100
Femme	76	22	1	2	100
PCS :					
Indépendant	60	34	5	1	100
Cadre supérieur, prof. libérale	69	27	2	2	100
Profession intermédiaire	74	20	3	3	100
Employé	75	23	1	2	100
Ouvrier	75	21	3	1	100
Retraité	75	21	2	3	100
Reste au foyer	79	19	1	1	100
Autre inactif (étudiant)	80	16	1	3	100
Chômeur	83	16	1	0	100
Age :					
Moins de 25 ans	76	21	1	2	100
25 à 39 ans	71	24	2	3	100
40 à 59 ans	77	20	2	1	100
60 à 69 ans	76	19	2	3	100
70 ans et plus	71	25	2	2	100
Diplôme :					
Aucun diplôme (ou cep)	74	22	2	2	100
Diplôme inférieur au bac	75	21	2	2	100
Bac (ou diplôme équivalent)	75	21	3	1	100
Diplôme du supérieur	72	24	1	3	100
Revenu mensuel du foyer :					
Moins de 6 000 F	76	22	1	2	100
6 000 à 9 999 F	77	20	2	1	100
10 000 à 14 999 F	73	23	2	3	100
15 000 à 19 999 F	72	22	4	2	100
20 000 F et plus	72	24	2	2	100
Taille d'agglomération de résidence :					
Moins de 2 000 habitants	73	22	2	3	100
2000 à 20 000 habitants	74	23	3	1	100
20 000 à 100 000 habitants	75	23	1	2	100
100 000 habitants et plus	75	21	2	1	100
Paris, agglomération parisienne	76	21	1	2	100
Nombre d'enfants à charge					
Aucun	74	22	2	2	100
Un	72	24	3	1	100
Deux	77	19	3	1	100
Trois ou plus	74	21	2	4	100
Touche des PF :					
Oui	76	21	2	2	100
Non	73	23	2	2	100
Touche APL/APS :					
Oui	76	21	2	1	100
Non	74	21	2	3	100
Touche API/RMI :					
Oui	73	23	2	2	100
Non	76	20	2	2	100
Ensemble de la population	74	22	2	2	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1999.

En tout état de cause, **les personnes qui pensent que le montant du RMI n'est pas assez élevé** ont une conception assez compréhensive et solidaire de la pauvreté et des moyens de la combattre : elles estiment plutôt que ceux qui vivent dans la pauvreté n'ont pas eu de chance (5 points de plus qu'en moyenne) ; elles se montrent favorables à la prise en charge collective de la pauvreté (qui permet aux familles défavorisées « de vivre » : + 4 points par rapport à la moyenne) et sont moins inquiètes que dans l'ensemble de la population du risque de désincitation au travail suscité par les aides sociales (le RMI est le coup de pouce nécessaire pour s'en sortir : + 8 points). Elles sont également plus inquiètes pour elles-mêmes quant à l'éventualité du chômage (+ 3 points).

A l'inverse, les individus qui estiment que le montant du RMI est « bien comme il est », considèrent à 45 % que la pauvreté résulte de l'insuffisance des efforts déployés par ceux qui en sont touchés (14 points de plus qu'en moyenne). Ils pensent aussi, à 55 %, que la prise en charge des familles défavorisées leur enlève tout sens des responsabilités (+ 12 points) et, à 67 %, que le RMI risque d'inciter les bénéficiaires à s'en contenter et à ne pas chercher de travail (+ 22 points par rapport à la moyenne).

Confirmation de cette quasi-unanimité sur l'insuffisance des minima actuels : lorsque l'on se réfère, non plus au montant du RMI versé à une personne seule, mais à celui **attribué à un couple sans ressources ayant deux enfants à charge**, là aussi près de huit Français sur dix déclarent que le montant **n'est pas assez élevé** (Tableau 84).

Tableau 84

Le montant effectif du RMI versé à un couple sans ressources ayant deux enfants à charge s'élève à environ 4 500 Francs par mois. Pensez-vous, personnellement, que ce montant pour un couple avec deux enfants est plutôt

	<i>(en %)</i>
	Début 1999
. Trop élevé	2,1
. Pas assez élevé	77,5
. Bien comme il est	18,7
. Ne sait pas.....	1,8
Total.....	100,0

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1999.

Encore une fois, cette unanimité se retrouve dans quasiment tous les groupes socio-démographiques, et aussi bien chez les titulaires de bas que de hauts revenus (Tableau 85).

Tableau 85
Les jugements sur le montant effectif du RMI versé à un couple sans ressources
ayant deux enfants à charge

	(en %)				
	Pas assez élevé	Bien comme il est	Trop élevé	Ne sait pas	Total
Sexe :					
Homme	75	21	2	2	100
Femme	80	17	2	2	100
PCS :					
Indépendant	63	33	1	3	100
Cadre supérieur, prof. libérale	73	22	4	2	100
Profession intermédiaire	74	22	2	2	100
Employé	80	15	2	3	100
Ouvrier	79	19	2	1	100
Retraité	76	21	1	2	100
Reste au foyer	85	13	1	1	100
Autre inactif (étudiant)	84	10	5	1	100
Chômeur	84	13	1	2	100
Age :					
Moins de 25 ans	84	13	2	1	100
25 à 39 ans	76	19	3	2	100
40 à 59 ans	78	18	2	2	100
60 à 69 ans	77	19	2	2	100
70 ans et plus	72	24	2	2	100
Diplôme :					
Aucun diplôme (ou cep)	77	19	2	3	100
Diplôme inférieur au bac	77	19	2	1	100
Bac (ou diplôme équivalent)	80	17	2	1	100
Diplôme du supérieur	76	19	3	2	100
Revenu mensuel du foyer :					
Moins de 6 000 F	76	21	1	1	100
6 000 à 9 999 F	81	16	2	2	100
10 000 à 14 999 F	78	17	2	3	100
15 000 à 19 999 F	76	19	4	1	100
20 000 F et plus	76	20	3	1	100
Taille d'agglomération de résidence :					
Moins de 2 000 habitants	77	19	1	3	100
2 000 à 20 000 habitants	76	18	4	2	100
20 000 à 100 000 habitants	78	18	1	3	100
100 000 habitants et plus	77	21	1	1	100
Paris, agglomération parisienne	81	15	4	0	100
Nombre d'enfants à charge					
Aucun	76	20	2	2	100
Un	76	21	1	1	100
Deux	84	13	2	1	100
Trois ou plus	80	14	4	3	100
Touche des PF :					
Oui	81	16	2	2	100
Non	76	21	2	2	100
Touche APL/APS :					
Oui	80	16	2	2	100
Non	80	16	2	2	100
Touche APL/RMI :					
Oui	76	24	0	0	100
Non	81	16	2	2	100
Ensemble de la population	77	19	2	2	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1999.

Ce sont les femmes au foyer (à 85 %), précisément les personnes ayant deux enfants à charge (84 %), les chômeurs et les jeunes (84 %) qui sont le plus sensibles à l'insuffisance du RMI pour les familles de deux enfants. A l'opposé, un tiers des travailleurs indépendants trouve le montant de cette prestation suffisante (« bien comme il est »).

Enfin, une autre interrogation, concernant l'aide à la mère « qui se retrouve seule, sans ressources, avec à charge un enfant en bas âge », aboutit au même constat : 71% des enquêtés estiment que le montant mensuel versé dans ce cas (3 700 Francs) n'est pas assez élevé (Tableau 86). Simplement peut-on noter un peu moins de déclarations d'insuffisance du montant dans le cas de l'API (71 %) que dans celui du RMI pour une famille avec deux enfants (78 %).

Tableau 86

Enfin, une mère qui se retrouve seule, sans ressources, avec à charge un enfant en bas âge touche effectivement, pendant trois ans, environ 3 700 Francs par mois. Pensez-vous que ce montant pour une mère seule avec un enfant est plutôt ...

	<i>(en %)</i>
	Début 1999
. Trop élevé	3,8
. Pas assez élevé	70,5
. Bien comme il est	23,8
. Ne sait pas	1,9
Total	100,0

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1999.

Là aussi, **la majorité ne s'inverse jamais** : quel que soit l'âge, la catégorie sociale ou le niveau de diplômes de l'enquêté, 63 % à 78 % des Français considèrent le montant versé insuffisant (Tableau 87). Là encore, ce sont les travailleurs indépendants qui apparaissent les plus « en retrait » : 29 % d'entre eux trouvent le montant de l'API « bien comme il est ».

Tableau 87
Les jugements sur le montant effectif de l'API versée à une mère sans ressources
avec un enfant en bas âge

	(en %)				
	Pas assez élevé	Bien comme il est	Trop élevé	Ne sait pas	Total
Sexe :					
Homme	70	23	4	2	100
Femme	71	25	4	2	100
PCS :					
Indépendant	63	29	4	4	100
Cadre supérieur, prof. libérale	70	25	2	3	100
Profession intermédiaire	70	24	4	2	100
Employé	71	22	5	2	100
Ouvrier	71	23	6	1	100
Retraité	69	26	3	3	100
Reste au foyer	78	20	2	1	100
Autre inactif (étudiant)	69	25	5	2	100
Chômeur	77	18	4	1	100
Age :					
Moins de 25 ans	74	23	2	1	100
25 à 39 ans	71	22	5	2	100
40 à 59 ans	71	24	4	2	100
60 à 69 ans	70	25	3	2	100
70 ans et plus	67	28	3	3	100
Diplôme :					
Aucun diplôme (ou cep)	73	22	3	2	100
Diplôme inférieur au bac	70	23	6	2	100
Bac (ou diplôme équivalent)	69	26	4	0	100
Diplôme du supérieur	70	25	2	3	100
Revenu mensuel du foyer :					
Moins de 6 000 F	71	25	3	2	100
6 000 à 9 999 F	72	22	5	2	100
10 000 à 14 999 F	67	26	4	3	100
15 000 à 19 999 F	73	21	4	1	100
20 000 F et plus	73	23	3	2	100
Taille d'agglomération de résidence :					
Moins de 2 000 habitants	71	23	3	3	100
2 000 à 20 000 habitants	74	19	5	2	100
20 000 à 100 000 habitants	66	27	4	3	100
100 000 habitants et plus	67	27	5	1	100
Paris, agglomération parisienne	76	21	3	1	100
Nombre d'enfants à charge					
Aucun	70	25	4	2	100
Un	70	25	4	2	100
Deux	76	20	4	0	100
Trois ou plus	69	20	6	5	100
Touche des PF :					
Oui	71	23	4	2	100
Non	70	24	4	2	100
Touche APL/APS :					
Oui	69	24	5	2	100
Non	73	23	3	2	100
Touche API/RMI :					
Oui	70	25	5	0	100
Non	70	23	4	2	100
Ensemble de la population	70	24	4	2	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1999.

La comparaison des trois réponses sur les montants du RMI pour une personne seule, du RMI pour une famille de deux enfants et de l'API (mère seule avec un enfant en bas âge) met en évidence quelques constantes :

- * Dans tous les groupes, une nette majorité croit à l'insuffisance de ces prestations. Deux catégories sont systématiquement plus nombreuses à trouver le montant de ces minima pas assez élevé : les chômeurs et les femmes au foyer. Quant aux étudiants, ils sont aussi un peu plus « généreux » qu'en moyenne, sauf pour le montant de l'API pour lequel ils ont la même position que l'ensemble de la population.
- * Une minorité de la population (selon les cas de 18 % à 39 % des Français) trouvent suffisants, voire trop élevés, ces montants. Apparaissent systématiquement un peu plus soucieux de « rigueur financière » : les travailleurs indépendants et, dans une moindre mesure, les personnes de 70 ans et plus. Les cadres supérieurs sont dans ce cas pour le RMI versé à une personne seule, mais ils le sont relativement moins dans le cas de l'API.

Au total, 58 % de la population déclarent que, **dans les trois cas**, les montants sont insuffisants. A l'opposé, 11 % de la population déclarent que, dans les trois cas, les montants sont bien comme ils sont (ou trop élevés).

En tout état de cause, on peut relever la convergence des réponses au Tableau 88 :

- * 82 % des individus trouvant insuffisant le montant du RMI pour une personne seule, estiment également insuffisant celui attribué à une mère seule, sans ressources, ayant un enfant en bas âge.
- * 84 % des individus trouvant insuffisant le montant du RMI pour une personne ayant deux enfants portent le même jugement pour le montant de l'API.

Tableau 88
Une certaine convergence des jugements

(en %)

	Estime que le montant versé à une mère seule, sans ressources, avec un enfant en bas âge est :			Total (y.c. n.s.p.)
	Pas assez élevé	Bien comme il est	Trop élevé	
Estime que le montant du RMI pour une personne seule est :				
. Pas assez élevé	82	15	3	100
. Bien comme il est	38	56	5	100
Ensemble	70	26	4	100
Estime que le montant du RMI pour une famille avec deux enfants est :				
. Pas assez élevé	84	13	2	100
. Bien comme il est	25	67	7	100
Ensemble	70	26	4	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1999.

Enfin, à la lumière de ce que l'ensemble des Français considère comme « minimum vital », les jugements portés sur les minima versés ne sauraient surprendre. En effet, le revenu minimal moyen nécessaire pour couvrir les frais d'une famille ayant deux enfants de moins de 10 ans était estimé, par les Français, à 10 560 Francs par mois¹⁰ en 1996, soit un montant plus de deux fois supérieur à celui apporté aujourd'hui par le RMI à un couple ayant deux enfants. Il s'agit, bien entendu, d'une moyenne et l'estimation proposée fluctue selon le niveau de vie des enquêtés.

En tout état de cause, le RMI qui vient de « fêter ses dix ans d'existence », n'apparaît pas, aux yeux d'une majorité de Français, comme suffisant pour couvrir l'ensemble des dépenses de la vie courante : nourriture, logement, santé et autres frais engagés pour rechercher un emploi. A ce propos, signalons qu'une récente étude de l'INSEE a montré que le coût d'une démarche d'insertion supposant des dépenses telles que courrier, téléphone, habillement, transports était d'environ 900 Francs par mois, soit un peu moins de la moitié du revenu apporté par le RMI à une personne seule.

¹⁰ Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », 1996.

4.3 – C’est le risque possible de désincitation au travail qui, le plus souvent, fait dire du RMI que son montant est suffisant

Plus qu’aucune variable socio-démographique, c’est l’opinion affichée sur les effets du RMI (« coup de pouce nécessaire pour s’en sortir » ou « risque de désinciter à la reprise d’un travail ») qui est le plus corrélée avec le jugement porté sur le montant de la prestation¹¹.

En effet, on constate que ce sont les personnes qui évoquent un possible risque de désincitation au travail qui considèrent le plus souvent que le montant du RMI est « bien comme il est ». Sans pour autant que cette opinion soit majoritaire, elle recueille alors environ un tiers des suffrages (Tableau 89).

Tableau 89
Le jugement sur la suffisance du RMI versé à une personne seule sans ressources

	Ensemble de la population	Dont :	
		Pense que le RMI risque de désinciter à chercher du travail	Pense que le RMI donne le coup de pouce nécessaire pour s’en sortir
. Trop élevé	1,9	3,8	0,4
. Pas assez élevé	74,3	61,4	85,1
. Bien comme il est	21,8	32,3	13,3
. Ne sait pas	1,9	2,5	1,2
Total.....	100,0	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1999.

Le constat est identique lorsque l’on s’intéresse au jugement porté sur le montant du RMI pour un couple avec deux enfants : parmi ceux qui pensent que le RMI risque de désinciter à chercher du travail, 28% estiment son montant « bien comme il est » (contre 19 % en moyenne).

Des écarts de même ordre apparaissent également quand les jugements portent sur l’API (Tableau 90).

¹¹ Sur cette question et son évolution ces dernières années, voir Graphique 7 dans la deuxième partie du rapport.

Tableau 90
Le jugement sur la suffisance de l'aide versée à une mère seule, sans ressources,
ayant un enfant en bas âge

(en %)

	Ensemble de la population	Dont :	
		Pense que le RMI risque de désinciter à chercher du travail	Pense que le RMI donne le coup de pouce nécessaire pour s'en sortir
. Trop élevé	3,8	5,2	2,8
. Pas assez élevé	70,5	61,5	77,7
. Bien comme il est	23,8	31,1	18,0
. Ne sait pas	1,9	2,2	1,5
Total	100	100	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1999.

Ce constat nous permet de distinguer, à partir des réponses aux deux questions d'opinions relatives au RMI (suffisance ou insuffisance de son montant pour une personne seule, risque de désincitation au travail), **quatre grands groupes de population** :

- Ceux qui estiment que le RMI constitue le coup de pouce nécessaire pour s'en sortir, mais que son montant actuel est insuffisant (45% de la population).
- Ceux qui pensent aussi que le RMI est le coup de pouce nécessaire pour s'en sortir, mais que son montant actuel est « bien comme il est » (7%).
- Ceux qui considèrent que le RMI incite les gens à s'en contenter et à ne pas chercher de travail, mais que son montant est insuffisant (28%).
- Ceux qui croient que le RMI incite les gens à s'en contenter et à ne pas chercher de travail, donc que son montant est « bien comme il est » (15%).

Chacun de ces groupes répond à quelques caractéristiques particulières :

- **Ceux qui estiment que le RMI constitue le coup de pouce nécessaire pour s'en sortir, mais que son montant actuel est insuffisant (45%).**

Défenseurs du RMI, ces individus ne craignent pas une augmentation de la prestation car ils ne croient pas, pour l'heure, à un risque possible de désincitation

au travail. Ce groupe, qu'on peut qualifier de **confiant** et de **généreux**, est composé de pratiquement un Français sur deux.

Ces personnes, plus que les autres, ont été marquées par le chômage. Elles sont un peu plus souvent locataires de leur logement (Tableau 91).

Pour elles, le montant du RMI, qu'il soit pour une personne seule ou pour un couple avec deux enfants, est insuffisant. Pas assez élevé apparaît également le montant de l'API dans le cas d'une mère seule vivant avec un enfant en bas âge. Plus généralement, les prestations familiales sont ici jugées globalement insuffisantes.

On remarquera le penchant marqué dans cette catégorie envers les aides en espèces (39% estiment que c'est la solution préférable pour aider au mieux les familles, soit 7 points de plus qu'en moyenne).

Tableau 91

Quelques caractéristiques distinctives des personnes pensant que le RMI est un coup de pouce nécessaire, mais que son montant actuel est insuffisant (45 % de la population)

(en %)

	Pourcentage dans le groupe	Ecart par rapport à l'ensemble de la population
Caractéristiques socio-démographiques		
. Un membre du foyer a connu une période de chômage d'au moins un an au cours des 10 dernières années	32	+ 6
. Locataire de son logement	47	+ 4
. Est actuellement au chômage	16	+ 4
Quelques perceptions et sentiments		
. Estime que le montant du RMI pour un couple avec deux enfants est insuffisant	93	+ 15
. Pense que le montant de l'API est insuffisant	84	+ 14
. Pense que la prise en charge, par la collectivité, des familles défavorisées leur permet de vivre	71	+ 15
. Estime que si certaines personnes vivent dans la pauvreté, c'est parce qu'elles n'ont pas eu de chance	78	+ 12
. Considère que les prestations accordées aux familles sont globalement insuffisantes	63	+ 8
. Préfère, pour mieux aider les familles, les aides en espèces	39	+ 7
. Les familles à aider en priorité : les familles les plus pauvres	61	+ 6

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1999.

Exemple de lecture : Parmi les membres du groupe, 32 % ont connu dans leur foyer une période de chômage d'au moins un an au cours des 10 dernières années (soit 6 points de plus qu'en moyenne).

- **Ceux qui estiment que le RMI est le coup de pouce nécessaire pour s'en sortir, mais que son montant est « bien comme il est » (7%).**

Partisans du dispositif sous sa forme actuelle, ces personnes ont vraisemblablement intégré les montants actuels de la prestation comme étant ceux au-delà desquels peut poindre le risque de désincitation à la reprise d'une activité rémunérée. En revanche, on ne repère pas chez elles d'opinions particulières relatives à la pauvreté (dont l'occurrence serait de la responsabilité individuelle ou, au contraire, découlerait d'un hasard de circonstance) ou de préférences quant à la forme que doivent prendre les prestations familiales (arbitrage entre aides en nature et aides en espèces).

Les hommes jeunes (25 à 39 ans) sont légèrement sur-représentés dans cette catégorie, de même que les diplômés de l'enseignement supérieur et les personnes n'ayant jamais eu d'enfants (Tableau 92). Cette catégorie dispose de revenus moyens.

D'une manière générale, ces individus estiment que les prestations familiales, mais aussi les minima sociaux (RMI pour une personne seule, RMI pour un couple avec deux enfants, API pour une mère avec un enfant en bas âge) sont globalement suffisants. Plus souvent qu'en moyenne, ils déclarent que les prestations familiales se doivent d'aider en priorité « les familles pauvres ».

Tableau 92

Quelques caractéristiques distinctives des personnes pensant que le RMI est un coup de pouce nécessaire et que son montant actuel est bien comme il est (7 % de la population)

(en %)

	Pourcentage dans le groupe	Ecart par rapport à l'ensemble de la population
Caractéristiques socio-démographiques		
. Est parti en vacances au cours des 12 derniers mois.....	74	+ 12
. N'a jamais eu d'enfants	35	+ 8
. Diplômé de l'enseignement supérieur	26	+ 7
. Homme de 25 à 39 ans.....	22	+ 6
. Dispose d'un revenu mensuel de 10 000 à 14 999 F	31	+ 7
Quelques perceptions et sentiments		
. Estime que le montant du RMI pour un couple avec deux enfants est « bien comme il est »	45	+ 26
. Pense que le montant de l'API est « bien comme il est »	51	+ 27
. Estime que les prestations accordées aux familles sont globalement suffisantes	59	+ 18
. Estime ses dépenses de logement « négligeables » ou « petites »	66	+ 10
. Les familles à aider en priorité : les familles les plus pauvres.....	63	+ 8

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1999.

- **Ceux qui craignent le risque de désincitation au travail mais optent, néanmoins, pour une augmentation de la prestation (28%)**

Il s'agit d'une population qui se montre, à la fois, **critique sur le dispositif** - car elle estime qu'il incite les gens à se satisfaire de ce qu'ils reçoivent et à ne pas travailler - et « **généreuse** » (ou fataliste) - car elle considère que le montant actuel n'est pas suffisant.

La crainte que le RMI n'incite les bénéficiaires à s'en contenter et à ne pas chercher de travail s'accompagne d'opinions assez radicales sur la pauvreté (qui résulterait d'un manque d'efforts pour s'en sortir et dont la prise en charge enlèverait tout sens des responsabilités...). C'est sans doute pourquoi les aides sous forme d'équipements collectifs et de services sont ici plus particulièrement valorisées (Tableau 93).

Tableau 93

Quelques caractéristiques distinctives des personnes pensant que le RMI risque de désinciter au travail, mais que son montant actuel est insuffisant (28 % de la population)

(en %)

	Pourcentage dans le groupe	Ecart par rapport à l'ensemble de la population
<u>Caractéristiques socio-démographiques</u>		
. 60 ans et plus	31	+ 6
. Inactif.....	47	+ 5
. Dispose d'un revenu mensuel de 6 000 à 9 999 F	29	+ 4
. Propriétaire de son logement	44	+ 4
. Femme au foyer.....	16	+ 3
<u>Quelques perceptions et sentiments</u>		
. Estime que la prise en charge, par la collectivité, des familles défavorisées leur enlève tout sens des responsabilités.....	55	+ 13
. Pense que le montant du RMI pour un couple avec deux enfants est insuffisant.....	87	+ 9
. Pense que si certaines personnes vivent dans la pauvreté, c'est parce qu'elles n'ont pas fait assez d'effort pour s'en sortir	39	+ 8
. Aides à diminuer en priorité : celles pour les familles avec des enfants en bas âge.....	26	+ 6
. Pense que le montant de l'API est insuffisant.....	77	+ 6
. Préférence pour mieux aider les familles : aides en nature.....	72	+ 5
. Préfère qu'on aide les familles qui ont le plus d'enfants	22	+ 4

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1999.

Sont sur-représentés dans cette catégorie les inactifs et les retraités (+ 5 points), et les revenus y sont plutôt moyens (6 000 à 10 000 F).

Ici, on juge insuffisant le montant du RMI pour un couple avec deux enfants, comme celui de l'API pour une mère ayant un enfant en bas âge. On remarquera, cependant, une légère préférence pour les familles « qui ont le plus d'enfants », au détriment des familles qui ont le moins de revenus, préférence peut-être due à un effet de génération.

- **Enfin, ceux qui craignent le risque de désincitation au travail et pensent, logiquement, que le montant actuel est « bien comme il est » (15%).**

Pour ces personnes, l'augmentation du montant du RMI ne pourrait que rendre plus improbable la reprise d'une activité rémunérée. D'ailleurs, leurs critiques sur la prise en charge des plus défavorisés sont déjà très vives (Tableau 94).

Tableau 94

Quelques caractéristiques distinctives des personnes pensant que le RMI risque de désinciter au travail et que son montant est « bien comme il est » (15 % de la population)

	<i>(en %)</i>	
	Pourcentage dans le groupe	Ecart par rapport à l'ensemble de la population
Caractéristiques socio-démographiques		
. Actif occupé.....	55	+ 8
. N'a pas été au chômage au cours des 10 dernières années	74	+ 8
. 70 ans et plus	18	+ 6
. Travailleur indépendant	13	+ 6
. Vit en couple, les deux membres étant actifs.....	30	+ 5
Quelques perceptions et sentiments		
. Pense que le montant du RMI pour un couple avec deux enfants est « bien comme il est »	61	+ 42
. Pense que le montant de l'API est « bien comme il est »	58	+ 34
. Estime que si certaines personnes vivent dans la pauvreté, c'est parce qu'elles n'ont pas fait assez d'effort pour s'en sortir	51	+ 19
. Pense que la prise en charge, par la collectivité, des familles défavorisées leur enlève tout sens des responsabilités.....	61	+ 19
. Estime que les prestations familiales sont globalement suffisantes	55	+ 13
. En cas de chômage prolongé, s'adresserait aux parents et amis...	55	+ 10
. Aides à augmenter en priorité : aides aux familles avec enfant étudiant	30	+ 8
. Préfère, pour mieux aider les familles, les aides en nature	73	+ 7

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1999.

Les opinions sur la pauvreté sont, ici, assez radicales : on recense, dans cette catégorie, un taux élevé d'opinions selon laquelle la prise en charge, par la collectivité, des familles défavorisées leur enlèverait tout sens des responsabilités (61%, soit 19 points de plus qu'en moyenne). 51 % croient aussi que si certaines personnes vivent dans la pauvreté, c'est parce qu'elles n'ont pas fait suffisamment d'efforts pour s'en sortir (+ 19 points par rapport à la moyenne). Comme on a déjà pu le remarquer, ces opinions s'accompagnent d'une préférence pour les aides en nature (sous forme d'équipements collectifs ou de services : + 7 points).

Les personnes qui affichent ces opinions sont plutôt favorisées. Surtout, elles ont été épargnées par le chômage et, quand bien même ce risque se concrétisait, elles peuvent compter sur un réseau proche de relations (parents ou amis) pour faire face à la situation. On y remarque à la fois relativement plus d'actifs qu'en moyenne (et des couples bi-actifs) et, dans le même temps, de personnes de plus de 70 ans. Les travailleurs indépendants y sont sur-représentés.

Finalement, cette analyse confirme la prégnance de l'idée que **les revenus minima paraissent aujourd'hui, à une forte majorité de la population, de montant insuffisant**. Mais on ne peut pas ne pas constater que même parmi ceux qui s'accordent sur une telle insuffisance (73 % de la population), une bonne partie (38 %) sont néanmoins sensibles aux risques « d'effets pervers » de ces aides.

Cinquième partie

Les prestations sociales à augmenter ou à diminuer en priorité

Nous ne nous sommes pas contentés cette année d'interroger la population sur les seules prestations familiales, mais nous avons repris également une double interrogation, déjà soumise précédemment aux Français dans notre enquête, visant à apprécier **l'importance relative** que nos concitoyens accordent à chacune des principales prestations sociales existantes. C'est à ce thème qu'est consacrée cette cinquième partie : quelles prestations sociales faut-il augmenter en priorité ? Au détriment de quelles autres ? Les réponses à ces questions permettent de mieux mesurer l'importance attribuée par nos concitoyens à l'aide à la famille, et l'évolution de leurs opinions sur ce sujet ces dernières années.

5.1 - Les prestations familiales et le RMI sont les deux prestations sociales à augmenter en priorité.

Interroger la population sur les prestations sociales et sur celles qui lui paraissent « prioritaires » n'est pas chose aisée : chacun est plus ou moins attaché aux aides existantes et toute tentative de hiérarchisation repose, au niveau individuel, sur des arbitrages complexes, tenant compte à la fois des intérêts personnels, de l'appréciation portée sur les priorités collectives et sur l'image, positive ou négative, que l'on a de chaque prestation sociale.

C'est la raison pour laquelle la formulation proposée oblige chaque enquêté à se plier à **un choix difficile** : n'opter que pour une seule prestation dans une hypothèse d'arbitrage très contraignante, celle où l'on devrait diminuer une prestation au profit d'une autre.

Cette proposition permet cependant à chaque enquêté d'affirmer sa priorité, pour autant que l'on veuille bien se souvenir que **les résultats obtenus reposent sur une**

appréciation relative : chaque enquêté désigne une seule prestation, et non pas son attachement, en valeur absolue, à chaque prestation sociale.

Depuis que la question a été posée, pour la première fois en 1992, **les prestations familiales ont toujours été celles que les Français souhaitent voir augmenter en priorité.** C'est toujours le cas cette année : 19 % de nos concitoyens affichent une telle opinion (Tableau 95). Cependant, on note un recul de cette citation par rapport aux années précédentes (- 7 points par rapport à 1997) : le taux enregistré est à son niveau le plus bas depuis que la question est posée.

Les prestations familiales sont suivies d'assez près cette année par deux autres prestations sociales : **le RMI et les prestations-vieillesse :**

- Près d'un Français sur cinq (18 %) sont favorables à une augmentation du Revenu Minimum d'Insertion. Cependant, ce taux enregistre une légère baisse par rapport à 1997 (- 2 points).
- Les prestations-vieillesse, quant à elles, progressent (+ 3 points de citations). De toutes les prestations sociales, ce sont d'ailleurs les retraites qui enregistrent, cette année, le plus fort accroissement. Cette progression compense le recul sensible enregistré en 1997.

Deux autres progressions, mais plus limitées, s'observent cette année : celles des prestations-chômage (+ 1,5 point) et celles des pensions d'invalidité (+ 2 points). On remarquera que depuis 1992, les **prestations-chômage** constituent les seules allocations qui n'ont cessé de s'accroître : 8 % des Français les classaient alors comme celles à augmenter en priorité ; le pourcentage est maintenant passé à 15 %. C'est, à vrai dire, le mouvement le plus significatif enregistré sur la période.

Au total, si la hiérarchie des prestations n'a pas vraiment changé en deux ans, les résultats de cette année mettent surtout en évidence **deux phénomènes :**

- * **Un recul relatif de l'attachement aux prestations familiales.**
- * **Une plus grande hésitation à se déterminer :** prestations familiales, RMI, retraites et prestations-chômage sont maintenant quasiment au coude à coude. Signe de cette hésitation : le pourcentage de non-réponses s'est accru, nous y reviendrons.

Tableau 95

Si parmi les prestations sociales suivantes, l'on devait, aujourd'hui, en diminuer une au profit d'une autre, laquelle augmenteriez-vous en priorité ?

(en %)

Classement par ordre décroissant des réponses de 1999	Début 1992	Début 1993	Début 1994	Début 1995	Début 1997	Début 1999	Evolution 1997-1999
. Prestations familiales	25,7	25,7	24,4	20,6	26,0	19,0	- 7,0
. Revenu Minimum d'Insertion	13,2	17,0	18,0	17,3	19,1	17,5	- 1,6
. Prestations vieillesse, retraites	21,1	18,2	16,5	17,9	13,2	16,4	+ 3,2
. Prestations chômage	7,9	9,9	14,8	14,0	13,8	15,3	+ 1,5
. Remboursements maladie de la Sécurité Sociale	12,6	9,9	8,7	10,6	8,3	8,9	+ 0,6
. Prestations de logement	6,9	5,7	6,5	8,3	10,4	8,0	- 2,4
. Pensions d'invalidité ou d'handicap	8,6	8,2	7,3	7,7	5,4	7,5	+ 2,1
. Ne sait pas	4,2	5,5	3,7	3,6	3,8	7,5	
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Le recul de l'attachement envers les prestations familiales tient en partie, cette année, dans le désintérêt relatif intervenu dans les catégories les plus âgées (Tableau 96). On observe ainsi que le taux de citations des prestations familiales a baissé de 11 points chez les retraités (et de - 12 chez les personnes les plus âgées), contre - 7 points en moyenne.

Le recul a cependant quasi systématiquement touché **toutes** les catégories, aussi bien les allocataires (- 9 points) que les non-allocataires (- 7 points). Le recul a aussi été assez sensible dans certains groupes tels que les employés ou les ouvriers (- 9 points) et les revenus « moyens-bas » (6 000 à 10 000 F/mois, - 14 points).

En vérité, le taux de citations des prestations familiales semble cette année avoir fait les « frais » de la plus grande hésitation des Français. **Comme si le retour d'un « mieux-être ressenti »** (ce qui a été effectivement le cas au début 1999) **avait redonné à chacun l'espoir que chaque type de prestation pouvait s'accroître**. D'où un taux de non-réponses plus élevé (difficulté de choisir) et une **remontée apparente des motivations personnelles dans les choix affichés**.

Tableau 96
Le pourcentage d'individus souhaitant une augmentation prioritaire des prestations familiales
 - Evolution 1997-1999 -

	Début 1997 (A)	Début 1999 (B)	Evolution 97-99 (B) - (A)
			<i>(en %)</i>
Sexe :			
Homme	26	18	- 8
Femme	26	20	- 6
PCS :			
Indépendant	27	24	- 3
Cadre supérieur, prof. libérale	22	21	- 1
Profession intermédiaire	23	20	- 3
Employé	30	21	- 9
Ouvrier	28	19	- 9
Reste au foyer	30	24	- 6
Retraité	22	11	-11
Autre inactif (étudiant)	23	20	- 3
Chômeur	24	17	- 7
Age :			
Moins de 25 ans	26	20	- 6
25 à 39 ans	33	26	- 7
40 à 59 ans	23	19	- 4
60 à 69 ans	19	12	- 7
70 ans et plus	21	9	-12
Diplôme :			
Aucun diplôme (ou cep)	24	16	- 8
Diplôme inférieur au bac	29	22	- 7
Bac (ou diplôme équivalent)	24	17	- 7
Diplôme du supérieur	25	20	- 5
Nombre d'enfants :			
Aucun	20	14	- 6
Un	28	19	- 9
Deux	40	30	- 10
Trois ou plus	50	43	- 7
Revenu mensuel du foyer :			
Moins de 6 000 F	23	22	- 1
6 000 à 9 999 F	29	15	-14
10 000 à 14 999 F	27	21	- 6
15 000 F et plus	28	21	- 7
Touche des prestations familiales :			
Oui	36	27	- 9
Non	20	13	- 7
Ensemble de la population	26	19	- 7

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1999.

Exemple de lecture : 27 % des allocataires de prestations familiales souhaitent, au début 1999, une augmentation prioritaire des prestations familiales. Ils étaient 36 % au début 1997 (soit 9 points de moins en deux ans).

Des arbitrages davantage liés aux situations personnelles

En effet, les évolutions intervenues cette année traduisent l'existence d'une plus étroite corrélation entre les situations personnelles et les attentes affichées (les prestations sociales à valoriser) : les arbitrages faits apparaissent globalement liés –et plus qu'auparavant- au désir (ou à la possibilité) de chacun de bénéficier de la prestation en question.

Ainsi, opte-t-on plus fréquemment :

- Pour l'augmentation des prestations familiales lorsqu'on a des enfants (Tableau 96).
- Pour celle des prestations-vieillesse, lorsqu'on est âgé et retraité.
- Pour l'augmentation des prestations-chômage, lorsqu'on est sans emploi.

On peut à ce titre citer quelques chiffres significatifs :

- * Dès lors qu'il y a un enfant dans le ménage - et quel que soit l'âge de celui-ci -, le taux de citation des **prestations familiales** comme prestation sociale à augmenter en priorité dépasse de plus de 10 points le taux moyen. Il atteint même les 43 % dans les familles ayant au moins trois enfants (contre 19 % en moyenne).
- * 30% des chômeurs souhaitent augmenter en priorité les **prestations-chômage** (contre 15% de la population en moyenne).
- * Les personnes souffrant d'un handicap, d'une infirmité ou d'une maladie chronique sont plus enclines à souhaiter l'augmentation des pensions d'invalidité (12%, soit + 4 points par rapport à la moyenne).
- * Les retraités préconisent, pour 28% d'entre eux, une augmentation prioritaire des prestations-vieillesse (soit 12 points de plus qu'en moyenne). C'est aussi le cas de 30 % des plus de 60 ans.
- * Les bénéficiaires d'une allocation-logement citent cette prestation un peu plus souvent qu'en moyenne (10%, contre 8%).

- * Quant aux bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion, leur nombre dans l'échantillon interrogé ne permet pas de statuer sur leur tendance éventuelle à réclamer une augmentation particulière de cette prestation. Il reste que c'est dans le cas du RMI que les partisans de l'accroissement paraissent les plus « altruistes » : les gens aisés et diplômés sont plus souvent qu'en moyenne favorables à l'augmentation de cette prestation (voir ci-après).

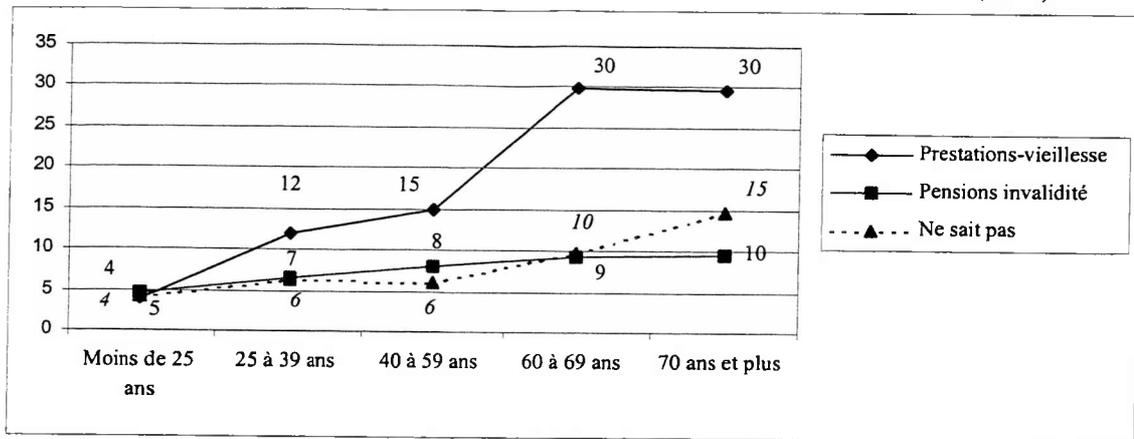
On peut tout particulièrement illustrer cette interaction entre la situation personnelle de l'enquêté et la prestation qu'il désire voir augmenter en priorité, en analysant les réponses fournies **en fonction de l'âge** (Graphiques 12 et 13) :

- Dans deux cas, les prestations-vieillesse et les prestations d'invalidité, les taux de citations s'accroissent sensiblement avec l'avancée en âge : seulement 4 % des moins de 25 ans citent l'augmentation prioritaire des retraites, contre 30 % des plus de 60 ans (Graphique 12). La progression est un peu moins spectaculaire pour les pensions d'invalidité, mais les plus de 70 ans la citent deux fois plus souvent que les moins de 25 ans (10 %, contre 5 %). L'occurrence des non-réponses croît également avec l'âge des enquêtés.

Graphique 12

Les prestations sociales à augmenter en priorité
- Celles dont le taux de citation croît avec l'âge -

(en %)



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1999.

Exemple de lecture : pour 30 % des personnes de 70 ans et plus, ce sont les retraites qu'il faut augmenter en priorité, contre 15 % des 40-59 ans et 4 % des moins de 25 ans.

- A l'inverse, d'autres prestations voient le nombre de leurs partisans diminuer sensiblement avec l'âge (en fait, dès que le risque encouru ne concerne plus directement l'enquêté).

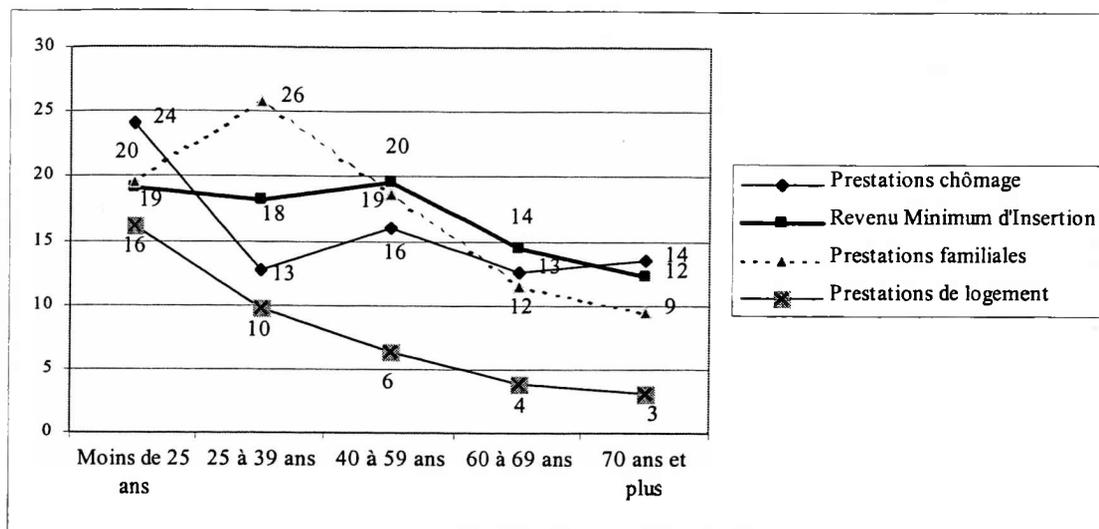
Pour certaines allocations, la décrue est régulière (prestations-logement, cf. Graphique13). Pour d'autres, on observe un « pic » de citations : par exemple pour les moins de 25 ans en ce qui concerne les prestations de chômage, ou pour les 25-39 ans pour ce qui a trait aux prestations familiales. En tout état de cause, pour toutes ces prestations, les taux sont beaucoup plus faibles passés les 60 ans. C'est en particulier le cas pour le RMI.

Graphique 13

Les prestations sociales à augmenter en priorité

- Celles dont le taux de citation décroît avec l'âge -

(en %)



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1999.

Exemple de lecture : Pour 26 % des 25-39 ans, ce sont les prestations familiales qu'il faut augmenter en priorité. C'est le cas pour seulement 9 % des individus de 70 ans et plus.

Les seules prestations appréciées de façon relativement homogène dans toutes les tranches d'âge sont les prestations-maladie (remboursements des soins médicaux par la Sécurité Sociale) : le taux de citations oscille entre 8 et 10% suivant les âges.

Observons quelles sont les principales caractéristiques des partisans de l'augmentation de chacune des prestations sociales.

A - Les partisans de l'augmentation des prestations familiales (19 % de la population)

Comme on l'a déjà noté, les partisans de l'accroissement prioritaire des prestations familiales se recrutent, avant tout, chez les personnes ayant des enfants à charge ; 57 % d'entre eux ont au moins un enfant de moins de 20 ans (alors que dans l'ensemble de la population, 37 % ont un enfant à charge). Les personnes de 25 à 39 ans y sont également sur-représentées (elles constituent 44 % de cette catégorie, contre 32 % en moyenne). Ici, les allocataires de prestations familiales sont majoritaires (57 %, contre 40 % en moyenne).

D'ailleurs, dans ce groupe, on estime à 72 % (soit 17 points de plus qu'en moyenne) que les prestations versées aux familles sont globalement « **insuffisantes** ». Et on y préfère relativement plus, en matière d'aides aux familles, des prestations **en espèces** plutôt qu'en nature (41 %, contre 32 % en moyenne).

Enfin, les jugements formulés ici sur les aides servies par la branche « Famille » traduisent précisément une attente de soutien à la famille et à l'enfant : on y préfère plus souvent l'aide aux familles « qui ont le plus d'enfants » (26 %, contre 18 % en moyenne) ou l'aide aux familles « qui ont des enfants en bas âge » (26 %, contre 18 %). L'allocation de rentrée scolaire y est largement préférée à l'aide aux vacances des enfants (68 %, contre 60 % en moyenne).

B - Les partisans de l'augmentation du Revenu Minimum d'Insertion (18 %)

Les demandes d'augmentation du RMI répondent à une prise de position relativement **altruiste** : ses partisans ne se recrutent pas prioritairement parmi les personnes les plus susceptibles d'en bénéficier.

On a effectivement affaire ici à une population mieux formée qu'en moyenne (28% sont de niveau Bac, soit 8 points de plus qu'en moyenne, et 27% sont issus de l'enseignement supérieur (+ 8 points par rapport à la moyenne). Les revenus confortables sont sur-représentés : 20% disposent d'au moins 20 000 F par mois (+ 6 points) et 18% touchent mensuellement de 15 000 à 20 000 F (+ 4 points).

Il s'agit d'individus souvent bien insérés dans le monde associatif (57% adhèrent à au moins une association, soit 10 points de plus qu'en moyenne), qui souhaitent que la société prenne mieux en charge les personnes défavorisées (Tableau 97). Ainsi, dans ce groupe, la part de ceux qui ont sur le RMI une opinion extrêmement favorable (« le RMI est le coup de pouce nécessaire pour s'en sortir » et son montant actuel est « insuffisant ») atteint 66% (contre 45% en moyenne)¹².

¹² Cf. page 117 et suivantes.

Tableau 97
Quelques opinions distinctives des personnes optant
pour une augmentation prioritaire du RMI
 (Début 1999)

	Pourcentage chez ceux qui optent pour une augmentation du RMI	Ecart par rapport à l'ensemble de la population
. Pense que le RMI donne le coup de pouce nécessaire pour s'en sortir	72	+ 19
. Pense que le montant effectif du RMI pour une personne seule n'est pas assez élevé	90	+ 16
. Pense que le montant effectif du RMI pour un couple avec deux enfants n'est pas assez élevé.....	90	+ 13
. Pense que le montant effectif de l'API n'est pas assez élevé	82	+ 12
. Considère que la prise en charge, par la collectivité, des familles les plus défavorisées leur permet de vivre.....	68	+ 12
. Estime que si certaines personnes vivent dans la pauvreté, c'est parce qu'elles n'ont pas eu de chance	77	+ 11

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1999.

Exemple de lecture : Parmi les personnes qui souhaitent voir augmenter en priorité le RMI, 72 % estiment que le RMI donne « le coup de pouce nécessaire pour s'en sortir », soit 19 points de plus qu'en moyenne.

C - Les partisans de l'augmentation des retraites (16 %)

Plus la probabilité d'être concerné par la perception d'une retraite s'élève, plus le taux de citations des prestations-vieillesse est important : il atteint 30% pour les personnes de plus de 60 ans et 28% pour les retraités. L'âge moyen de cette catégorie fait que le niveau de formation y est relativement faible : 37% des individus du groupe n'ont aucun diplôme ou seulement le CEP (soit 10 points de plus qu'en moyenne).

Le choix de voir augmenter prioritairement les prestations-vieillesse est autant dicté par l'intérêt direct des enquêtés que par le peu d'attrait qu'ils ont à l'égard d'autres propositions. En effet :

- Parce qu'on a affaire à des personnes souvent sorties de la vie active, le chômage ici n'est pas craint : 81% se disent à l'abri du chômage, eux et les membres de leur foyer (soit 16 points de plus qu'en moyenne).

- Dans 74% des cas, ces personnes n'ont pas d'enfant à charge (+ 11 points par rapport à la moyenne) et dans 71% des cas, ils ne sont pas allocataires de prestations familiales (+ 11 points par rapport à la moyenne).
- Enfin, ces personnes ne sont pas toujours sensibles à une éventuelle augmentation des prestations-logement : dans 47% des cas, elles sont propriétaires de leur logement (40% en moyenne).

Notons enfin que dans ce groupe, on a tendance à se montrer critique vis à vis des dispositifs de prise en charge de la pauvreté (Tableau 98). D'ailleurs, on y recense 23% d'individus estimant à la fois que le RMI « incite à ne pas chercher de travail » et que son montant actuel est suffisant (contre 15% en moyenne).

Tableau 98
Quelques opinions distinctives des personnes optant
pour une augmentation prioritaire des prestations vieillesse
 (Début 1999)

	<i>(en %)</i>	
	Pourcentage chez ceux qui optent pour une augmentation des prestations vieillesse	Écart par rapport à l'ensemble de la population
. Pense que le RMI risque d'inciter les bénéficiaires à ne pas chercher du travail.....	60	+ 15
. Considère que si certaines personnes vivent dans la pauvreté, c'est parce qu'elles n'ont pas fait assez d'effort pour s'en sortir .	45	+ 13
. Pense que le montant effectif de l'API est « bien comme il est » .	36	+ 12
. Pense que le montant effectif du RMI pour un couple avec deux enfants est « bien comme il est ».....	29	+ 11
. Estime que les prestations familiales sont globalement suffisantes	52	+ 10
. Considère que la prise en charge, par la collectivité, des familles les plus défavorisées leur enlève tout sens des responsabilités.....	52	+ 10
. Pense que le montant effectif du RMI pour une personne seule est « bien comme il est »	32	+ 10

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1999.

Exemple de lecture : Parmi les individus qui souhaitent voir augmenter en priorité les prestations-vieillesse, 60 % estiment que le RMI risque d'inciter les bénéficiaires à ne pas chercher du travail (soit 14 points de plus qu'en moyenne).

D - Les partisans de l'augmentation des prestations-chômage (15 %)

Les **bénéficiaires potentiels des prestations-chômage sont ici sur-représentés** : on y recense 23% de chômeurs, soit presque deux fois plus qu'en moyenne (12%). Dans 34% des cas, un membre du foyer de l'enquêté (ou lui-même) est au chômage (20% en moyenne). On compte, dans ce groupe, 24 % d'ouvriers (contre 16% en moyenne).

Il s'agit d'une population relativement jeune (20% ont moins de 25 ans, soit 7 points de plus qu'en moyenne), célibataire (à 30%, soit 10 points de plus qu'en moyenne) et sans enfants à charge (75%, + 7 points), donc peu concernée par les prestations familiales. Dans presque un cas sur trois, le foyer est composé d'une personne vivant sans conjoint, et inactive (32%, contre 24% en moyenne).

Le sentiment qui domine ici quant au RMI est qu'il s'agit d'un coup de pouce nécessaire pour s'en sortir et que son montant actuel est insuffisant (58%, contre 45% en moyenne). D'ailleurs, dans ce groupe, tous les minima (RMI pour une personne seule, RMI pour un couple avec deux enfants, API pour une mère avec un enfant en bas âge) sont jugés insuffisants et dans des proportions qui dépassent de 10 points la moyenne.

E - Les partisans de l'augmentation des remboursements maladie de la Sécurité Sociale (9%)

Cette catégorie est la plus féminisée (61% de femmes, contre 53% en moyenne). Y sont sur-représentées en particulier les femmes de 40 à 59 ans (21%, contre 15% en moyenne). Les actifs occupés y sont également plus nombreux qu'en moyenne (68%, soit 12 points de plus).

On peut penser que le choix formulé ici s'est fait aussi par élimination : pas directement concernées par les prestations-vieillesse ou chômage, ces personnes jugent les prestations accordées aux familles globalement suffisantes (52%, soit 11 points de plus qu'en moyenne) et elles accordent peu de crédit aux dispositifs de lutte contre la pauvreté : elles estiment qu'ils incitent les bénéficiaires à s'en contenter et à ne pas chercher de travail (66%, soit 21 points de plus qu'en moyenne) ou qu'ils enlèvent tout sens des responsabilités (60%, soit 18 points de plus qu'en moyenne).

F - Les partisans de l'augmentation des prestations de logement (8%)

C'est, en fait, le choix des plus jeunes : 26% du groupe ont moins de 25 ans (soit 13 points de plus qu'en moyenne) et 22% ont entre 25 et 39 ans (+ 6 points). On recense ici 31% de célibataires (contre 20% en moyenne) et 25% de personnes vivant en concubinage (13% en moyenne).

Le statut actuel d'occupation du logement est, le plus souvent, la location (54%, contre 43% en moyenne). **D'ailleurs, plus souvent qu'en moyenne, ces personnes sont déjà bénéficiaires d'une allocation-logement** (33%, soit 7 points de plus qu'en moyenne).

Dans un tiers des cas, les revenus dont dispose le foyer sont compris entre 6 000 et 10 000 F (25% en moyenne). Ces personnes sont majoritairement actives et occupées (57%, soit 11 points de plus qu'en moyenne).

Le choix des prestations-logement découle autant de la situation personnelle (il s'agit de jeunes actifs occupés, dont les conditions de logement ne sont pas encore stabilisées ou n'ont pas encore évolué vers l'accès à la propriété) que d'un manque d'adhésion aux autres prestations : les prestations familiales sont jugées globalement suffisantes par ce groupe (à 48% contre 41% en moyenne) et les dispositifs de lutte contre la pauvreté leur apparaissent plutôt dissuasifs quant à la reprise d'une activité salariée (52%, contre 45%)

G - Les partisans de l'augmentation des pensions liées à l'invalidité et au handicap (8%)

Ce choix est aussi un choix de « proximité », puisque ceux qui le font semblent se reconnaître dans la prestation qu'ils veulent valoriser. Cette option **est donc plutôt celle des gens âgés, malades et inactifs** : dans 21% des cas, elle émane de femmes de plus de 60 ans (qui ne sont que 15% dans la population totale). Le pourcentage de personnes déclarant souffrir d'un handicap, d'une infirmité ou d'une maladie chronique durable s'élève ici à 39% (contre 25% en moyenne). Les retraités composent 29% du groupe (22% en moyenne).

Là aussi, on peut penser que le choix formulé l'est d'autant plus les autres options possibles ne semblent pas adéquates : le plus souvent, dans ce groupe, on n'a pas d'enfants à charge (76% sont dans ce cas, soit 8 points de plus qu'en moyenne). Et comme on y est propriétaire à 54% (contre 40% en moyenne), on n'envisage guère d'augmenter les prestations-logement, dont on ne bénéficie pas le plus souvent.

Enfin, dans ce groupe, on est plutôt réticent à l'augmentation du RMI : 55% de ses membres estiment que cette prestation risque d'inciter les gens à s'en contenter et à ne pas chercher du travail (soit 10 points de plus qu'en moyenne). D'ailleurs, ici la part de ceux qui pensent simultanément que le RMI est « désincitatif » à la reprise d'une activité professionnelle et que son montant est « bien comme il est » atteint les 23% (8 points de plus qu'en moyenne).

H - Ceux qui n'arrivent pas à se prononcer (7%)

Comme souvent, la non-réponse est le fait d'une population âgée : 39% des membres de ce groupe sont des personnes à la retraite (22% en moyenne) et 24% ont 70 ans ou plus (12% en moyenne). Il faut cependant noter que ces individus se révèlent, plus qu'en moyenne, sensibles à la lutte contre les inégalités (dont 35% souhaiteraient que cela soit l'objectif principal des prestations familiales dans les années à venir) et qu'ils estiment que la situation de pauvreté découle plutôt d'un manque de chance (76%, contre 66% en moyenne). Leur non-réponse est donc probablement le signe d'une **difficulté effective à choisir entre plusieurs propositions tout aussi attirantes pour eux**, à un moment où l'amélioration économique redonne à chacun le loisir d'espérer de nouvelles possibilités de revalorisation de certaines aides¹³.

¹³ Voir la note de conjoncture confidentielle réservée aux souscripteurs au système d'enquêtes, CREDOC, Mars 1999 : « Début 1999 : l'amélioration spectaculaire du moral des Français efface sept années de pessimisme collectif profond ».

5.2 – Les prestations-logement demeurent celles que les Français diminueraient en priorité

En contrepartie des augmentations évoquées, l'effort de réduction devrait porter surtout, à en croire les enquêtés, sur les **prestations-logement** : 19% de nos concitoyens seraient prêts à les voir réduites (Tableau 99). Il faut cependant noter que si depuis que la question est posée, les prestations logement ont toujours figuré au palmarès des aides à diminuer en priorité, cette année bien moins d'enquêtés souhaitent sacrifier ces allocations (19%, contre 27% il y a deux ans).

Ce sont, ensuite, les remboursements maladie de la Sécurité Sociale que nos concitoyens seraient prêts à sacrifier (14 %), suivis par les prestations-vieillesse et les prestations familiales, citées par environ 10 % de la population.

Tableau 99

Si parmi les prestations sociales suivantes, l'on devait, aujourd'hui, en diminuer une au profit d'une autre, laquelle diminueriez-vous en priorité ?

Classement par ordre décroissant des réponses de 1999							(en %)
	Début 1992	Début 1993	Début 1994	Début 1995	Début 1997	Début 1999	Evolution 1997-1999
Prestations de logement	26,6	29,6	28,7	29,1	27,1	18,8	- 8,3
Remboursements maladie de la Sécurité Sociale	15,7	16,7	17,1	16,3	13,7	13,6	- 0,1
Prestations vieillesse, retraites	7,2	8,0	11,4	10,8	10,5	10,2	- 0,3
Prestations familiales	8,5	9,0	11,0	13,4	10,7	10,1	- 0,6
Pensions d'invalidité ou de handicap ...	4,4	3,8	5,6	5,0	6,0	5,6	- 0,4
Prestations chômage	12,6	11,0	7,3	6,4	7,2	5,1	- 2,1
Revenu Minimum d'Insertion	11,0	9,3	7,5	6,8	10,1	4,8	- 5,3
Ne sait pas	14,0	12,6	11,4	12,3	14,8	31,6	
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

En vérité, l'observation des évolutions intervenues semble mettre en évidence une **double inflexion** :

- * Confrontée depuis plusieurs années aux difficultés économiques et à l'importance du nombre de chômeurs, la population semble affirmer une volonté de ne pas baisser les bras **en matière de solidarité envers les groupes les plus défavorisés** : les Français affirment moins leur désir de réduire les sommes affectées au RMI, aux prestations chômage ou aux allocations-logement.
- * Nos concitoyens semblent cette année avoir eu **un très grand embarras pour choisir les prestations « à sacrifier »**. Le taux de non-réponses (32 %) a ainsi plus que doublé par rapport à ce qui s'était passé de 1992 à 1997 (11 à 15 %).

Une volonté affirmée de ne pas se prononcer sur une réduction des prestations

La modalité la plus importante cette année est en effet celle des « ne sait pas, non-réponse », dont le taux dépasse les 30 % (Tableau 99). Certes, il est possible que des considérations méthodologiques aient pu exercer ici une influence en contribuant à accroître ce taux¹⁴. Mais il nous semble aussi que le pourcentage atteint tient à **un accroissement, conjoncturel, du refus d'une partie de la population de réduire les prestations sociales** : jamais, depuis sept ans, le regard porté par nos concitoyens sur la situation économique n'avait été aussi favorable¹⁵.

D'ailleurs, cette hypothèse peut être confirmée par **trois éléments** intéressants :

- D'abord, l'accroissement des non-réponses n'a pas concerné seulement quelques groupes que l'on dira habituellement « hésitants ». Certes, on constate que, comme à l'accoutumée, les retraités constituent une part non négligeable des individus qui ne se sont pas prononcés (ils représentent 31 % des cas, alors qu'ils regroupent en moyenne 22 % de la population). **Mais la progression des « ne sait pas » a touché toutes les catégories sans exception** : hommes, femmes, allocataires, chargés de famille, jeunes, catégories aisées...

¹⁴ En effet, la vague de début 1999 est la première vague dite de début d'année où l'enquête a été réalisée en mode CAPI (Computer Assisted Personal Interview) : le « questionnaire papier » a été remplacé par un questionnaire implanté sur le micro-ordinateur portable de l'enquêteur. Mais, en vérité, très rares sont les variables suivies en évolution où le pourcentage de non-réponses a crû cette année dans de telles proportions.

¹⁵ Voir la note de conjoncture, déjà citée.

Les non-réponses ont ainsi augmenté, entre 1997 et 1999, de 13 points chez les diplômés du supérieur, de 15 points chez les moins de 25 ans, de 16 points chez les 25-39 ans, de 13 points chez les travailleurs indépendants, de 18 points chez les employés et de 17 points chez les professions intermédiaires. Il s'est aussi accru de 16 points chez les couples dont les deux membres exercent une activité professionnelle. Seule exception relative : il ne s'est accru « que » de 5 points chez les cadres supérieurs.

- Ensuite, cette « hésitation » a concerné, avec un certain systématisme, toutes les questions relatives à une demande de choix **de prestations à diminuer**. Ainsi remarque-t-on que les individus ayant choisi de ne pas se prononcer sur la prestation sociale à diminuer en priorité n'ont pas souhaité, non plus, se prononcer sur les aides familiales à réduire en priorité (à 49 %, contre 26 % en moyenne) ou sur les familles pour lesquelles il faudrait faire moins d'efforts (à 27 %, contre 14 % en moyenne).
- Enfin, on note que, précisément, les opinions professées par ce groupe de non-répondants ne sont pas **indifférentes à la précarité** : il s'agit de personnes plus attachées qu'en moyenne à la lutte contre la pauvreté, à la résorption des inégalités et à la prise en charge collective de la pauvreté (Tableau 100). Autrement dit, on a le sentiment qu'il s'agit d'individus **pour qui la désignation d'une prestation à réduire, dans les perspectives actuelles de redémarrage économique, s'est révélée impossible (ou irréaliste, ou éventuellement « incongrue »)**.

Tableau 100

Quelques opinions distinctives des personnes n'ayant pas souhaité désigner la prestation sociale à diminuer en priorité (Début 1999)

	<i>(en %)</i>	
	Pourcentage dans le groupe	Ecart par rapport à l'ensemble de la population
. Pense à la fois que le RMI est le coup de pouce nécessaire pour s'en sortir et que son montant est insuffisant.....	53	+ 8
. Préfère, pour mieux aider les familles, les aides en espèces.....	40	+ 7
. Considère que la prise en charge, par la collectivité, des familles les plus défavorisées leur permet de vivre.....	63	+ 7
. Pense que si certaines personnes vivent dans la pauvreté, c'est parce qu'elles n'ont pas eu de chance	72	+ 7
. Pense que le montant du RMI pour un couple avec deux enfants n'est pas assez élevé	83	+ 5
. Pense que le montant de l'API n'est pas assez élevé.....	75	+ 5

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1999.

Exemple de lecture : Parmi les individus ne s'étant pas prononcés sur la prestation sociale à diminuer en priorité, 53 % pensent que le RMI aide à s'en sortir et est d'un montant insuffisant (soit 8 points de plus qu'en moyenne).

Cette évolution a, bien évidemment, exercé une influence sur les autres types d'inflexions mises en évidence : on notera simplement que du coup, les ouvriers et les retraités sont nettement moins nombreux à proposer, cette année, une réduction des prestations-logement (- 12 points). Mais cette inflexion a aussi affecté, systématiquement, **tous** les autres groupes socio-démographiques. C'est également le cas pour le RMI : nettement moins nombreux sont ceux qui proposent cette année de réduire cette prestation (5 %, contre 10 % l'an dernier). Le recul le plus important concerne les cadres supérieurs : 19 % proposaient l'an dernier de réduire le RMI ; c'est cette année le cas de seulement 4 % d'entre eux.

On notera, enfin, que là aussi, les motivations individuelles ne sont pas sans lien avec les réponses. Citons quelques cas :

- Les personnes qui proposent de diminuer les prestations-logement sont plus souvent propriétaires (dans 48% des cas, contre 40% en moyenne) et elles estiment que leurs dépenses de logement sont sans gros problèmes (54%, soit 8 points de plus qu'en moyenne).

- Les personnes qui suggèrent que les prestations maladie de la Sécurité Sociale soient diminuées sont jeunes (43% ont entre 25 et 39 ans, contre 32% en moyenne). Les chômeurs, les allocataires de prestations familiales et les locataires sont sur-représentés dans cette catégorie : un choix par élimination n'est donc pas exclu.
- Les personnes qui optent pour une diminution des prestations-vieillesse ont, dans 23% des cas, moins de 25 ans (+ 10 points par rapport à la moyenne).
- Enfin, les personnes qui souhaitent une diminution des prestations familiales n'ont, dans 81% des cas, pas d'enfant à charge (+ 13 points par rapport à la moyenne).

5.3 – Un moindre attachement relatif aux prestations familiales

On peut, en définitive, calculer, pour chaque prestation, l'écart entre le nombre de personnes souhaitant la voir augmenter et le nombre de celles qui préfèrent, au contraire, la voir diminuer (Tableau 101).

Cette année encore, **l'écart négatif le plus élevé concerne les prestations-logement** (écart négatif de 11 points) : il s'agit donc de l'aide que le plus grand nombre de Français serait finalement prêt à sacrifier. Cet écart est cependant moins grand qu'il l'était en 1997 (- 17 points).

Mais la « surprise » vient, cette année, **des écarts positifs : l'écart le plus important (+ 13 points) concerne le RMI**. C'est la prestation qui devient donc prioritaire dans l'esprit des Français. Celle-ci prend, cette année, la première place du palmarès, alors qu'en 1997, c'étaient les prestations familiales qui l'occupaient. Celles-ci bénéficient toujours d'un écart positif, mais il est maintenant de + 9 points (contre + 15 points en 1997). Les prestations-chômage prennent même, cette année, la deuxième place (+ 10 points).

Tableau 101

Ecarts entre les pourcentages de ceux qui souhaitent augmenter une prestation et de ceux qui souhaitent la diminuer (Début 1999)

<i>Classement par ordre décroissant de la différence (A-B)</i>	Prestation qui serait augmentée (A)	Prestation qui serait diminuée (B)	(en %)
			Différence A - B
. Revenu Minimum d'Insertion	17,5	4,8	+ 12,7
. Prestations chômage	15,3	5,1	+ 10,2
. Prestations familiales	19,0	10,1	+ 8,9
. Prestations vieillesse, retraites	16,4	10,2	+ 6,2
. Pensions d'invalidité ou de handicap	7,5	5,6	+ 1,9
. Remboursements maladie de la Sécurité Sociale	8,9	13,6	- 4,7
. Prestations de logement	8,0	18,8	- 10,8
Total (y compris les non-réponses)	100,0	100,0	

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1999.

Autrement dit, si l'on admet que l'écart calculé est le signe du niveau relatif d'attachement de la population à chaque prestation sociale, **ce sont cette année le RMI et les prestations-chômage qui connaissent l'évolution la plus favorable** et les prestations familiales qui perdent le plus de terrain (Tableau 102). Mais déjà en 1995, les prestations familiales avaient connu un effritement, rattrapé deux ans après.

Tableau 102

Ecarts entre les pourcentages de ceux qui souhaitent augmenter une aide et de ceux qui souhaitent la diminuer

- Evolution 1992-1999 -

<i>Classement par ordre décroissant de la différence (A-B)</i>	(en %)					
	Début 1992	Début 1993	Début 1994	Début 1995	Début 1997	Début 1999
. Revenu Minimum d'Insertion	+ 2	+ 8	+ 11	+ 11	+ 9	+ 13
. Prestations de chômage	- 5	- 1	+ 8	+ 8	+ 7	+ 10
. Prestations familiales	+ 17	+ 17	+ 13	+ 7	+ 15	+ 9
. Prestations vieillesse, retraites.....	+ 14	+ 10	+ 5	+ 7	+ 3	+ 6
. Pensions d'invalidité ou de handicap	+ 4	+ 4	+ 2	+ 3	- 1	+ 2
. Remboursements maladie de la Sécurité Sociale	- 3	- 7	- 8	- 6	- 5	- 5
. Prestations de logement.....	- 20	- 24	- 22	- 21	- 17	- 11

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1999.

Exemple de lecture : L'écart entre le pourcentage d'individus favorables à l'augmentation du revenu minimum d'insertion et le pourcentage de ceux qui sont favorables à sa diminution est de + 13 points en 1999, contre + 2 au début 1992.

En tout état de cause, **les situations personnelles influent très sensiblement sur le palmarès** et donc sur l'opinion que chacun se fait des prestations sociales prioritaires. On peut l'observer à partir de **quatre exemples très significatifs** :

- * Le moindre attachement de la population aux aides à la famille est davantage marqué pour les non-allocataires que pour **les allocataires de prestations familiales** (Tableau 103).

Chez les allocataires, en effet, **les prestations familiales gardent très nettement la première place des prestations à augmenter en priorité** (27 % des citations, contre 19 % en moyenne), loin devant le RMI ou les allocations logement.

Chez eux, l'écart entre le nombre de personnes souhaitant voir augmenter chaque prestation et le nombre de celles désirant la voir diminuer est précisément le plus élevé pour les prestations familiales (+ 20 points, contre + 9 en moyenne). **Les aides à la famille gardent donc, de loin, la première place des prestations sociales dans le cœur des allocataires.**

Tableau 103

Ecarts entre les pourcentages de ceux qui souhaitent augmenter une prestation et de ceux qui souhaitent la diminuer (début 1999)

- Champ : Ensemble des allocataires de prestations familiales, soit 40% de la population -

(en %)

<i>Classement par ordre décroissant de la différence (A-B)</i>	Prestation qui serait à augmenter (A)	Prestation qui serait à diminuer (B)	Différence (A) - (B)
. Prestations familiales	27,4	7,9	+ 19,5
. Revenu Minimum d'Insertion	16,6	5,9	+ 10,7
. Prestations chômage	15,6	5,3	+ 10,3
. Pensions d'invalidité ou de handicap	6,4	6,3	+ 0,1
. Prestations-veillesse, retraites.....	12,0	13,5	- 1,5
. Prestations de logement.....	9,0	17,0	- 8,0
. Remboursements maladie de la Sécurité Sociale	7,5	16,3	- 8,8
Total (y compris les non-réponses)	100,0	100,0	

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1999.

- * **Chez les chômeurs**, les points de vue sont très différents : la préférence la plus grande va aux prestations-chômage (Tableau 104) ; ces dernières apparaissent comme celles qu'il faut, de loin, augmenter en priorité. De fait, ce sont ces allocations qui bénéficient ici du meilleur différentiel entre les souhaits d'augmentation et ceux de diminution.

Tableau 104

Ecarts entre les pourcentages de ceux qui souhaitent augmenter une prestation et de ceux qui souhaitent la diminuer (début 1999)

- Champ : Ensemble des chômeurs, soit 12% de la population -

(en %)

<i>Classement par ordre décroissant de la différence (A-B)</i>	Prestation qui serait à augmenter (A)	Prestation qui serait à diminuer (B)	Différence A - B
. Prestations chômage	30,0	2,9	+27,1
. Revenu Minimum d'Insertion	20,5	5,7	+ 14,8
. Prestations familiales.....	17,3	10,5	+ 6,8
. Pensions d'invalidité ou de handicap	4,1	5,8	- 1,7
. Prestations de logement.....	9,0	16,0	- 7,0
. Prestations vieillesse, retraites.....	7,3	16,4	- 9,1
. Remboursements maladie de la Sécurité Sociale	5,9	19,4	-13,5
Total (y compris les non-réponses)	100,0	100,0	

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1999.

- * **Chez les retraités**, les suffrages se tournent naturellement vers la revalorisation des prestations vieillesse (Tableau 105). Les prestations familiales n'arrivent, pour cette catégorie, qu'en cinquième position, avec un score à peine positif (+ 2 points).

Tableau 105

Ecart entre les pourcentages de ceux qui souhaitent augmenter une prestation et de ceux qui souhaitent la diminuer (début 1999)

- Champ : Ensemble des retraités, soit 22% de la population -

(en %)

<i>Classement par ordre décroissant de la différence (A-B)</i>	Prestation qui serait à augmenter (A)	Prestation qui serait à diminuer (B)	Différence A - B
. Prestations vieillesse, retraites	28,4	5,2	+ 23,2
. Revenu Minimum d'Insertion	14,3	4,2	+ 10,1
. Prestations chômage	12,6	5,3	+ 7,3
. Pensions d'invalidité ou de handicap	9,8	3,0	+ 6,8
. Prestations familiales.....	11,4	9,4	+ 2,0
. Remboursements maladie de la Sécurité Sociale	7,1	8,2	- 1,1
. Prestations de logement.....	3,4	21,0	- 17,6
Total (y compris les non-réponses)	100,0	100,0	

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1999.

- * Enfin, **les prestataires actuels d'une allocation-logement** s'avèrent être moins attachés à leur prestation qu'on pouvait le penser. En effet, même si le score pour les aides au logement est meilleur que pour l'ensemble de la population, il est quand même légèrement négatif (-3 points, cf. Tableau 106). En revanche, cette catégorie marque son intérêt premier pour les prestations familiales (+ 18 points entre les souhaits d'augmentation et de diminution, soit presque autant que les allocataires, dont ils constituent, il est vrai, près des deux tiers).

Tableau 106

Ecart entre les pourcentages de ceux qui souhaitent augmenter une prestation et de ceux qui souhaitent la diminuer (début 1999)

- Champ : Ensemble des bénéficiaires d'une allocation logement, soit 25% de la population -

(en %)

<i>Classement par ordre décroissant de la différence (A-B)</i>	Prestation qui serait à augmenter (A)	Prestation qui serait à diminuer (B)	Différence A - B
. Prestations familiales.....	26,6	8,5	+ 18,1
. Prestations chômage.....	17,1	6,4	+ 10,8
. Revenu Minimum d'Insertion	14,5	6,5	+ 8,1
. Prestations vieillesse, retraites.....	13,2	14,1	- 0,8
. Pensions d'invalidité ou de handicap	5,8	7,1	- 1,3
. Prestations de logement.....	10,2	13,4	- 3,2
. Remboursements maladie de la Sécurité Sociale	7,6	15,1	- 7,5
Total (y compris les non-réponses)	100,0	100,0	

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1999.

* * *
*

ANNEXE

Libellé des questions posées à la demande de la Caisse Nationale des Allocations Familiales

Vague de début 1999 de l'enquête du CREDOC
sur les « Conditions de vie et les Aspirations des Français »

I - Connaissance et compréhension du système des Prestations Familiales

Q1 - Selon vous, quel est aujourd'hui l'objectif principal poursuivi par les pouvoirs publics en matière de prestations familiales ?

(Présentez la liste - une seule réponse)

- . Soutenir la natalité 1
- . Lutter contre la pauvreté 2
- . Assurer une aide aux familles ayant des enfants quel que soit leur revenu 3
- . Aider les familles qui ont de jeunes enfants 4
- . Aider les familles qui ont de grands enfants à charge 5
- . Corriger les inégalités de revenus 6
- . Permettre aux familles de bien se loger 7
- . Aider en cas de problèmes familiaux 8
- . *Ne sait pas* 9

Q2 - A votre avis, est-ce que cet objectif est aujourd'hui atteint ?

(Enumérez - une seule réponse)

- . Très bien 1
- . Assez bien 2
- . Pas très bien 3
- . Pas bien du tout 4
- . *Ne sait pas* 5

Q3 - Et quel est, pour vous personnellement, le premier objectif que les prestations familiales devraient viser dans les années qui viennent ?

(Présentez la liste - une seule réponse)

- . Soutenir la natalité 1
- . Lutter contre la pauvreté 2
- . Assurer une aide aux familles ayant des enfants quel que soit leur revenu 3
- . Aider les familles qui ont de jeunes enfants 4
- . Aider les familles qui ont de grands enfants à charge 5
- . Corriger les inégalités de revenus 6
- . Permettre aux familles de bien se loger 7
- . Aider en cas de problèmes familiaux 8
- . *Ne sait pas* 9

II - Les attentes en matière d'aides familiales par grands types d'interventions

Q4 - Les politiques familiales ont pour objectif d'apporter une aide aux familles ayant des enfants à charge. Ces charges varient bien sûr en fonction de l'âge des enfants.

Si vous deviez décider des priorités à accorder aujourd'hui à la politique familiale, quels types d'aides pensez-vous qu'il faudrait augmenter en priorité ? Et, en contrepartie, lesquels réduiriez-vous en priorité ?

(Présentez la liste - demandez d'abord les aides à augmenter, puis celles à diminuer - une seule réponse dans chacun des cas)

	Aides à augmenter en priorité	Aides à diminuer en priorité
. Celles destinées aux familles ayant un enfant en bas âge	1	1
. Celles destinées aux familles ayant un enfant à l'école primaire	2	2
. Celles destinées aux familles ayant un enfant au collège ou au lycée	3	3
. Celles destinées aux familles ayant un enfant étudiant	4	4
. Celles destinées aux familles ayant un enfant à la recherche d'un emploi	5	5
. Celles destinées aux familles ayant un enfant qui débute dans la vie active (emploi précaire, petit salaire ...)	6	6
. <i>Ne sait pas</i>	7	7

Q5 - Les aides aux familles sont aussi versées à des foyers ayant des compositions très différentes. Si vous deviez, là aussi, décider des priorités à accorder à la politique familiale, quelles familles pensez-vous qu'il faudrait aider en priorité ? Et quelles sont celles pour lesquelles il faudrait faire moins d'efforts ?

(Présentez la liste - notez d'abord les familles à aider en priorité, puis celles pour lesquelles il faudrait faire moins d'efforts - une seule réponse dans chacun des cas)

	Familles à aider en priorité	Familles pour lesquelles il faudrait faire moins d'efforts
. Les parents isolés (femmes seules avec enfant)	1	1
. Les familles les plus nombreuses (trois enfants et plus)	2	2
. Les familles les plus pauvres	3	3
. Les familles qui ont de jeunes enfants et dont les deux parents travaillent	4	4
. Les jeunes ménages qui viennent de s'installer	5	5
. Les familles à revenus moyens	6	6
. <i>Ne sait pas</i>	7	7

Q6 - La politique familiale est constituée de prestations en espèces, d'aides sous forme d'équipements ou de services, mais aussi de réductions d'impôt liées aux enfants. Si vous deviez décider des priorités pour mieux aider les familles, quels sont, dans l'ordre, les deux types d'aides que vous privilégieriez avant tout ?
(Présentez la liste - classez les deux premières réponses)

	1ère citée	2e citée
. Les prestations en espèces	1	1
. Les prestations en nature sous forme d'équipements et de services (crèches, centres aérés, centres de vacances, ...)	2	2
. Les avantages fiscaux liés aux enfants	3	3
. Les aides sous forme de soutiens et de conseils (assistante sociale, conseillère en économie familiale, ...)	4	4
. Les aides sous forme d'aménagements horaires dans les entreprises (congés spéciaux ou réductions d'horaires pour les parents ...)	5	5
. <i>Ne sait pas</i>	6	6

III - Les objectifs de la Politique Familiale à privilégier
--

Q7 - S'il vous fallait choisir entre ces deux possibilités d'aide aux familles, laquelle préféreriez-vous ?
(Enumérez - une seule réponse)

. Aider les familles qui ont le plus d'enfants	1
. Aider les familles qui ont le moins de revenus	2
. <i>Ne sait pas</i>	3

Q8 - Si demain, il vous fallait choisir, à budget égal, entre ces trois possibilités de répartition des prestations familiales, laquelle préféreriez-vous ?
(Présentez la liste - une seule réponse)

. Verser des prestations à toutes les familles dès le premier enfant, mais dans ce cas le montant des prestations serait plus faible	1
. Accroître l'aide pour les familles de deux enfants, en diminuant légèrement les prestations accordées aux familles de trois enfants ou plus	2
. Accroître l'aide pour les familles de trois enfants ou plus, en diminuant légèrement les prestations accordées aux familles de deux enfants	3
. <i>Ne sait pas</i>	4

Q9 - Actuellement, les allocations familiales sont majorées à partir d'un certain âge de l'enfant (11 ans, puis 16 ans). Estimez-vous plutôt que : (Présentez la liste - une seule réponse)

- . Les aides devraient être égales pour chaque enfant, quel que soit son âge 1
- . Les aides devraient encore davantage tenir compte de l'âge des enfants 2
- . Il ne faut rien changer à la situation actuelle 3
- . *Ne sait pas* 4

Q10 - Actuellement, un certain nombre de prestations familiales augmentent avec le rang de l'enfant. Par exemple, le troisième enfant donne droit à des prestations plus élevées que le deuxième. Avec laquelle de ces deux propositions êtes-vous le plus en accord ? (Enumérez - une seule réponse)

- . Il est bon de favoriser surtout les familles nombreuses 1
- . Tous les enfants doivent donner droit aux mêmes prestations 2
- . *Ne sait pas* 3

Q11 - Aujourd'hui, une aide est versée aux familles modestes à l'occasion de la rentrée scolaire. S'il vous fallait choisir entre ces deux possibilités, laquelle préféreriez-vous ? (Enumérez - une seule réponse)

- . Augmenter l'allocation de rentrée scolaire 1
- . Augmenter les aides pour les vacances des enfants 2
- . *Ne sait pas* 3

Q12 - A votre avis, jusqu'à quel âge un enfant devrait-il aujourd'hui donner droit, pour ses parents, aux allocations familiales ? (Citez un à un - une réponse par ligne)

- a) S'il est étudiant ou en formation professionnelle

--	--

 ans
- b) S'il est chômeur ou à la recherche d'un premier emploi

--	--

 ans
- c) S'il exerce une activité professionnelle

--	--

 ans

Q13 - Voici quelques actions que l'on pourrait mener, soit en direction des jeunes de plus de 20 ans, soit en direction de leurs familles. Laquelle de ces actions privilégieriez-vous en priorité ? Puis en second ?
(Présentez la liste - classez les deux réponses)

	1ère citée	2ème citée
. Renforcer les aides au logement pour ces jeunes	1	1
. Prolonger les allocations familiales au-delà de 20 ans	2	2
. Développer les bourses pour les étudiants	3	3
. Renforcer les aides pour l'insertion et la formation des jeunes sans emploi et sans qualification	4	4
. Développer les déductions fiscales pour les parents des jeunes de plus de 20 ans	5	5
. Instaurer le RMI avant 25 ans pour les jeunes à la recherche d'un emploi	6	6
. N'est favorable à aucune de ces actions	7	7
. <i>Ne sait pas</i>	8	8

Q14 - Avec laquelle de ces propositions êtes-vous le plus en accord ?
(Présentez la liste - une seule réponse)

. C'est une bonne chose qu'il y ait un grand nombre de prestations familiales pour répondre au mieux à chaque situation particulière	1
. Le système des prestations familiales devrait être moins complexe	2
. <i>Ne sait pas</i>	3

Q15 - Selon vous, quel est aujourd'hui le montant mensuel du RMI pour une personne seule ?

| _____ | Francs par mois

Q16 - En vérité, le montant effectif du RMI versé à une personne seule sans ressources est d'environ 2 200 Francs par mois. Pensez-vous, personnellement, que ce montant pour une personne seule est plutôt ...

(Enquêteur : il s'agit du montant de RMI, hors le forfait d'allocation logement qui est touché, par ailleurs, par la plupart des Rmistes)
(Enumérez - une seule réponse)

. Trop élevé	1
. Pas assez élevé	2
. Bien comme il est	3
. <i>Ne sait pas</i>	4

Q17 - Le montant effectif du RMI versé à un couple sans ressources ayant deux enfants à charge s'élève à environ 4 500 Francs par mois. Pensez-vous, personnellement, que ce montant pour un couple avec deux enfants est plutôt ...

(Enumérez - une seule réponse)

- . Trop élevé 1
- . Pas assez élevé 2
- . Bien comme il est 3
- . *Ne sait pas* 4

Q18 - Enfin, une mère qui se retrouve seule, sans ressources, avec à charge un enfant en bas âge touche effectivement, pendant trois ans, environ 3 700 Francs par mois. Pensez-vous que ce montant pour une mère seule avec un enfant est plutôt ...

(Enumérez - une seule réponse)

- . Trop élevé 1
- . Pas assez élevé 2
- . Bien comme il est 3
- . *Ne sait pas* 4

•

IV - Les arbitrages entre prestations sociales

Q19 - Si parmi les prestations sociales suivantes, l'on devait, aujourd'hui, en diminuer une au profit d'une autre, laquelle augmenteriez-vous en priorité, laquelle diminueriez-vous ?

a) Prestation à augmenter en priorité

(Présentez la liste - une seule réponse)

- . Prestations familiales 1
- . Prestations de logement 2
- . Prestations de chômage 3
- . Prestations vieillesse, retraites 4
- . Pensions d'invalidité ou d'handicap 5
- . Revenu Minimum d'Insertion 6
- . Remboursements maladie de la Sécurité Sociale 7
- . *Ne sait pas* 8

b) Prestation à diminuer en priorité

(Laissez la liste - une seule réponse)

- . Prestations familiales 1
- . Prestations de logement 2
- . Prestations de chômage 3
- . Prestations vieillesse, retraites 4
- . Pensions d'invalidité ou d'handicap 5
- . Revenu Minimum d'Insertion 6
- . Remboursements maladie de la Sécurité Sociale 7
- . *Ne sait pas* 8

V - Autres questions

Q20 - Vous, ou votre foyer, touchez-vous actuellement des prestations familiales ou une allocation-logement (y compris APL ou ALS) ?

- . Oui
- . Non

1

2

Passez à Fin

Q21 - Plus précisément, touchez-vous actuellement ...
(Citez un à un - une réponse par ligne)

- . Une allocation-logement, l'allocation personnalisée au logement (APL) ou l'ALS ?.....
- . L'allocation de Parent Isolé (API) ou le RMI ?

OUI	NON
1	2
1	2

COLLECTION DES RaPPORTS

Récemment parus :

Les Français et la vie associative

Jean-Pierre LOISEL - n°201 (1999)

Le devenir des sortants de l'allocation parentale d'éducation de rang 2

Rémi GALLOU, Marie-Odile SIMON - n°202 (1999)

Profils globaux de mobilité

Joëlle MAFFRE, Jean-Luc VOLATIER - n°203 (1999)

Les personnes interdites de chèquiers

Rémi GALLOU, Pierre LE QUÉAU - n°204 (1999)

La nouvelle vague d'un processus de professionnalisation d'emplois dans le travail social

Patrick DUBÉCHOT, Pierre LE QUÉAU, Michel MESSU
- n°205 (1999)

L'évaluation des actions d'insertion économique financée par la FSE dans le cadre des plans départementaux d'insertion

Patrick DUBÉCHOT, Charles LECOMTE, Pierre LE QUÉAU
- n°206 (1999)

Eléments méthodologiques pour le diagnostic territorial appliqué aux équipements culturels

Bruno MARESCA, Franck THOMAS - n°207 (2000)

La situation en 1997 des entreprises créées en 1994 par des chômeurs bénéficiaires d'une aide publique

Marie-Odile SIMON - n°208 (2000)

Président : Bernard SCHAEFER Directeur Général : Robert ROCHEFORT
142, rue du Chevaleret, 75013 PARIS - Tél. : 01 40 77 85 01

ISBN : 2-84104-156-5

CRÉDOC

Centre de recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions d

Crédoc - Co
rapports. N

